CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 24 mai 2023 à 18h00 au CCM Openbare zitting van woensdag 24 mei 2023 om 18u00 in het GCM

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la destruction des tours Beekkant.

Gemeentelijk Secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende de vernietiging van de Beekkanttorens.

Mme la Présidente :

On va parler de la situation des tours du Machtens. Je ne sais pas qui va prendre la parole. Nous avons un petit banc qui est prévu pour les citoyens qui veulent prendre la parole. Donc je vous en prie, vous pouvez vous avancer et prendre la place qui est près du micro. Qui est ce qui est l'interpellant? Alors on peut démarrer les caméras? Donc on est en retransmission en direct sur la chaîne YouTube de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Bienvenue. Asseyez-vous, je vous en prie. Nous sommes ravis de vous voir et nous allons vous laisser la parole. Les interpellations citoyennes sont régies par l'article 39 du règlement. C'est surtout pour les conseillers que je rappelle ça. Et donc ça signifie que seuls les chefs de groupe de chacun des groupes constitués peuvent prendre la parole avec un maximum de trois minutes après que les citoyens aient évoqué leurs préoccupations. Puis donc, citoyen trois minutes par chef de groupe, le collège répond. Et pour clôturer, les citoyens prennent encore la parole trois minutes. Ça, c'est le déroulement de l'interpellation citoyenne.

Je vous en prie, allez-y. Ah! Oui. Alors attention, messieurs dames, qu'il y a des bancs pour les conseillers et des chaises pour le public. Est ce qu'on pourrait donner plus de chaises pour le public parce que les habitants ne devraient pas s'asseoir à la place des conseillers. Il y a des conseillers qui risquent d'arriver encore et qui doivent pouvoir avoir leurs places. Est ce qu'on peut donner plus de chaises? Est-ce que c'est possible du côté de la technique? Madame Aelbrecht, je pense que pour la prochaine fois, il faudrait qu'on ait plus de chaises pour les citoyens. Ah voilà! Voilà encore des chaises. On va attendre que chacun ait sa place, ce sera mieux. On y est presque. Du côté de la technique, est ce qu'on peut quand même encore prévoir cinq chaises de plus? C'est possible ? On a peut-être des gens qui vont arriver encore. Voilà, on vous écoute.

Je donne la parole à monsieur Chikri.

M. Chikri, interpellant :

Oui, bonjour à tous. Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs membres du Collège et Mesdames et Messieurs, membres du Conseil communal, comme vous le savez, il s'agit des deux tours de Beekkant. Donc tout le monde est au courant. En fait, l'annonce du port de démolition des tours nous a énormément surpris et choqué. Certains des habitants résident dans les tours depuis de nombreuses années. Il y a une cohésion sociale qui s'est créée. Des liens forts se sont établis entre les habitants. Ces liens sociaux qui nous unissent feront malheureusement partie du passé par le plan actuel, le relogement de tous les locataires.

Donc, concernant les deux tours, nous souhaitons vous soumettre plusieurs éléments.

- 1. Le manque de transparence. Nous avons constaté avec regret que les habitants n'ont aucunement été impliqués dans l'ensemble du processus qui a conduit aux décisions prises par le Logement Molenbeekois. Nous ignorons quand les décisions ont été prises. Nous ne comprenons pas pourquoi nous n'avons pas été informés dès la prise de ces décisions, à savoir la démolition de ces tours, alors que celle-ci aurait dû être prise depuis bien longtemps. Si tel était le cas, et ont un impact particulièrement important sur la vie de tous les locataires.
- 2. Le relogement. La manière dont les personnes seront relogées suscite beaucoup d'insatisfaction et d'inquiétude perceptible dans tout le quartier. On ressent donc l'atmosphère. Les gens sont stressés. Il y en a même qui sont en pleurs, qui viennent vous voir et vous disent Monsieur, on m'a donné un logement qui est tout à fait inadapté. On a eu une dame il y a deux jours, qui est venue en pleurs, qui a des problèmes de santé graves. Elle souffre d'hypertension, du diabète et des problèmes de respiration. Elle part donc d'un logement qui est assez large, je vais dire, et on l'a transféré dans un logement, dans un studio. Donc je vous laisse imaginer une dame d'un certain âge, on la transfère dans un studio où le WC donne directement sur le salon où elle vit. Elle est là, elle n'en peut plus. Donc là, c'est très très important à souligner, il y a beaucoup de gens dans ce cas-là. Donc, ça veut dire qu'on vous envoie dans un logement et vous n'avez pas le choix de dire oui ou de dire non. Donc la manière dont les personnes seront relogées suscite beaucoup de réflexions.
- 3. Le relogement. Comme je viens de l'expliquer, il y a environ 200 appartements dans ces tours, le n°1 et le n°3. Et si l'on fait une moyenne d'habitants dans ces deux tours, on a une moyenne de plus ou moins 1000 personnes, donc c'est 1000 personnes qui sont concernées. Il y a des enfants, il y a une période, on est dans une période sensible, des examens et des CE1D, etc. Donc ça se ressent même dans les familles et dans les foyers. Depuis plusieurs années déjà, de nombreuses familles ont demandé de se voir attribuer un appartement adapté à leurs besoins ou leur situation familiale. Ces familles se trouvent dans les étages inférieurs et supérieurs. Donc, il y a seize étages. Pour le relogement, les personnes qui vont être logés en premier seront partir du 16eme jusqu'au 9ème et plus tard du huitième vers le rez-de-chaussée. Donc ces familles se trouvent tant dans les étages inférieurs et supérieurs or, il est évident que les règles de priorité pour un logement plus adapté ne vont pas être respectées par votre plan de relogement, vu que d'abord les résidents des étages supérieurs seront relogés et seulement par la suite les résidents des étages inférieurs. Nous estimons que cette règle est un peu arbitraire et c'est un peu, je pèse mes mots, discriminatoire.

Pour le relogement les gens n'ont aucun choix quant à l'endroit où ils vont être relogés. Un seul appartement serait proposé à chaque famille. Si cet appartement est refusé, la famille en question recevra un préavis et devra donc chercher un nouveau logement sur le marché privé. Je vous laisse imaginer les conséquences dramatiques parce qu'on connaît aujourd'hui une pénurie du logement et les prix exorbitants. Ça, je ne vais pas vous l'apprendre. Et cette personne peut être radiée des logements sociaux. C'est à dire que si elle refuse pour des raisons qui pour le logement, ne sont pas admissibles, je vous laisse imaginer les conséquences. Donc ce sera une radiation de tous les logements sociaux et une interdiction de demander une nouvelle demande dans les logements sociaux des 19 communes. Donc elle a six mois pour pouvoir refaire la demande.

Donc qu'est-ce que nous demandons? C'est de permettre aux habitants un choix plus large et leur permettre d'émettre des raisons de refus sans pour autant immédiatement recevoir un préavis. Ce serait donc une façon de travailler beaucoup plus correcte et plus juste. Si vous me permettez, le logement est l'un des éléments les plus importants

- contribuant au bien être des personnes. Le fait d'être résidant d'un logement social ne devrait pas être une raison pour limiter toute forme de liberté de choix.
- 4. La question des coûts liés au déménagement se pose. On se pose tous la même question comment est-ce qu'on va faire pour se reloger? Parce qu'il y a des gens qui ont été relogés maintenant et qui qui doivent donc se débarrasser de la moitié de leurs biens puisque l'appartement n'est plus adéquat. Peu de familles ont prévu un déménagement et n'ont pas le moyen d'en financer le coût, même parmi celles ayant un revenu plus élevé que la norme prévu, dans le courrier. Ici, j'entends le courrier qui a été adressé par le logement. Toujours en raison du caractère contraint et forcé du déménagement nous pensons, que le logement molenbeekois ou la Région bruxelloise devrait en assumer les coûts.
- 5. Enfin, il y a un manque criant d'information et d'encadrement pour les familles ayant déjà été contraint d'accepter un relogement ou un logement. Car il ne s'agit pas de proposition d'un logement, mais bien imposer l'unique proposition qui est faite. Donc là, c'est crucial. Donc là, on est contraint d'accepter un relogement. Donc même si celui-ci est loin de l'école de vos enfants ou qu'il n'est pas adapté ou le quartier ou on va vous catapulter, ne vous convient pas, vous ne pouvez pas refuser. Un logement fait partie d'un quartier où l'on devrait se sentir bien. Donc je trouve que quand on habite dans un logement on fait partie d'un quartier, donc on habite dans son appartement, on n'y n'est pas cloîtré. Je pense que tout le monde pourrait le comprendre.

Nous nous permettons d'insister, Madame la bourgmestre, messieurs, mesdames, sur la grande inquiétude des locataires des tours qui ne seront pas relogées pour le moment. Ces inquiétudes sont de l'ordre de trois ans. Il y a la question de l'état des bâtiments. Il nous a été dit qu'elles seront démolies pour des raisons d'instabilité. Mais est ce qu'il y a un danger imminent ou dans l'immédiat ? On ne sait pas, on n'a pas d'informations.

Il y a ensuite la question d'insécurité qui risque de s'aggraver avec la vacance d'un nombre toujours plus important d'appartements dans les étages supérieurs. C'est à dire, les étages supérieurs seront complètement vides alors que la moitié du bâtiment, donc le reste du bâtiment sera encore occupé par les personnes qui devront attendre un an ou deux, on ne sait pas, on n'a pas d'informations. Donc les étages supérieurs sont vides du huitième au seizième étage, risque de squat, vandales, drogue. Je vous laisse imaginer le reste. Parce que les habitants, vous voyez bien, on tire la porte d'entrée, on force la porte d'entrée, les jeunes rentrent, il n'y a personne qui peut les voir. Ils prennent l'ascenseur, ils sont directement dans les étages supérieurs. Alors là, c'est quand même une grosse inquiétude à avoir.

Enfin, il y a la question de l'entretien des bâtiments donc les interventions techniques et le suivi technique. L'entretien des bâtiments, des appartements et les communs par le Logement molenbeekois n'est plus vraiment assuré. Dernièrement, sur les trois colonnes du bâtiment numéro un, on a eu que deux ascenseurs pour tous les habitants. C'est à dire qu'il y a les dames ou des gens âgés qui arrivent au rez-de-chaussée et qui voient que l'ascenseur est en panne. Qu'est-ce qu'on leur dit? Vous prenez l'ascenseur qui est libre, Remontez tout en haut par les greniers et redescendez. Donc les gens, ils sont en pleurs devant les ascenseurs. On doit les aider pour prendre leurs courses pour monter et essayer de les aider pour monter dans les escaliers qui ne sont vraiment pas très larges. Je ne sais pas si des gens ont eu l'occasion d'aller voir. Donc je veux dire, le logement molenbeekois consacre encore moins de ressources à l'entretien continu de ces bâtiments, vu que maintenant il y a le projet de démolition. Donc ça c'est inacceptable.

Madame la bourgmestre. Je voulais insister là-dessus, un courrier vous a été adressé tant à vous qu'au logement molenbeekois. Jusqu'à ce jour, aucune réponse n'a été réceptionné. On demande à ce que le Conseil communal demande au logement molenbeekois de nous adresser une réponse. Donc, je pense que dans une société comme la nôtre

aujourd'hui quand on reçoit un courrier il faut qu'on ait une réponse parce qu'on est quand même des familles, on est 1000 personnes avec les enfants compris, on est quand même un millier de personnes. Donc ce serait bien de demander au logement une réponse concrète. Nous demandons au conseil de soutenir la demande des habitants, de mettre le plan de relogement en suspens ou en standby comme vous préférez, afin de permettre d'organiser la collaboration et la participation des habitants sur les questions suivantes. :

- les règles de priorité pour le relogement doivent être revus.
- Compte tenu du caractère forcé du déménagement, les résidents devraient pouvoir avoir un choix plus large entre différents appartements adaptés aux besoins de leurs familles, éventuellement dans d'autres communes, pourquoi pas. Donc les frais de déménagement et les frais administratifs liés au déménagement doivent être pris en charge par le logement molenbeekois. Jusqu'au déménagement plus aucune charge ne devrait être demandée en ce qui concerne les communs de tous les habitants, c'est à dire geler les frais liés aux charges communes, vu la vétusté du bâtiment et son mauvais état.

Voilà, je voudrais juste dire parce que le désarroi d'une personne nous a tenu à cœur, on a été très ému parce qu'il y a une dame qui est venue nous voir, qui doit avoir dans les 70 ans, qui a reçu un courrier le 10 mai. Le courrier réceptionné le 11 mai. On lui a prévu une visite le 22 mai. Elle a été visiter le studio en questions dont je vous ai parlé tout à l'heure. Elle a dû le visiter le 22 mai et elle doit réagir avant le 26 mai à midi. Cette personne est handicapée, elle a un certain handicap, elle est malade, elle a dû aller chercher des attestations de son médecin, elle n'en peut plus. Elle m'a dit qu'elle ne pourrait pas vivre dans un studio, elle a de la claustrophobie. J'ai bien voulu donc mettre le point là-dessus pour que vous ayez une idée de ce qui se passe.

Moi-même je vous parle aujourd'hui mais en ce moment, je suis stressé parce qu'on nous apprend ça comme ça. Certes, ils ont fait une réunion des habitants concernant ces bâtiments il y a un mois ou deux. On nous a montré des diapositives. On ne nous a pas parlé des démolitions. Rien n'était concret donc on n'a pas eu de détails. On nous a dit qu'une fois relogé on ne pouvait plus regagner l'endroit où on vivait et qu'on ne pouvait pas refuser l'appartement qui nous avait été désigné. Alors je ne sais pas ce que je peux rajouter làdessus.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup monsieur.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, madame la Présidente. Monsieur, j'ai bien entendu tout ce que vous avez dit. Et lorsque j'étais président du logement molenbeekois, nous avons eu la possibilité de discuter ensemble avec d'autres locataires des problématiques qui étaient rencontrées dans les deux tours de Beekkant. J'entends bien toutes les remarques que vous faites et les désagréments que vous vivez et je comprends. Ce n'est pas facile. J'ai participé au moment où on a pris la décision de vider la tour Brunfaut pour pouvoir refaire les constructions. On s'est retrouvé confronté à la même problématique de devoir déplacer des personnes qui avaient l'habitude d'habiter dans un logement. Et quand on doit quitter son logement, ce n'est jamais facile. La seule chose que moi je peux vous dire et je suppose que la bourgmestre abondera dans ce que je vais ajouter maintenant, c'est qu'à l'époque où moi j'étais président du logement molenbeekois et que nous avons eu besoin de rénover certains bâtiments, à chaque fois, les personnes qui ont été délogés avaient la possibilité de renoncer une fois à une proposition

mais les propositions qui étaient faites devaient correspondre à un appartement ou un logement qui correspondait à la taille de la famille. Donc, c'est à dire que si aujourd'hui vous êtes en surnuméraire dans un appartement, et bien l'appartement qui doit vous être proposé et c'est la législation doit impérativement correspondre à la taille de votre famille par rapport au nombre de chambres et cetera.

Alors oui, vous allez devoir partir. Moi, je vois aujourd'hui, ce qui risque de se produire, c'est que vous avez la tour Brunfaut qui arrive en fin de rénovation et qui va probablement libérer une centaine d'appartements qui correspond à peu près à la moitié de ceux qui doivent être libérés au niveau de Beekkant. Et donc un certain nombre de familles se verront proposer un logement de ce côté-là. Maintenant, le logement molenbeekois et c'est ce que nous avons toujours privilégié au moment où j'y étais, c'était de proposer des appartements sur la commune. Il faut savoir qu'il y a également par rapport à des familles, etc. au niveau de la SLRB, une règle qui impose à ce que la distance de déplacement de la famille par rapport aux logements existants soit limitée. Je ne peux plus vous dire combien c'était, mais je crois que c'était une histoire de maximum deux kilomètres. Mais donc voilà. Donc qui veut dire que vous n'avez personne qui théoriquement pourrait être placé de l'autre côté de la ville dans le cadre du relogement. Ce n'est pas une solution facile, ce n'est pas une situation facile pour vous à vivre. Je le comprends et ça me fait toujours mal au cœur quand on entend les personnes qui ont des problèmes pour faire ça et je comprends parfaitement la personne dont vous avez cité l'exemple qui doit rentrer dans un studio qui est peut-être plus petit que l'appartement qu'elle occupait aujourd'hui, mais malheureusement dans le cadre des rénovations, c'est ce qui se produit.

Dans le cadre du logement social il existe une législation qui force le relogement. Quand vous êtes dans le privé, ce n'est pas le cas et ça se produit également et là vous avez également des situations qui sont difficiles, qui peuvent se poser. Mais je comprends que pour vous, c'est beaucoup, beaucoup plus difficile que pour des personnes qui sont dans le privé. Moi la seule chose que je peux vous dire c'est courage et essayez de tourner la situation avec un avantage plutôt que de ne voir que les inconvénients.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci Madame la Présidente. Je remercie mon collègue Michel Eylenbosch pour son intervention mais trouver des côtés positifs dans cette démarche qui vise à déplacer massivement un certain nombre d'habitants sans avoir réellement ni préparé ni réfléchi à la manière dont on va pouvoir respecter, vous l'avez rappelé, certaines règles légales qui veut que les familles doivent pouvoir se voir offrir des appartements proportionnel au nombre de personnes qui composent celle-ci mais on sait tous très bien que ce ne sera pas le cas. Ce ne sera pas le cas parce qu'il y a un déficit de logements pour famille nombreuse. Et si les habitants de ces logements sociaux doivent quitter, c'est parce que la situation est gravissime au niveau de l'insalubrité. On a rappelé ici l'état de certains appartements. On a rappelé ces ascenseurs qui tombent en panne. Vous vous rappelez la campagne que nous avons lancée par rapport au fait qu'on avait obstrué les sorties de secours. Vous vivez depuis de très longues années et c'est vrai que c'est bien avant cette législature mais disons que cette législature, les choses se sont aggravées parce que vous n'avez plus d'interlocuteurs en face. D'ailleurs, vous l'avez rappelé. Vous envoyez un courrier à la bourgmestre, elle ne vous répond même pas. C'est la même situation qu'avec l'ensemble des habitants et je trouve ça dramatique parce qu'il y a une situation au niveau du logement social qui est grave.

J'écoutai la bourgmestre essayer de justifier l'expulsion des réfugiés en disant que les normes urbanistiques ne sont pas respectées. Mais madame Moureaux, allez voir ce qui se passe dans les logements sociaux, dans certains logements vous ne mettriez même pas votre chien passer 1 h dans ces logements. Les gens habitent dans des conditions qui sont dramatiques. Je ne parle même pas des gens qui se voient des propositions de rénovations, propositions forcées où on vient rénover chez eux pendant qu'ils habitent, on vient casser des murs, changer des châssis de fenêtres et ainsi abîmer leurs meubles. On propose des logements pour pouvoir reloger ces personnes. Mais on ne parle pas ici des logements qui sont minuscules, qui vont pousser un certain nombre d'habitants à se débarrasser d'un certain nombre de leurs meubles, de leurs affaires. Ça, c'est une réalité. J'ai rencontré ces derniers jours un certain nombre d'entre vous d'ailleurs, qui m'ont expliqué qu'on leur a proposé un appartement avec des chambres qui font trois mètres sur trois où il faudra se débarrasser d'un certain nombre de meubles. Toutes ces questions-là ne sont pas pris en considération.

Alors, je rappelle qu'historiquement, le logement molenbeekois, lorsqu'ils ont organisé les opérations à tiroir qu'a évoqué mon collègue Michel Eylenbosch a toujours pris en charge les frais de déménagement. Donc, ce n'est pas un cadeau qu'on va vous faire, c'est Il faut que le logement molenbeekois continue cette politique de prise en charge de logement. Ce n'est pas à vous, en tant qu'habitant, à subir l'incurie, la mauvaise gestion du logement social et en l'occurrence du logement molenbeekois. D'ailleurs, je suis étonné qu'aujourd'hui, le président du logement molenbeekois ne soit pas là pour répondre à vos nombreuses questions, parce que c'est lui qui est le plus à même à pouvoir répondre à la situation. Ce n'est pas, je suppose, l'échevin du Logement qui ne connaît absolument pas le fonctionnement du logement social, qui n'a rien à voir avec le Logement molenbeekois, qui dépend des propriétés communales. Donc moi, je dis ici madame Moureaux, prenez vos responsabilités et prenez toute une série de mesures pour freiner ce projet, de proposer des appartements qui sont proportionnels aux besoins de ces familles, de prendre en charge le coût du déménagement, ce n'est pas à eux de payer l'incurie de votre mauvaise gestion. Je suis désolé, je vous le dis dans le blanc des yeux et donc j'attends de votre part que vous prenez toutes les mesures pour que cette opération, qui est indispensable parce qu'ils habitent dans des logements insalubres, se passe dans les meilleures conditions possibles et que les gens puissent entrevoir un avenir meilleur pour l'éducation de leurs enfants et scolariser ainsi correctement leurs enfants. Je vous remercie de votre écoute.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Merci pour les habitants encore une fois, parce que je pense que ces habitants là et leurs représentants, on les a vus plusieurs fois ces dernières années. Ce n'est pas la première fois qu'ils se présentent ici. Mais quel mépris, quel mépris envers ces gens qui doivent apprendre par la presse une décision qui va impacter leur vie sociale. Ce sont les premiers concernés et ils doivent l'apprendre par la presse. Ce ne sont pas des pions, ce ne sont pas des enfants, ce sont des adultes. Ils ont le droit d'être impliqués, d'être consultés. Zéro réunion de locataires, zéro information, manque de transparence. Pendant des années, les gens sont intervenus sur la sécurité. Le PTB est intervenu sur la sécurité. On nous a garanti, mais interpellation après interpellation, qu'il y avait zéro problème, qu'il n'y avait pas de problème de sécurité. Et maintenant badaboum, problème d'instabilité à tel point que, en quelques mois, en quelques semaines, tout le monde doit déménager! Expliquer ça! Les gens ont droit à ces études d'instabilité. Il faut de la transparence là-dessus. Les gens ont droit à avoir des questions. Comment ça se fait que d'autres bâtiments autour aussi sont en train de se vider?

Est-ce que c'est des problèmes d'instabilité aussi? Les gens ont droit à avoir des réponses sur leurs questions. Alors manque de transparence à fond.

Alors, est ce qu'il y a un vrai plan de relogement pour les 200 appartements? Est ce qu'il y a 200 appartements disponibles adaptés à leur composition de ménage ou pas? Si ce n'est pas le cas, alors je comprends pourquoi on envoie une proposition, une seule proposition et un délai ridicule pour menacer presque couteau sur la gorge, de devoir accepter cette alternative. Parce que je pense que ça arrange quelque part, parce qu'il manque des logements. Les gens ont droit à un vrai choix, à plusieurs appartements qui sont proposés et franchement, c'est très vache qu'ils sont en plus responsable pour assumer les charges de déménagement.

Et puis finalement reconstruction. La création, compensation des appartements, des logements sociaux qui vont disparaître. Alors là, en 2018, avec des gens en face, le PTB a négocié et on nous a répondu que dans ce quartier, il y a déjà trop de social. J'ai l'impression que vous êtes en train de résoudre votre problème de trop de social. Et c'est triste parce qu'il y a eu des débats concrets pour construire dans ce terrain Gare de l'Ouest du social qui permettait peut-être d'avoir plus de logement social, à savoir des solutions pour un avenir. Les gens ont droit à avoir aussi une vue sur le projet d'ensemble de la construction du quartier parce qu'il y a des appartements qui vont se construire. Mais je ne pense pas pour le public qui est dans le quartier. Il y a le Lion City qui va se construire, mais avec des appartements accessibles pour les gens du quartier. J'ai l'impression qu'il y aura un quartier bling bling rénové sans les habitants. Ça, c'est le projet qui est en train de se préparer maintenant.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu:

Merci madame la bourgmestre et merci aux habitants de s'être déplacés pour nous informer, pour attirer notre attention sur la situation dans ces deux tours. Ici on parle comme vous dites de 200 familles. Vous avez fait le calcul, vous avez dit 1000 habitants. En fait c'est 1 % de la population molenbeekoise. Là-dedans il y a des enfants, il y a des femmes, des hommes, des personnes en situation difficile. Il y a des personnes qui ont peut-être dur à trouver, d'autres logements ailleurs.

Moi j'aimerais juste savoir plusieurs choses. Effectivement, je vous ai et écouté attentivement. Vous dites que l'annonce de la démolition des tours vous l'avez appris par la presse. Moi, j'aimerais bien entendre ce soir si c'est vrai? Est ce qu'il n'y a pas eu d'autres communications qui ont été faites? Et si c'est le cas, pourquoi les habitants doivent apprendre ça par la presse? Est ce qu'il n'y a pas moyen de communiquer? Je pense qu'une des premières choses ce soir, il faut mettre le doigt au-dessus. Évidemment, il peut y avoir des problèmes d'insécurité, mais pourquoi les habitants ne peuvent pas être au courant de ce qui se passe maintenant et de ce qui se passera par la suite? Je pense que c'est leur demande qui est tellement légitime. Mais pourquoi on n'arrive pas à communiquer avec eux? Evidemment c'est lié aussi à un manque de transparence. Ce sont leurs logements depuis des années comme vous le dites. Mais pourquoi on ne vient pas vers eux en disant qu'il y a des problèmes d'instabilité et qu'à un moment donné il va y avoir une démolition. Mais en même temps, vous parlez d' une question d'instabilité, mais j'aimerais bien aussi savoir depuis quand. Quand a-t-on découvert cette question d'instabilité, Depuis un an, depuis deux ans, depuis quatre ans, depuis six ans? Je ne sais pas. Vous devez quand même avoir des rapports, des

inspections. Donc j'aimerais quand même que vous répondiez à cette question-là aussi. Vous, le collège, depuis quand vous le savez qu'il y a des problèmes d'instabilité?

Évidemment, ici on parle de logement, mais d'abord il faut parler des humains, des humains qui habitent dans ces logements-là, il y en a 1000. Je pense que le nombre est important. On ne parle pas d'ici, de cinq, dix, mais de 1000 personnes. Alors pour la suite, moi j'ai quatre points. J'espère qu'on aura des réponses à ça.

Première chose, est ce qu'il y aura moyen d'avoir une meilleure communication avec les habitants pour ce qui se passe maintenant et pour la suite? Et pourquoi les habitants ne reçoivent pas de réponse à leur courrier? Donc ça c'est quand même une des réponses légitimes. Est ce qu'on peut avoir une communication autour de ça?

Deuxième chose, est ce qu'il y a moyen d'avoir un relogement adapté et sur la commune pour ces personnes-là?

Troisième chose, est ce que, comme ils ont demandé l'entretien de ce bâtiment pour la suite, est ce qu'il y aura moyen pour ce qui restent de rester encore là-dedans? Donc ça aussi c'est une question légitime. Est-ce que vous pouvez répondre à ça?

Quatrièmement, j'aimerais vraiment savoir, ce rapport d'instabilité existe depuis quand est ce qu'on ne pouvait pas prévoir ça beaucoup, beaucoup plus tôt ou différemment? Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis:

Merci, madame la Présidente.

Notre groupe vous remercie messieurs, dames, de votre interpellation qui retient toute notre attention. Ces deux tours dépendent effectivement de la gestion du logement molenbeekois. Depuis de nombreuses années, les habitants de ces deux tours se plaignent de l'état général des habitations, des ascenseurs, de la sécurité et d'autres points divers de ces bâtiments. Il appartient au logement molenbeekois de prendre les dispositions utiles au bienêtre et à la sécurité de chacun de manière à ce que vous puissiez vivre de la manière la plus digne dans ces habitations. Et j'entends effectivement depuis de nombreuses années que vous vous plaigniez de cette situation. Ces immeubles datent des années septante et nécessitent de nombreux travaux de rénovation, de mise aux normes, de sécurisation comme de nombreux bâtiments privés ou publics. Ces travaux lourds sont peut-être plus coûteux que la destruction et la reconstruction. Effectuer des travaux lourds avec la présence des habitants n'est pas viable pour les habitants quand ce sont des travaux de très grande envergure.

Après en ce qui concerne la question de stabilité, je pense qu'on aura très vite une réponse du logement molenbeekois quant à un rapport éventuel. Mais nous serons attentifs aux démarches du logement molenbeekois qui seront entreprises pour trouver les solutions les plus appropriées à chaque famille, et ce, dans le plus grand respect des règles en vigueur. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Boufraguech.

M. Boufraquech:

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur, merci pour votre interpellation et à travers vous, j'aimerais remercier l'ensemble des signataires de cette interpellation. Alors, je ne suis pas là pour faire de la récupération politique. Je pense qu'on doit avoir de la décence sur ce sujet-là. Le logement, c'est important. 50.000 personnes sont en attente d'un logement social, 50.000 ménages sont en attente d'un logement social à Bruxelles. C'est un sujet important. Vos questions sont légitimes. On doit pouvoir y répondre.

Alors moi, j'ai fait ce petit travail, J'ai contacté le logement molenbeekois pour avoir des informations parce que vos questions concernent plutôt le logement que la commune, mais on doit pouvoir aussi y répondre.

Concernant la transparence. Moi j'ai un courrier ici que les locataires ont été conviés à une réunion le 16 mars 2023. Un courrier individualisé a été envoyé, un deuxième courrier a été envoyé, rappelant les modalités du plan de relogement ainsi que la possibilité de reconstruction des tours qui a été transmis à chaque locataire. Donc moi, j'aimerais savoir où ça en est. Est-ce que c'est vrai ou pas? En tout cas, j'ai ces éléments factuels à ma disposition.

Concernant le plan de relogement. Le logement molenbeekois est soumis à la loi et donc chaque locataire sera relogé. Et ça, il ne faut pas vous inquiéter. Je pense que c'est important de le rappeler.

Alors j'ai discuté également avec les responsables du logement molenbeekois qui m'ont confirmé qu'au conseil d'administration, mais aussi au comité d'attribution qu'ils prendront en compte la situation de la famille. C'est à dire que s'il y a des examens, ils ne vont pas demander aux gens d'être relogés à ce moment-là.

Enfin, le logement adapté, c'est quoi? Ça existe déjà. C'est à dire que le logement qui est proposé doit être proportionné à la situation familiale, ça va de soi. Si vous aviez quatre chambres, vous n'allez pas en avoir deux. Donc moi, ce que je peux vous dire, c'est qu'on continuera pour notre groupe à faire du logement une priorité, tant dans la rénovation que dans la construction. Et évidemment, on reste à votre disposition pour le suivi du relogement. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Boufraquech.

Alors, pour commencer, c'est l'échevin du Logement qui est notre représentant au logement molenbeekois qui va répondre. C'est vrai que nous ne sommes pas à proprement parler le C.A. du logement, mais nous allons essayer de vous répondre le mieux possible.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy:

Bonsoir à toutes et à tous.

Effectivement, le collège et l'échevin du logement n'a pas cette prérogative de gestion du logement. Donc le logement molenbeekois a son autonomie de gestion assurée par ses propres organes. Mais malgré tout, nous allons répondre à vos questions.

J'ai reçu bien sûr les éléments de réponse du logement pour les questions que vous posez dans votre interpellation. Alors, le logement, bien sûr, comprend tout à fait les inquiétudes qu'a provoqué l'annonce de la démolition, reconstruction parce que c'est de ça dont on parle des tours Beekkant. Alors le logement parle effectivement de que ça peut perturber énormément de personnes puisque c'est un changement qui est crucial, ce changement de vie et qui passe inévitablement par une période de déstabilisation du quotidien des personnes. Cependant, le logement molenbeekois, malgré cette déstabilisation, met tout en œuvre pour assurer le bien-être de ces locataires.

Alors le logement molenbeekois s'étonne d'un double discours ambiant, effectivement, qui dresse à la fois un constat sur des besoins de rénovation et sur la surprise que ces rénovations imposent à relogement des habitants de ces tours.

Sur le manque de transparence, là, il faut quand même être assez précis. Le logement molenbeekois et vous le savez, vous les locataires, a informé les locataires dès le moment où il a appris que la rénovation en site occupé plan initial géré par la SLRB n'était plus envisageable. Donc le logement a pris le pli de vous convier à une réunion, une réunion ou vous avez été invités par courrier individualisé, réunion où chaque locataire a été invité pour les tenir informés des projets. Cette réunion s'est tenue le 16 mars 2023 à 17 h, pas très loin, à la rue Jean-Baptiste De Cock et vous étiez, c'est le logement molenbeekois qui le dit, vous étiez une centaine présents. La direction du logement molenbeekois était également présente. Elle a exposé longuement les tenants et aboutissants de ce projet qui est majeur à la fois pour vous, bien sûr, mais pour le logement, molenbeekois. A cette occasion, il y a eu une distribution d'une brochure explicative sur le plan de relogement. A la fin de cette réunion, la direction a communiqué aux habitants qu'il sera informé de l'état d'avancement du projet. En date du 5 mai, et ça c'est important, un second courrier parce que c'était une question qui est revenue chez vous, mais aussi dans la bouche de certains conseillers, en date du 5 mai un second courrier personnalisé rappelant les modalités du plan de relogement ainsi que la possibilité de reconstruction des tours, a été transmis à chaque locataire. Dans ce courrier du 5 mai, donc, le logement molenbeekois annonçait la destruction reconstruction des tours. C'est ensuite que l'article que l'article que le conseiller de l'opposition.

L'interpellant veut intervenir.

Mme la Présidente :

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Alors chacun s'écoute ici, c'est le principe d'un conseil communal. Sinon je dois interrompre. Et ça c'est moche, parce qu'alors on est tous déçus et frustrés. Donc là, on écoute la réponse de l'échevin.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy:

Ce n'est que le 6 mai qu'un article de presse en parle. Donc le courrier du 5 mai était préalable à l'article.

Alors pourquoi ce changement? Il est apparu évident en cours d'étude. C'est le logement qui le dit très récemment que les travaux en sites occupés n'étaient plus une option. Il devenait urgent de commencer le plan de relogement au plus vite. Parce que reloger autant de ménages dans le parc du logement molenbeekois demande effectivement beaucoup de temps.

Alors, sur le relogement, le plan de rénovation et de relogement, les plans ont été validés par le conseil d'administration du logement molenbeekois en date du 2 novembre 2021.

et il a fait l'objet d'un accord de la SLRB le 17 janvier 2022. Des conseillers d'opposition étaient présents et ont validé ce plan. Ces plans de rénovation concernent plusieurs complexes du logement molenbeekois. En tout et pour tout 468 ménages. Votre site concerne 200 ménages.

Alors, bien que le logement molenbeekois comprenne des désagréments tant humains que financiers engendrés par ce relogement, le logement doit répondre à l'intérêt général. Il est obligé de passer par cette étape-là de ce relogement et doit répondre aux exigences régionales qui dictent aux logements de rénover des ensembles de logements pour correspondre aux normes actuelles et aux besoins de la population dans son ensemble. Donc, il faut bien comprendre que cette destruction reconstruction est imposée à un moment donné pour améliorer l'habitabilité et le confort de ces logements qui qui sont à ce niveau-là dépassés. Pour toutes ces raisons le logement essaie d'y travailler mais il n'est pas envisageable d'annuler le plan de rénovation du complexe qui répond avant tout à l'intérêt collectif. Les ambitions du logement molenbeekois sont de proposer aux locataires, ça vous le savez, au terme des rénovations des logements correspondant à la taille de la famille et offrant des standards de qualité énergétique et de confort actuel. C'est bien ça l'objectif. Pour répondre à cette ambition, et vu la nécessité d'organiser rapidement les relogements, le conseil d'administration du 30 juin 2022 a revu la procédure d'attribution en priorisant donc le plan de relogement. Donc les personnes qui sont concernées par le relogement dans les tours ont priorité pour muter dans des logements qui correspondent alors à leur composition.

Alors, la règle d'attribution et ça, elle insiste, elle rappelle le logement molenbeekois le rappelle, la règle d'attribution n'est en aucun cas arbitraire. Faut-il le rappeler ? La volonté du logement molenbeekois est clairement de reloger les locataires dans un autre logement au sein du parc. Il n'y a pas d'autre alternative, d'autre scénarios. Le relogement concerne un grand nombre de personnes. On l'a dit, le logement ne peut pas se permettre, c'est ainsi, d'offrir plusieurs choix. Même si elle avait cette capacité, elle le ferait, mais ce n'est pas possible. Elle doit respecter toutes les matières, toutes les règles en matière de relogement. C'est une nécessité. La nouvelle procédure d'attribution du logement molenbeekois, qui prévoit une seule proposition de logement, répond à la volonté du conseil d'administration de se conformer tout simplement à la législation en vigueur et aux pratiques du secteur. Si une marge de manœuvre est possible, elle sera prise. Mais les marges sont quasi nulles.

Alors, en ce qui concerne les coûts liés aux déménagements, le logement molenbeekois y fait référence dans la brochure que vous avez reçu, la brochure du plan de relogement distribuée à la réunion du 16 mars et au courrier envoyé le 5 mai. Que dit-il? Une aide au déménagement est prévue par le logement molenbeekois. Financée par le logement molenbeekois mais elle est conditionnée aux revenus.

Sur la sécurité des personnes hébergées. Il était nécessaire de rénover ces bâtiments et ce n'est pas pour une question d'instabilité. On n'a pas à attendre un constat d'instabilité. C'est étrange de le dire comme ça. En général, on fait une analyse de stabilité. Le bâtiment, pour rappel, a été construit en 1972 et les normes de l'époque de l'époque étaient bien sûr respectées. Le propriétaire, le logement molenbeekois est tenu de remettre aujourd'hui ,les habitations, les logements, aux normes actuelles et ça englobe effectivement la sécurité incendie dès lors qu'il entame une rénovation d'importance. Donc on insiste, ici le logement molenbeekois insiste, on ne parle pas d'un problème de stabilité survenu au dernier moment. Il n'y en a pas ! Simplement, il n'était pas possible dans un scénario A de vous garder tous sur un site en chantier. En revanche, la stratégie initiale de rénovation en site occupé par ce fait est caduque. La masse de matériaux à déplacer est impossible tout en gardant les personnes sur place et dans des conditions acceptables. C'est pour ça que le logement a dû repenser sa stratégie.

Alors, afin de répondre aux problèmes de sécurité, de délinquance locale et de risque de squat, le logement a décidé, dans la mesure de ses disponibilités, de déménager les

familles des étages supérieurs, les étages de 9 à 16 dans un premier temps et de sécuriser chaque étage à mesure qu'ils se libèrent.

Enfin, en ce qui concerne l'entretien des bâtiments, des travaux de maintenance et des conservations, d'entretien des ascenseurs, ils seront tous assurés jusqu'à la fin tant que les locataires occuperont les lieux.

Alors je vais conclure. Le logement molenbeekois n'est pas à son coup d'essai. Un des conseillers l'a dit. La tour brunfaut a fait l'objet d'un fameux coup d'essai. On a dû déplacer, reloger beaucoup de familles et le logement molenbeekois a du métier en la matière. Elle s'est toujours assurée que les locataires soient relogés dans les meilleures conditions et adaptés à leur composition de ménage et personnellement, en tant que échevin du logement, je vois d'un bon œil qu'une société de logement social prenne son avenir en main, n'aie pas peur de ce genre de projets qui sont extrêmement compliqués à mener, tant d'un point de vue humain que financier, on l'a dit et qu'elle prenne le futur de ces logements à bras le corps et l'entretien de son patrimoine immobilier.

Voilà, je pense que j'ai rendu le message et j'ai fait le message aux locataires de la part du logement molenbeekois. En tant qu'échevin du logement, je pense qu'il sera peut être nécessaire, madame la Présidente, qu'une séance d'information soit peut être une nouvelle fois organisée pour aborder de nouvelles questions qui sont apparues peut être aujourd'hui. Et je pense que le contact avec le logement reste toujours le contact privilégié et qui assure dans la totalité des cas une bonne communication et une bonne un bon passage d'informations. Voilà, j'en ai terminé, madame la Présidente.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Chers habitants, pour avoir plusieurs fois visité des ménages ou des personnes isolées dans vos bâtiments, je les connais bien, je connais la largeur, notamment des escaliers, le problème de vétusté des ascenseurs et monsieur parlait de l'entretien des ascenseurs et de la nécessité de passer au-dessus. C'est un problème qui existe depuis des années et qui est récurrent. Quand il y a eu le changement de société pour les ascenseurs, ça a été encore plus compliqué. Donc c'est une grande difficulté en vérité, ces ascenseurs depuis des années dans ces tours, avec cette cage d'escalier là. Et puis évidemment, les familles qui ont emménagé là et qui étaient parfois des couples sans enfants, qui ont eu des enfants. Il y a énormément de gens qui vivent là, qui vivent dans des conditions très difficiles. Donc, vous ne vivez pas dans des conditions faciles dans ces tours. Et ce qui est malheureux ici, c'est que bien sûr qu'on se doit à cette situation d'y remédier, qu'on se doit de pouvoir rénover ces logements. L'histoire veut que lorsqu'on se penche sur des scénarios sérieux de rénovation et c'est là où on en est, on arrive à comprendre qu'on ne sait pas juste rénover de manière superficielle, que pour rencontrer les normes actuelles on est obligé d'avoir des rénovations qui sont extrêmement lourdes et on le comprend. Prenons les normes incendie. S'il s'agit de rajouter 20 cm à chaque mur, bien les escaliers dont je parlais il y a un instant qui ne sont pas plus larges que ça, on ne sait pas le faire puisqu'on ne sait plus passer. Donc on comprend que pour pouvoir rénover ces tours, effectivement, il faut que les habitants les quittent. Et ensuite, il y a effectivement un calcul qui est fait. Est ce qu'on a intérêt à les rénover lorsqu'elles sont vides comme elles sont là ou à les démolir? Ca. ce n'est pas moi qui fais ces calculs, ce sont des ingénieurs et des comptables. Manifestement, le calcul semble pour la puissance publique, se révéler être plus intéressant de démolir et de reconstruire. C'est ce que j'entends dans l'état du dossier actuel.

Alors sur la manière dont on peut au mieux accompagner des personnes qui vont devoir quitter en masse leurs habitudes, vous avez raison, il y a toute une question et moi je comprends très très bien vos préoccupations en termes de cohésion sociale. Je pense qu'en

vous voyant aujourd'hui si unis et si proches les uns des autres, vous allez continuer de l'être, même si vous êtes dans d'autres quartiers de Molenbeek et certains seront peut-être dans les mêmes implantations.

Évidemment, je veux vous dire que je suis tout à fait sensible à votre demande de pouvoir avoir un choix et de ne pas se voir imposer un logement. Malheureusement, comme l'a expliqué l'échevin, il semble que ce soit une question légale, une question de. Code et de règlement. Et donc moi, je vais investiguer sur cette histoire-là et vérifier et tenter de sensibiliser la ministre du Logement à peut-être pouvoir apporter une solution ou un changement ou une dérogation par rapport à cette seule visite qui est proposée. Maintenant, je voudrais aussi vous sensibiliser à autre chose qui est douloureux et qui n'est pas très agréable. C'est que malheureusement, aujourd'hui, je le disais dans le couloir, lorsqu'on arrive à résoudre un problème, on en voit deux qui naissent dans notre bâti. Et ça, c'est lié à sa qualité, à sa mauvaise qualité. C'est un bâti très ancien. On gère à peu près 3500 logements, dont le logement molenbeekois, un bâti qui date d'avant ou des années septante et donc un bâti qui s'est fortement dégradé aussi parce que la concentration des personnes dans les petits appartements est devenue de plus en plus grande. Et donc aujourd'hui, on a des difficultés à offrir à la fois des solutions à tous ceux qui attendent un logement social et qui sont extrêmement nombreux. Sur la seule commune de Molenbeek, c'est 10 000 familles qui sont en attente et aussi des bonnes conditions et le meilleur accompagnement à ceux qui sont dans le logement aujourd'hui. Et donc ce que l'échevin a rappelé, c'est que le logement molenbeekois a décidé de prioriser des situations comme la vôtre, où finalement les normes ne sont plus respectées et il faut pouvoir faire évoluer rapidement le bâti pour mettre les meilleures normes et le meilleur confort par rapport à des situations autres de mutation ou d'entrée dans le logement social. Ce sont des choix qui sont des choix extrêmement difficiles. Ce sont des choix qui sont liés au fait qu'on n'arrive pas aujourd'hui dans notre société et là je parle pour tout Bruxelles je ne parle pas uniquement de Molenbeek, je parle pour tout Bruxelles à répondre à l'ensemble des demandes. On est en très grande difficulté. On a un bâti très vieux avec essentiellement des deux chambres, alors qu'on a de plus en plus de gens seuls et de familles beaucoup plus grandes qui ont besoin de trois, quatre, cinq ou six chambres. Et donc, aujourd'hui, le bâti du logement social ne répond pas aux demandes en fait de la population qui en a besoin dans la population fragile, ni dans les tours du Machtens, ni ailleurs. Donc ça je le dis pour rappeler un petit peu l'ensemble de la situation.

Pour finir, je voudrais quand même rappeler une chose importante pour nous. Aujourd'hui Molenbeek est une commune qui comprend beaucoup de logements sociaux. Et personnellement, je défends que c'est une bonne chose. C'est la solidarité qui prévaut entre nous. Les populations plus fragiles se sentent bienvenues et sont bienvenues, notamment grâce à des solutions comme nos marchés qui donnent des solutions d'alimentation qui sont moins chères qu'à d'autres endroits. On a des facilités et on continuera d'avoir cette identité je pense. Donc je crois que ceux qui veulent aujourd'hui lancer des grands discours sur Molenbeek changent extrêmement rapidement et ont fait des choix dans ce sens. Je pense qu'ils méconnaissent la réalité. On est en train de mettre la dernière pierre à la rénovation de la tour Brunfaut. Je rappelle que c'était un grand débat dans ce conseil précédente législature et qu'il a été décidé de la maintenir parce qu'on sait qu'il faut des logements sociaux pour notre population et c'est toujours dans ce sens qu'on a continué de travailler et qu'on va continuer de travailler. Et donc, en ce qui concerne le site qui est voisin de Delhaize, nous avons aussi décidé, et c'est une décision politique importante, de pouvoir maintenir des activités productives sur notre territoire. Pourquoi? C'est très simple. Tout simplement parce que nos jeunes et même nos moins jeunes, mais surtout nos jeunes, ont besoin de débouchés à l'emploi, ont besoin de pouvoir aussi avoir de l'emploi. Et donc le site Delhaize était un site productif et nous avons dit depuis le début dès qu'on a su que Delhaize partait, que ça devait rester beaucoup en grande partie un site productif. Parce que si on construit que des logements partout sur notre territoire, on ne sait pas répondre aux besoins de l'emploi alors que c'est un besoin vital pour nos jeunes et pour nos familles.

Voilà donc pour vous rassurer sur le fait que le logement social est toujours au cœur de nos projets. C'est le cas et ça va continuer à l'être et que par contre aujourd'hui, si cette rénovation est nécessaire, de cette manière, on vous doit de pouvoir vous accompagner dans le relogement. Je vais essayer d'obtenir soit un changement de réglementation, soit une dérogation, mais je ne suis pas sûr de l'obtenir parce que la situation globale, c'est celle que je viens de vous décrire. C'est une situation où énormément de pression a lieu sur l'ensemble des implantations de logement social pour accueillir toujours plus de personnes et qu'il y a toujours plus de demandes.

Voilà, j'espère qu'on a pu répondre. On entend bien votre besoin de communication, on va le répercuter à la société de logement social, parce que je pense que si vous êtes si nombreux aujourd'hui, même s'il y a eu beaucoup de courriers, c'est qu'il y a encore beaucoup, beaucoup de questions. Et comme l'a dit l'échevin, nous, on va recommander qu'il puisse de nouveau y avoir une réunion supplémentaire afin que ces questions soient répondues. Parce que je comprends aussi très bien que, forcément, une telle nouvelle est choquante. Et après le choc viennent de nouvelles questions. Le choc ne donne pas les questions immédiatement, les questions viennent après. Quand la situation évolue, on a le temps de réfléchir, de comprendre, de voir ce qui se passe et donc on va sensibiliser le logement molenbeekois par rapport à une nouvelle réunion d'information. Voilà.

Je donne la parole à la citoyenne.

L'interpellante citoyenne :

Je voudrais revenir et attirer votre attention sur quelques points quand même. Alors le premier point est que dans ces tours, il y a une population très fragile qui n'a pas été épargnée ces dernières années, ni par le Covid, ni par la crise énergétique et parmi cette population, il y a des personnes encore plus fragiles, ce sont les personnes âgées. Alors, certaines d'entre elles vivent dans ces tours depuis leur construction en 1974. Cela fait près de 50 ans. Ces personnes âgées vont être complètement dépaysés. Je ne vous cache pas que certaines d'entre elles, qui sont encore parfaitement valides, ont déjà jeté l'éponge et préfèrent demander à être transférées dans un home. Elles le font car la charge de travail est simplement insurmontable pour elles. Elles quittent leur habitation où elles ont vécu tant d'années malgré elles et avec beaucoup de chagrin. Les assistants sociaux qui sont venus les prévenir qu'elles vont devoir quitter leur appartement n'ont pas fait preuve d'empathie. Elles sont restées inflexibles quant aux conditions et critères de déménagement. Le fait que ces personnes du troisième âge ont leur médecin, leur pharmacie, les transports en commun leur Delhaize, leur centre de rencontre au parc Marie-Josée à proximité n'est pas un critère qui pourrait leur faire obtenir un appartement dans le même quartier. De plus, ces personnes âgées passent littéralement d'un appartement de septante mètres carrés avec vue dégagée à un studio de 40 mètres carrés dont même la chambre à coucher n'est pas séparée du reste.

Alors le deuxième point, c'est qu'il nous revient que le logement molenbeekois prend des libertés en ce qui concerne les conditions et la chronologie dans les actes posés. Ce n'est plus un secret que le logement molenbeekois est en retard pour le remboursement des arriérés de charges et cela fait plusieurs années qu'il rembourse les locataires avec beaucoup de retard. Actuellement, ils ont encore deux ans de retard. Ceci n'est pas anodin car il s'agit de population qui vivent dans la précarité et dont les fins de mois sont difficiles. Personne ne force le logement à se mettre en règle par rapport à cela. Par contre, si c'est un locataire ne paye pas son loyer dans les délais impartis les menaces pleuvent.

Mme la Présidente :

Madame, Madame, permettez-moi. Ici, moi, je ressens que vous commencez une deuxième interpellation. Vous voyez, après on va avoir les autres points. Ce qui va se passer

c'est que vous allez attendre de nouvelles réponses. Or que nous, malheureusement, on ne va plus, répondre.

L'interpellante citoyenne :

Alors j'ai parlé de rupture de contrat et renon, etc. A présent, ils exigent des locataires une deuxième garantie locative pour leur déménagement sans rembourser la première. Encore une ineptie de leur administration. En effet, pourquoi ce retard dans le remboursement de la première garantie alors que les bâtiments vont être détruits? L'absurdité serait qu'ils fassent venir un expert pour faire un état des lieux dans des appartements qui vont être détruits. Nous insistons sur le fait que les locataires n'ont rien demandé et que ce déménagement, il leur est imposé. Il est dès lors normal que le logement molenbeekois supporte tous les frais liés à ce déménagement forcé lifts, déménageurs ainsi que tous les frais administratifs. Il est important également que ces nombreux déménagements ne soient pas faits d'une manière bâclée et que les habitants ne doivent pas être sous pression de menace de renom à tout bout de champ. Encore une fois, les habitants n'ont rien demandé. Si la Société du logement molenbeekois est soumise à un deadline, les locataires n'y sont pour rien et ne doivent pas subir les conséquences. Merci à tous pour votre écoute. Merci madame. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Merci beaucoup. Bonne fin de soirée à tous. Bon retour!

Les interpellants se manifestent afin de relancer le débat.

Mme la Présidente :

Monsieur Chikri, écoutez Monsieur Chikri, s'il vous plaît. Monsieur Chikri, nous venons de parler pendant 1h15'du souci, nous avons bien entendu. Tout ce que vous nous avez dit, nous l'avons bien entendu. Voilà. Bien messieurs dames, je vais vous demander de nous laisser maintenant, s'il vous plaît. Je pense que l'échevin du Logement allait peut-être vous accompagner quelques minutes. Alors, excusez-moi, cette situation, elle va encore être amenée à avancer. Là, nous vous avons répondu ce que, aujourd'hui, nous avons comme élément en notre possession d'accord ? Donc, je vous en prie, laissez-nous continuer nos travaux. Nous allons certainement dans les temps qui viennent, nous revoir, c'est absolument certain. Et nous allons transmettre les messages que vous nous avez apportés au logement molenbeekois. C'est notre engagement. Je vous remercie à présent de nous laisser pour que nous puissions continuer nos travaux s'il vous plaît.

Les interpellants ne cessent d'intervenir.

Mme la Présidente :

Très bien. Nous allons faire une interruption de séance, s'il vous plaît. Nous allons faire une interruption de séance.

Alors est ce que je peux demander aux conseillers de reprendre leur place, s'il vous plaît? Alors on reprend le conseil.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Madame la Présidente, merci de me donner la parole. J'avais que deux points évoquer avec vous concernant l'ordre du jour. Je vais en rajouter un troisième. Je ne comprends pas pourquoi est-ce que vous coupez la retransmission. La seule raison pour laquelle vous pouvez le faire, c'est lorsque nous passons en huis clos, ce qui n'est pas le cas. Ici on a l'impression que vous souhaitez que les citoyens qui nous suivent ne puissent pas voir comment se déroule le conseil communal. Donc, il y a un véritable problème. Il y a un souci de transparence. Donc, je vous demanderai que dorénavant, lorsqu'il y a un chahut ou un brouhaha, de ne pas couper la retransmission, je ne pense pas que légalement vous en ayez le droit.

Secundo, vous avez une fois de plus bafoué le règlement d'ordre intérieur. J'ai cru entendre que des citoyens avaient déposé deux motions de plus que celle que nous avons aujourd'hui et que vous en avez refusé deux. Vous les avez refusés alors que je vais vous rafraichir la mémoire, notre R.O.I. dans son article 43

Mme la Présidente :

Epargnez-moi le R.O.I. je le connais très bien.

M. El Khannouss:

Visiblement vous ne le connaissez pas et donc si vous le connaissiez, vous l'appliqueriez

Mme la Présidente :

Arrêtez-s' il vous plait.

M. El Khannouss:

Arrêtez de m'interrompre! Vous avez refusé deux interpellations, je trouve ça inadmissible. Vous bafouez une fois de plus la démocratie.

Troisièmement, madame la Présidente, j'ai introduit une interpellation sur un processus administratif qui a été décidé par ce conseil communal, qui concerne la désignation du remplaçant du directeur de la démographie. Je ne cite pas de nom. Vous avez décidé d'une manière unilatérale d'envoyer mon interpellation à huis clos et je le découvre dans l'ordre du jour. Et donc je souhaiterais poser une question à madame la secrétaire communale, sur quoi se fonde juridiquement la décision de la bourgmestre d'envoyer une interpellation qui ne cite personne, qui ne parle pas de l'un ou l'autre fonctionnaire, mais d'une manière générale, d'une décision qui a été prise ici d'une manière totalement transparente au sein de ce conseil communal. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci.

Alors je commence.

Effectivement, l'article 39 dit plusieurs choses. L'article 39 concernant les interpellations citoyennes limite à 45 minutes par séance l'ensemble des interpellations citoyennes. Ici, si vous regardez, on a mis déjà 1h22 pour la première interpellation citoyenne. On est largement au-delà des 45 minutes. Pourquoi? Tout simplement parce qu'à l'époque où le règlement d'ordre intérieur a été créé, il n'y avait pas neuf personnes qui pouvaient se

revendiquer du titre de chef de groupe dans la salle. Et donc le temps de parole dédié aux chefs de groupe pouvait faire en sorte qu'on puisse avoir des interpellations citoyennes. Et en même temps, les prises de parole telle que décrite dans le règlement d'ordre intérieur pour les chefs de groupe dans un temps qui était limité à quinze minutes par interpellation citoyenne. Ici, si vous regardez, j'ai respecté le règlement d'ordre intérieur dans les temps de parole de chacun et nous sommes à plus d'une heure 20 pour la première interpellation citoyenne. Et donc vous vous souviendrez qu'on a discuté ensemble de ceci il y a deux ou trois conseils et que j'avais dit que hormis état vraiment particulier, on essayerait de traiter une interpellation citoyenne convenablement par conseil et pas d'Etat.

Alors moi je ne demande qu'une seule chose et je l'ai déjà demandé, mais c'est l'affaire des chefs de groupe. Ce n'est pas l'affaire de la bourgmestre ou de la présidente du conseil, c'est que vous rénoviez, vous reliftiez lourdement ce règlement d'ordre intérieur pour qu'on puisse donner plus de place aux citoyens dans notre conseil. Mais plus de place aux citoyens dans notre conseil ce n'est pas en fait en nous renvoyant à minuit pour les je ne sais pas, 30, 70,150 points, ça dépend des séances qui sont les points qui concernent la vie de tous les jours de l'ensemble des citoyens. Donc ça c'est pour une des deux interpellations.

Pour ce qui concerne la deuxième, ce n'est pas la même chose. Je vais recevoir cette association et ces personnes parce que le règlement d'ordre intérieur dit bien qu'il doit s'agir d'un sujet d'intérêt communal. Et un sujet d'intérêt communal n'est pas un sujet particulier qui concerne une association, quelle qu'elle soit, aussi grande soit elle. Et donc là, les gens de cette association, eh bien, effectivement, je vais les recevoir. Nous allons les recevoir. Le collège va probablement les écouter à un moment donné, si on ne peut pas trouver de solutions. Mais ce n'est pas à proprement parler un sujet d'intérêt communal au regard du règlement tel qu'il existe aujourd'hui.

En ce qui concerne votre question sur le huis clos, je laisserai madame Aelbrecht prendre la parole, mais je dois déjà vous dire que je n'ai pas du tout du tout la même approche que vous, puisque les décisions qui concernent les appels d'offres, les mises à l'emploi et toutes les décisions qui concernent le GRH en général sont des questions traitées à huis clos. Il est arrivé une seule fois dans cette assemblée qu'on procède différemment au motif qu'il n'y avait pas de nom dans l'interpellation. Et ça a mal tourné et ça a tellement mal tourné que ça aurait pu si on avait calmé certains tourner un procès à votre encontre. Je ne pense pas que ce soit souhaitable qu'on se retrouve de nouveau dans ce type de situation. Je ne pense pas que le seul fait que dans l'interpellation, le nom ne soit pas cité engage à ce que le débat soit suffisamment serein pour qu'on ne cite aucun nom pendant le débat. Et donc c'est extrêmement dangereux de commencer à parler de cas personnel dans la séance publique. La séance à huis clos se tient, je le rappelle, avec l'ensemble des conseillers communaux, avec un devoir de confidentialité et en respect du droit à la vie privée de chacun de nos employés. Et c'est bien normal.

Je donne la parole à madame Aelbrecht.

Mme la Secrétaire f.f. :

Donc voilà, effectivement dans votre interpellation il n'y avait pas de nom mais le risque y est parce que je l'ai constaté déjà le conseil précédent dans un truc public, je ne vous vise pas là hein, qu'on a aussi citer le nom de quelqu'un qui avait fait une erreur. Mais voilà, quand le risque y est, qu'on va citer des noms, le mieux c'est de mettre ça en huis clos.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss :

M. El Khannouss:

Je pense que vous faites une lecture totalement erronée par rapport aux interpellations citoyennes. Cela ne vous donne pas le droit de bafouer notre R.O.I. Le R.O.I. est très clair. Alors je vais vous le lire. Ce n'est pas l'article 39, comme vous le dites, c'est l'article 43 qui dit au cours d'une même séance, il n'est autorisé que trois interpellations maximum. Chaque interpellation se limitera à quinze minutes. C'est ce que dit notre R.O.I. Alors, si vous voulez, d'une manière unilatérale, prendre ce genre de décision, au minimum, vous arrangez pour que les chefs de groupe vous initient une réunion où on peut modifier ce R.O.I. Mais tant que le R.O.I., il n'est pas modifié Vous n'en avez pas, vous, madame la bourgmestre, ni comme bourgmestre, ni comme président du Conseil communal, de prendre des décisions qui vont à l'encontre de notre R.O.I.

Deuxièmement, madame la présidente et madame la secrétaire, je vous remercie d'abord pour votre réponse, mais votre interprétation de la législation n'est pas la même que la mienne. Je pense que la décision d'ouvrir la procédure de sélection du ou de la remplaçante, du directeur de la démographie a été prise en séance publique et cette procédure ne cite aucun nom de personne. Donc c'est en séance publique que je dois faire mon interpellation. Si quelqu'un se trompe et cite le nom de quelqu'un, en tout cas, ça ne viendrait pas de ma part et il n'y a pas de raison. Et donc je vous annonce déjà d'emblée que je vais faire une interpellation du ministre de tutelle une fois de plus pour signaler votre façon unilatérale de bafouer notre législation. Oui, ça vous fait rire, mais vous allez voir que la réponse ne va peutêtre pas vous faire plaisir. En tout cas deux fois ici qu'on aborde...

Mme la Présidente :

J'aimerais mieux rire

M. El Khannouss:

Oui mais en tout cas, vous me faites pleurer, je vous le dis depuis très longtemps malheureusement, j'aurais aimé que vous fassiez rire. Ce n'est pas le cas avec votre incapacité à gérer correctement cette commune. On l'a encore vu avec l'interpellation citoyenne. Je pense que les Molenbeekois, depuis le très longtemps ne rient plus. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu:

Chers collègues, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole souvent en dehors des points qui sont communiqués, mais je pense qu'à un moment donné cette modification du R.O.I., il faut la régler une fois pour toutes.

Pour rappel, il y a déjà eu un travail qui a été effectué. Je pense qu'il y a quasi maintenant deux ans avec les chefs de groupe MR, PS, PTB et Ecolo , Monsieur El Khannouss étant absent à ce moment-là et nous avons listé toute une série de choses, en tout cas qu'on voulait modifier dans cet R.O.I. Donc on a fait ce travail qui a duré plusieurs heures et normalement, votre chef de groupe, enfin en tout cas votre ancien chef de groupe, normalement, il a pris l'ensemble des suggestions que nous avons fait. Il devait revenir vers nous avec une proposition. Donc ça fait maintenant deux ans. Donc ce travail, ça a déjà été commencé. Maintenant, j'aimerais bien qu'à un moment donné, dans les trois mois à venir, il faut qu'on décide d'une date, parce que sinon, à chaque conseil, on passe des heures et des

heures à discuter du R.O.I. Est-ce que vous pouvez nous confirmer maintenant que vous avez connaissance de ces notes et qu'on pourra avoir une suite à ça? Merci.

Mme la Présidente :

Alors je vous confirme que c'est une discussion qui a eu lieu au sein de la majorité pas plus tard que mardi et que nous avons convenu à nouveau que les chefs de groupe de la majorité allaient revenir vers les chefs de groupe de l'opposition pour travailler le fruit. C'est un point qui est très présent à notre esprit. Tout à fait. Merci à tous.

2. Secrétariat communal - Conseil de l'action sociale - Démission de Madame Tania Dekens - Remplacement par Monsieur Niels Wennekes. Gemeentelijk secretariaat - Raad voor Maatschappelijke welzijn - Ontslag van Mevrouw Tania Dekens - Vervanging door de heer Niels Wennekes.

Mme la Présidente :

Alors, nous avons un visiteur, monsieur Niels Wennekes. Bienvenu. Alors, il s'agit de l'information quant à la démission de madame Tania Dekens, de son mandat au Conseil de l'action sociale et à la présentation par le groupe PS SP.A de son remplaçant qui sera monsieur Niels Wennekes. Et donc voilà, vous êtes là, vous prêterez serment. Par ailleurs, ce n'est pas aujourd'hui que ça se passe. Je pense que c'est demain que nous avons rendez-vous pour ce geste et ensuite vous irez au Conseil de l'action sociale. Bon mandat à vous. C'est un mandat passionnant et nous vous souhaitons les meilleures chances dans l'exercice de ce mandat. Et pour quand même avoir un petit mot pour Tania Dekens. Merci pour toutes ces années passées comme conseillère de l'action sociale dans tous les conseils de l'action sociale au Bureau permanent de l'action sociale, aussi bien dans la technique la plus stricte que dans le droit et dans l'écoute et la présence auprès de notre personnel. Merci Tania pour tout ce que tu as apporté au Conseil de l'action sociale.

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne:

Oui, merci, madame la Présidente. Je voulais aussi dire un petit mot pour Tania. Tania, ça fait maintenant plus de quatre ans qu'on se voit pratiquement chaque semaine, voire plus souvent. Je vois Tania plus souvent que ma famille, que ma propre famille. Tania c'est pas un scoop, c'est une femme d'une intelligence supérieure, mais surtout, elle a une profonde expertise, vous venez de le dire, du CPAS et de ses organes et vous le savez, le CPAS, c'est important pour nos citoyens, c'est important pour la commune. Je ne vous explique pas l'impact du budget et de la dotation communale par rapport au CPAS. Et donc les décisions que nous prenons au Bureau permanent et au Conseil de l'action sociale sont importantes et à ce titre, l'expertise de Tania était un apport précieux et va vraiment nous manquer. Et je pense que je ne trahis rien en disant que c'est aussi le sentiment du comité de direction du CPAS, du Secrétaire général et de sa présidente.

Alors je sais que Tanya adore ce qu'elle fait au CPAS, ça n'a pas dû être simple pour elle de prendre cette décision, mais il n'y a que 24 h dans une journée, donc je respecte cette décision. On n'a pas toujours été d'accord très souvent, mais pas toujours. Et c'est vrai que les débats ont toujours été empreints de beaucoup de respect. Et moi, à titre personnel, c'est son sourire, sa bonne humeur et ses éclats de rire réguliers qui vont me manquer. J'ai beaucoup appris à côté d'elle et je voudrais la remercier sincèrement pour ça. Bonne route à toi Tania et j'en profite pour souhaiter la bienvenue à monsieur Wennekes. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M Van Damme:

Oui, je vais être très court parce que Pascal a été très élogieux et c'était mérité. Et ça fait toujours plaisir quand ça vient d'une autre formation politique. Surtout ik denk dat hey fantastische grote schoenen zijn Niels waar je in gaat stappen. Tania is al negen jaar een echte steun pilaar niet alleen voor de socialisten in Molenbeek maar ook voor het OCMW en Tania is een gigantisch steun pilaar voor iedereen die haar kent omdat ze het hart op de juiste plaats heft maar ook een enorme grote werkkracht heeft en de combinatie van kennis, intelligentie waar Pascal het al over had en werkkracht dat maakt ervoor dat Tania voor de molenbeekenaar in het algemeen een ongelooflijke meerwaarde is en ik ben zeker dat Niels dat ook zal zijn in de toekomst. Dank U wel Tania en good luck Niels.

Mme La Présidente:

Merci Tania et bienvenue à Niels.

Le Conseil prend acte. De Raad neemt akte.

Mohammed EL BOUZIDI quitte la séance / verlaat de zitting.

3. Enseignement francophone - Plan de Pilotage - Approbation du Plan de Pilotage de l'école n° 12 (Aux Petites Sources du Gai Savoir) - Suivi rapproché - Echéance Fédération Wallonie Bruxelles : 31 mai 2023.

Franstalige Onderwijs - Stuurplan - Goedkeuring van het stuurplan van school n° 12 (Aux Petites Sources du Gai Savoir) - Nauwe follow-up - Termijn Federatie Wallonië-Brussel : 31 mei 2023

Mme la Présidente :

Alors, c'est la dernière vague des plans de pilotage. L'École douze est donc la cinquième de cette vague à contractualiser son plan de pilotage. Vous pouvez le lire en détail, mais donc il a été concocté par l'équipe éducative après une analyse assez longue des forces et faiblesses de l'école. On va avoir comme objectifs principaux améliorer les savoirs et les compétences de nos élèves en français. On va voir réduire les changements d'école au sein du tronc commun. Et ça, c'est avec une attention particulière pour la collaboration entre l'école et la famille. C'est quelque chose de vraiment important de pouvoir se mettre autour de l'enfant pour le soutenir et de pouvoir être main dans la main, école et famille. Troisième objectif principal du plan améliorer la continuité des apprentissages afin de favoriser la réussite des élèves. Et pour finir, l'école a déjà reçu un avis favorable sur son plan de pilotage de deux instances d'une part, le Conseil de participation à la fin du mois passé et d'autre part, il y a quelques jours, le plan de pilotage a été approuvé par la COPALOC, c'est à dire l'organe dans lequel se réunissent à la fois le pouvoir organisateur et les syndicats.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud:

Merci, madame la Présidente. On a envie de retourner à l'école quand on lit le plan de pilotage. Il y a quand même une question que je me suis posée au niveau du manque de

subside, au niveau de l'accueil différencié. Quelle est la raison pour laquelle on n'obtient pas de subsides si on fait le boulot? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Je veux simplement dire que nous, on va s'abstenir comme PTB pas parce qu'on est contre le plan de pilotage. Mais le problème, c'est qu'avec ces plans de pilotage, on fait des beaux plans, mais on ne donne pas les moyens et alors c'est la faute aux enseignants que ça ne réussit pas. Donc voilà, si on ne donne pas les moyens, ce n'est pas la faute au personnel.

Mme la Présidente :

Donc je vais répondre à la question de madame Evraud. Je pense que la réponse est que cette école n'est pas une école en discrimination positive et donc ne peut pas obtenir vu la composition de son corps d'élève, ce type de subside.

Je vais demander à ce que l'administration vérifie ma réponse parce que vous avez posé la question d'une manière telle que je ne suis pas sûr que ce soit la bonne réponse. Et donc je pense que c'est la bonne réponse. Mais je voudrais qu'on le vérifie et, le cas échéant, qu'on revienne vers vous.

On peut vérifier Madame Aelbrecht que c'est bien la bonne réponse pour Madame Evraud ? Très bien.

Quant à l'interpellation de Monsieur Vancauwenberge, je peux la comprendre, mais je pense qu'elle est, en ce qui concerne la manière de travailler de Molenbeek avec une cellule pédagogique et même s'il y a des manques de moyens, des moyens très importants donnés à l'instruction publique dans notre commune, ici, c'est un plan qui a pu permettre de revoir certains fondamentaux et de remettre toute l'équipe autour de certaines lignes de projet et donc je n'ai pas les craintes que vous avez d'un point de vue théorique, je ne les ai pas en ce qui concerne nos propres plans de pilotage, en connaissant bien la manière dont nous fonctionnons ici dans la commune. Je comprends votre critique théorique, mais je ne la partage pas à ce à ce niveau ci.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

35 votants: 31 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers: 31 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.
Maria Gloria Garcia-Fernandez quitte la séance / verlaat de zitting.
Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.
Khadija Zamouri quitte la séance / verlaat de zitting.
Abdelkarim Haouari quitte la séance / verlaat de zitting.

4. Prévention - Adhésion de la commune de Molenbeek-Saint-Jean à la Charte nationale "Villes et Communes Médiation" telle que sollicitée dans un courrier rédigé par le SPF Intérieur, le SPP Intégration sociale et l'ASBL Belgian Forum for Urban Security (BeFUS).

Toetreding van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek tot het nationaal handvest "Bemiddeling steden en gemeenten" goedkeuren, zoals gevraagd in een brief van de FOD Binnenlandse Zaken, de FOD Maatschappelijke Integratie en het Belgisch Forum voor Stedelijke Veiligheid (BeFUS).

Mme la Présidente :

Donc c'est une proposition qui nous est faite par un consortium de services publics fédéraux et BeFUS, le Forum européen belge pour la sécurité urbaine, que j'ai encore l'honneur aujourd'hui de présider et donc, c'est vous proposer simplement de travailler à une charte nationale qui vise à promouvoir le service public de médiation. Faire connaître la médiation comme un processus à part entière de prévention et de résolution des conflits et pouvoir préserver le cadre déontologique de la médiation.

Donc, vous savez que nous sommes, grâce à notre service de médiation locale, une commune à la pointe en matière de médiation. Ce service peut nous aider à la fois et il est extrêmement demandé pour cela à améliorer l'issue des conflits entre les citoyens. Mais c'est également un service qui nous aide à pouvoir former notre personnel et à pouvoir résoudre en interne aussi certaines difficultés. Donc je pense que c'est le prolongement logique que de pouvoir répondre favorablement à cette proposition.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci Madame la Bourgmestre pour ces explications. J'aimerais juste savoir s'il y a eu un budget qui a été libéré par le fédéral pour vous aider à faire continuer en ce service de médiation ou à installer un service de médiation sur la commune. Merci.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan mijnheer Bijnens.

Dhr. Bijnens:

Ik wil gewoon toevoegen, we hebben bij ons, het gebouw waar ik woon zelf al gebruik gemaakt van de bemiddeling. Er was een conflict tussen een aantal bewoners waar er geen interne oplossing was te vinden en dankzij die bemiddeling zijn we tot een oplossing gekomen zonder dat we daar justitie bij moesten halen. Ik denk dat dat de bedoeling is van zoiets. Ik ben ervoor om dat te verlengen.

Mme la Présidente:

Heel erg bedankt.

C'est vraiment un plaisir et je vais remettre aussi nos remerciements au service pour le travail effectué.

Alors en ce qui concerne la question de M. Hamzaoui, nous sommes en discussion avec le fédéral par rapport à l'ensemble des fonds de la prévention, dont ceux de la médiation, parce qu'on a quand même des grandes difficultés aujourd'hui à pouvoir continuer d'assurer

nos missions, notamment parce qu'une série de budgets ne sont pas indexés et donc ne permettent pas en réalité de remplir les mêmes missions, alors même que l'ensemble des demandes sont toujours plus grandes dans cette partie de nos missions communales. Donc c'est une réelle préoccupation. Pour ceci en particulier, nous n'avons pas besoin de financement et nous n'allons pas chercher à en avoir, mais c'est une préoccupation que vous pointez là, à raison. Merci beaucoup.

Pouvez-vous approuver?

De Raad keurt het punt goed. Le Conseil approuve le point. 29 votants : 29 votes positifs. 29 stemmers : 29 positieve stemmen.

Amet Gjanaj quitte la séance / verlaat de zitting. Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.

5. Département Infrastructures et Développement Urbain - Approbation de l'acquisition du bien sis rue Ransfort 80, 1080 Molenbeek-Saint-Jean et approbation de l'introduction de la demande de subside dans le cadre de la Politique de la Ville - Axe 1. Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Goedkeuring van de aankoop van het goed gelegen in de Ransfortstraat 80, 1080 Sint-Jans-Molenbeek en goedkeuring van de invoering van de subsidieaanvraag in het kader van het Stadsbeleid - As 1.

Mme la Présidente :

Nous vous proposons l'acquisition d'un bien rue Ransfort 80 et la demande de subside dans le cadre de la politique de la ville Axe un. Il s'agit d'un bien qui se trouve dans l'inventaire régional des biens inoccupés et une estimation a déjà été faite par le Comité d'acquisition régional.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Je pense que c'est peut-être intéressant de vous spécifier l'endroit parce que je pense que beaucoup d'entre vous le connaissent. C'est l'ancienne boulangerie au coin de la rue Ransfort et de la rue Pierron, donc prolongement de la rue Verrept de Keyzer. C'est un endroit assez visible qui est squatté pour le moment, mais qui est formellement à l'abandon, qui est pour beaucoup de gens dans le quartier un vrai problème. Depuis pas mal de temps, nous essayons de négocier l'acquisition de ce bien et vous savez que dans le cadre de politique de la ville, il y a moyen d'acquérir des biens abandonnés comme celui-là, avec du soutien régional important, 95 % du coût d'acquisition et donc c'est ce que nous proposons de faire. Donc aujourd'hui, nous demandons votre autorisation pour procéder à cette acquisition, pour le transformer en logements par après et pour justement aussi enlever un chancre de notre commune.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, madame la Présidente. J'ai deux remarques. La première, c'est est ce que c'est bien le moment de faire cette demande là à la région, quand on sait qu'ils vont devoir payer très cher pour un métro qui n'est pas terminé? La deuxième remarque, qui rejoint un petit peu la première, la commune non plus les finances ne sont pas fameuses et je me demande si ça vaut vraiment la peine de se mettre ce chancre sur le dos et de devoir ensuite payer toute la rénovation. Parce que si on vous achète le bien, il faudra bien que vous payez toute la reconstruction avec les sommes que cela risque de nous coûter. Donc voilà, je ne suis pas convaincu du bon moment de faire ça par rapport à la situation économique et de la région et de la commune. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Moi je vous ai posé la question pourquoi il y a chaque fois une indemnité de remploi. Donc c'est lorsqu'on ne prend pas l'emprunt de la banque, on doit payer alors pour arrêter l'emprunt. Est ce qu'il n'y a pas moyen d'éviter ça?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci, Madame la Présidente. Deux petites questions à Monsieur Van Damme. La première concerne la rénovation, de ce bien. Est-ce que vous avez une estimation de la rénovation que vous devez faire pour sur ce bien là. Si oui, quel est le montant de cette estimation?

La deuxième question, Quand comptez-vous procéder à je veux dire, les personnes qui occupent le maintenant, ce bien là, comment vous pouvez faire pour qu'ils puissent quitter ces logements-là? Donc, qu'est-ce que vous devez faire avec cette occupation de ce bien?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc la dernière question c'est l'occupation par après. Donc l'objectif de l'axe un, c'est de créer du logement en plus et donc de transformer du logement inoccupé en du logement occupé. Donc ça, c'est l'objectif de cette opération. Ça, c'est la première chose. Par rapport à la question technique sur l'indemnité de réemploi, ça fait partie toujours des montages ou des estimations qui nous sont transmis par le comité d'acquisition régional qui nous impose un prix maximal à payer. Donc cela veut dire que nous ne pouvons pas, en tant que commune, donner n'importe quel prix pour un bien. Ce prix, il est fixé par le comité d'acquisition régional qui nous impose un prix maximal auquel nous pouvons acquérir un bien. Et donc, là-dedans, il y a toujours cette indemnité de réemploi qui y est inclus.

Alors, la troisième chose, la question de la rénovation. Évidemment, nous devons faire, nous allons devoir rénover ce bien. Deux choses là-dessus. Premièrement, c'est très difficile,

évidemment, d'estimer le coût de la rénovation à ce moment ci, parce que nous n'avons pas un accès complet aux biens. C'est très difficile. Et deuxièmement, le coût de cette rénovation, il est et ça c'est une réponse à monsieur Eylenbosch, aussi pris en charge à 95 % par la région. Donc, nous devons alors introduire une nouvelle demande de subsides et nous allons évidemment le faire.

Alors, la dernière question que monsieur Eylenbosch nous a posé, les finances de la région. Évidemment, ils sont sous pression, mais je pense que pour la région aussi, le logement est la priorité des priorités. Pour la commune, c'est une priorité très importante aussi. Et donc ce sont des choix à faire. Est-ce que nous voulons un chancre dans la ville qui est en train de pourrir la vie de beaucoup de gens? Et à un moment où il y a du logement, une pénurie des logements publics? Ou est-ce que nous voulons investir quand même pour améliorer la situation pour nos citoyens et pour surtout les gens qui n'ont pas l'accès à un logement décent aujourd'hui? Et c'est le choix que la commune, la majorité actuelle fait.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

27 votants: 26 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers: 26 positieve stemmen, 1 onthouding.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch pour la justification de son abstention.

M. Eylenbosch:

Je remercie l'échevin pour sa réponse. J'ai mis la balle au centre parce que je comprends votre considération par rapport à la problématique du quartier, mais je suis personnellement quand même malgré tout convaincu qu'on doit faire attention aux finances et donc je préfère m'abstenir sur le sujet que de voter pour. Merci.

Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting. Didier Fabien Willy Milis quitte la séance / verlaat de zitting. 6. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services ayant pour objet la mission complète d'auteur de projet en vue de la rénovation de la maison de maître sise rue Van Hoegaerde 39 dans le but d'y aménager un équipement d'intérêt collectif, la démolition d'un garage sis rue Van Hoegaerde 39 dans le but d'y aménager une cour collective végétalisée ainsi que la rénovation de la maison de jeunes existante sise rue de la Vermicellerie 10 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de l'opération 1.2 du contrat de quartier durable « Etangs noirs » - CDC 23.001 - Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor diensten betreffende de volledige missie van projectontwerper voor de renovatie van het herenhuis gelegen Van Hoegaerdestraat 39, met het oog op de ontwikkeling van een voorziening van gemeenschappelijk belang, de afbraak van een garage gelegen Van Hoegaerdestraat 39, met het oog op de aanleg van een collectief groen binnenplein evenals de renovatie van het bestaande jeugdhuis gelegen Vermicellifabriekstraat 10 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in het kader van operatie 1.2 van het Duurzaam Wijkcontract "Zwarte Vijvers" - Bestek 23.001 - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht.

Mme la Présidente :

Alors la suite de notre Maison du bienêtre, c'est certainement le point le plus important ce soir. Donc on va pouvoir continuer sur ce projet important du contrat de quartier Etangs Noirs qui consiste à créer une forme d'annexe à l'AJM et qui sera occupée par une maison de jeunes avec un volet spécifiquement dédié aux jeunes filles adolescentes. C'est quelque chose qui nous manque sur le territoire et qui est fort attendu dans le quartier. C'est vraiment un projet très important.

Alors en ce qui concerne l'étape précise, c'est une modification des conditions du marché. Donc c'est la relance d'un marché de services parce qu'on a reçu qu'une offre, et malheureusement, elle ne pouvait pas être retenue.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci, Madame la Présidente. Quelles sont les raisons qui ont été évoquées pour écarter cette offre que vous avez reçue pour la première procédure? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Il n'était pas conforme aux exigences du cahier de charges et donc on a dû l'écarter. Mais si vous voulez des détails techniques, alors je vous invite à nous envoyer un petit mail. Je vous répondrai dans le détail.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, pardon, je ne vous avais pas vu.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Pas de souci. De toute façon ce que je vais dire ne va pas appeler une réponse. Vous avez entendu mes remarques tantôt. Je les répète pour ceci aussi, mais je vais voter pour parce qu'ici on est sur un élément important au niveau de l'accompagnement de la jeunesse et d'associations et donc je supporte le sujet.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Eylenbosch.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 27 votants : 27 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

7. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine (CRU) 6 « Autour de Simonis » - Actions de cohésion sociale et de vie collective - Conventions de subvention.

Departement Infrastructuur & Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract (SVC) 6 " Rondom Simonis " - Acties van sociale cohesie en gemeenschapsleven - Subsidieovereenkomsten.

Mme la Présidente :

Alors, ici on est sur le contrat de rénovation urbaine numéro six autour de Simonis, avec les conventions de subvention pour les actions de cohésion sociale et de vie collective qu'on avait déjà sélectionné ensemble et donc c'est la poursuite de ce qu'on avait décidé. On avait décidé de subventionner neuf projets. Bonnevie, le collectif Alfa, Premier contact, Up, Samen voor morgen, Alive Architecture, Harmonie, les handicapables et l'association de Mostafa Mesnaoui et donc ceci poursuit simplement, de manière officielle et administrative les engagements et les choix effectués par ce conseil.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 27 votants : 27 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 27 positieve stemmen.

8. Département Infrastructures et Développement Urbain - Opération 1.C1 Ateliers Upcycling - Convention d'occupation du local sis quai de l'Industrie 77a à 1080 Molenbeek par Recyclart.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Ingreep 1.C1 Upcycling Ateliers - Gebruiksovereenkomst van het lokaal gelegen te Nijverheidskaai 77a te 1080 Molenbeek door Recyclart.

Mme la Présidente :

Alors c'est la convention d'occupation du local que nous possédons, Quai de l'industrie 77A pour des ateliers vélo. Alors non, pardon, je me trompe, je me trompe? Atelier up Cycling, qui est au 67 quai de L'industrie, est un projet du contrat de quartier durable. Petite Senne et il y a pour l'instant dans Atelier Up Cycling un petit local qui est vide et c'est celui-là pour lequel

on vous propose de sélectionner recycleurs comme occupants. Et voici la convention d'occupation qui vous est proposée, avec un droit d'occupation par mois qui s'élève à 199 €. Et le calcul de ceci a été fait sur base de la méthode de calcul du règlement de l'allocation des infrastructures communales. Voilà, donc c'est également la poursuite du contrat de quartier, mais cette fois ci, Petite Senne.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 27 votants : 27 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers: 27 positieve stemmen.

Amet Gjanaj entre en séance / treedt in zitting.

Maria Gloria Garcia-Fernandez entre en séance / treedt in zitting.

Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting.

Abdelkarim Haouari entre en séance / treedt in zitting.

Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.

9. Logement et gestion immobilière - Logements temporaires - Hôtel social - Adaptation de l'indemnité de paiement.

Beheer van huisvesting en onroerend goed - Tijdelijke huisvesting - Sociaal hotel - Aanpassing van de uitkering.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy:

Alors ici, il s'agit de vous proposer une augmentation des indemnités de séjour, plutôt une adaptation, une indexation, on peut le dire de différentes manières des indemnités de séjour dans l'hôtel social qui n'avait pas évolué depuis 2016. En plus de cela, nous demandons également un forfait pour charges locatives relativement restreint malgré la hausse exponentielle des charges liées aux énergies. Nous nous conformons aux grilles de loyer des A.I.S.

Alors, il faut bien le dire que malgré l'augmentation des indemnités de séjour, on est encore loin des coûts réels qu'impose un hôtel social. Il faut savoir que ce n'est pas on ne reçoit pas des personnes liées à une situation sociale difficile, c'est à dire avec des revenus sociaux difficiles. On reçoit toute personne qui a une difficulté comprise dans les conditions d'accueil de l'hôtel social. Voilà, j'attends vos questions.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci, madame la Présidente. M. Mahy, en tout cas, les prix de loyers que vous mentionnez dans ce point-là, je pense, à mon avis, ne reflètent pas que l'indexation. Donc là je pose une petite question est ce qu'il y a que de l'indexation ou il y a même une augmentation des tarifs ? Ça c'est là la première question. Et qu'est ce qui justifie aussi cette augmentation-là, surtout pour cette tranche de population si fragilisée? Donc voilà, j'aimerais un petit peu comprendre ce nouveau montant que vous changez dans ce point-là, merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Merci, Madame la Présidente. Donc, un peu comme l'a dit mon collègue, monsieur Hamzaoui donc vous dites que les gens qui occupent ces locaux, enfin ou ces endroits, ces habitations sociales ne sont pas forcément en difficulté sociale, mais bon, on n'occupe pas une habitation sociale pour le plaisir. Il y a bien des circonstances exceptionnelles qui font que les gens se retrouvent dans ces logements sociaux et en plus on justifie l'augmentation quelque part par l'augmentation des prix de l'énergie. Donc in fine, et de nouveau, on est dans cette logique où la commune court derrière les moyens financiers, même si ici ça ne représente quasi rien sur la base annuelle et sur la base, sur la base du budget beaucoup plus important de la commune. Donc je ne comprends pas pourquoi ne pas laisser les tarifs sociaux et permettre aux gens qui occupent de toute façon pour de courtes périodes ces logements sociaux pour des circonstances sociales, des circonstances exceptionnelles ne pas laisser les tarifs au même taux qu'ils sont. Et de plus, je ne comprends pas qu'on facture 25 € par mineurs pour les charges et 40 € par adulte. Je trouve ça excessif. Et l'augmentation, comme l'a dit ici mon collègue, l'augmentation de manière importante, me paraît beaucoup plus importante que l'index.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy:

Je me suis mal exprimé très probablement. Depuis 2016, nous n'avions pas procédé à l'indexation à la mise en concordance des loyers par rapport à la grille des A.I.S.. Chose est faite ici. Ok, donc ça c'est une première réponse.

La seconde réponse, c'est qu'on n'a pas affaire à un logement social, on a faire à un hôtel social qui répond à une demande précise, soit une personne qui souffre de violence chez elle, soit un incendie. Ces personnes ne sont pas en difficulté financière, bien sûr, liées à l'incendie, évidemment, mais on ne on n'est pas lié à un revenu. Donc, dans la plupart des cas, ces personnes qui viennent à l'hôtel social bénéficient d'un loyer qui est en général inférieur à ce qu'elles payent en général dans leur propre logement. Donc il faut être très clair là-dessus on n'est pas sur du logement social, on n'a pas, à un moment donné, si on prend par l'absurde, on ne va pas augmenter en 2080, on sera toujours avec des loyers qui seront au ras des pâquerettes et qui ne reflèteront pas un minimum le coût que ce service coûte à la commune. On n'est pas encore en train de compenser la totalité du coût de l'hôtel social d'un logement qui est occupé par des personnes. Donc il est normal que l'autorité ne perde pas non plus excessivement d'argent, parce que c'est ce qu'on ne gagne pas ici, ce qu'on ne perçoit pas ici, eh bien on est obligé de le compenser par une autre poche. Donc, ce n'est pas du tout quelque chose d'injurieux de demander une simple mise en équilibre par rapport à une grille. C'est tout à fait logique dans ce cadre ci.

En ce qui concerne les charges, vous me dites que 45 € et 25 € sont excessifs. Je ne sais pas combien vous payez pour un logement, mais aujourd'hui on est je ne sais pas à combien de fois ce montant pour assurer l'eau, le gaz, l'électricité, le nettoyage des communs, le nettoyage à l'intérieur et le suivi administratif et social des personnes qui viennent là. Et donc on est vraiment, on est vraiment très loin du compte en termes de récupération des coûts de ce service offert à la population.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Donc je faisais référence aux charges parce qu'ici elles sont proposées par personne, donc $40 \in \text{par}$ adulte, $25 \in \text{par}$ enfant mineur. Donc une famille composée de quatre personnes, deux mineurs et deux adultes, on est déjà à $130 \in \text{Donc}$ voilà, je trouve ça important. Il faut faire le total et non pas parler ici dans le détail. Donc je continue à dire ce que j'ai déjà dit. Il s'agit de situations sociales difficiles. On ne quitte pas de gaieté de cœur son habitation soit parce qu'on a eu un incendie ou parce qu'on est victime violence conjugale ou autre. Donc si on le quitte, c'est pour des circonstances sociales difficiles et les circonstances sociales difficiles exigent des personnes de faire des efforts pour se reloger, constitution de la garantie locative, etc. etc. Donc voilà, c'est pour ça que je trouve excessif de rattraper un index de sept ans.

Vous le dites-vous-même, l'indexation n'a pas été faite depuis 2016 pour des raisons que j'ignore. La faute, si je peux m'exprimer comme tel, incombe à l'administration. Ici l'administration fait un rattrapage de sept ans et en plus on propose maintenant d'indexer automatiquement. Donc c'est pour ça que je dis un rattrapage de sept ans est très important. S'il y a quelqu'un qui occupe le logement actuellement et qu'on vient lui dire tiens, il va y avoir une indexation d'autant, je ne sais pas combien est l'index de 2016 aujourd'hui, ça serait intéressant peut être de nous le dire, quel est le pourcentage d'indexation appliqué sur ces tarifs? Donc je trouve ça excessif, sept ans d'indexation en une seule fois. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci Madame la Présidente. Donc je rejoins mon collègue sur le fait que rattraper l'indexation depuis 2016 et l'appliquer en une seule fois, c'est énorme et qu'il fallait en tout cas essayer de diviser ça sur plusieurs années et pas vraiment rassembler le tout en une seule fois. Donc je ne vais pas revenir sur les circonstances sociales de ces personnes qui logent dans ces logements. Mais je trouve que cette augmentation est énorme. En tout cas, rassembler ça en une seule fois, c'est énorme par rapport au prix initial. Voilà.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

30 votants: 21 votes positifs, 2 votes négatifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 21 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 7 onthoudingen.

Didier Fabien Willy Milis entre en séance / treedt in zitting.

10. Petite Enfance - Convention de fonctionnement entre l'ASBL Olina et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Kinderopvang - Werkingsovereenkomst tussen VZW Olina en Gemeente van Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy:

Alors, vous n'ignorez pas l'incorporation d'une septième crèche au quai des Charbonnages et ici, c'est simplement l'adaptation de la convention de collaboration de fonctionnement entre la commune et l'Asbl. Olina et bien sûr la subvention qui va avec l'augmentation du nombre de places d'accueil dans ces crèches de l'Asbl Olina. Voilà. Tout simplement.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci madame la Présidente.

Mme la Présidente :

Monsieur l'échevin vous voulez encore préciser quelque chose ?

M. l'échevin Mahy:

Oui il y a une petite coquille dans le texte. C'est peut-être ça que vous allez me dire.

M. Hamzaoui:

Allez-y monsieur l'échevin.

M. l'échevin Mahy:

J'ai vu votre sourire, je me suis dit il voulait relever la coquille. Effectivement il y a une petite coquille dans le dossier. On ne parle pas de 86 mais 84.

M. Hamzaoui:

C'est parfait ! Un petit mot peut être sur la crèche du Quai de charbonnage, une petite explication sur cette crèche, le nombre de places ?

M. l'échevin Mahy:

Quarante-huit places sont déjà occupées dans le plan cigogne qu'on va examiner plus tard, qui va être soumis à votre proposition. En tout cas, le projet de requérir des aides au niveau de la Fédération et de la Cocof. Il y a encore 36 places à attribuer, à faire financer. On sait qu'on va logiquement les avoir. C'est pour ça qu'on compte la totalité des 84 places.

Mme la Présidente :

Depuis le début de la législature, on essaye de favoriser, d'augmenter notre taux de couverture parce que vous savez qu'on est un des taux de couverture les plus bas de la communauté française. On est très très bas en nombre de places, en crèches par rapport au nombre d'enfants. Donc ceci, ça fait partie des choses qu'on met en place. On est bien content et c'est une politique qui est vraiment, vraiment pas évidente parce qu'il y a plusieurs niveaux de pouvoir qui sont concernés et surtout parce que ça coûte aussi. Et donc il faut chaque fois aller trouver les sous pour ça, ce qu'on fait.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 31 votants : 31 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers: 31 positieve stemmen.

11. Petite enfance - Accord de principe - ONE nouveau Plan Cigogne +5200 - Introduction des demandes de nouvelles places et subsides infrastructures. Kinderopvang - Principeakkoord - ONE nieuw Plan Cigogne +5200 - Invoering van aanvragen voor nieuwe plaatsen en infrastructuursubsidies.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy:

Alors la délibération est assez précise. Je vais juste faire un petit résumé. Le plan cigogne est lancé depuis récemment. Plan cigogne de l'O.N.E.. En parallèle également, la Cocof propose des subsides d'infrastructures. Il faut savoir que l'ONE ce sont des subsides fonctionnement et c'est en substance la proposition qui vous est faite, c'est de candidater pour l'augmentation de places au sein de nos crèches. Et en résumé, les crèches qui sont concernées par l'augmentation des places sont Moulin d'Olina, donc on en vient d'en parler Quai des charbonnages, Fabiola, les Petits Poucets, Liverpool, Condor pour un total de 73 places. Et vous avez bien sûr le résumé dans le corps du décide ou du texte.

Mme la Présidente :

Donc c'est une décision importante pour aller chercher des subsides pour plus pour plus de 125 places supplémentaires. C'est ça.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 31 votants : 31 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers: 31 positieve stemmen.

Mohamed Amine Akrouh quitte la séance / verlaat de zitting.

12. Recettes communales - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2022 au 31.12.2022

Gemeenteontvangsten - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2022 tot 31.12.2022

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Bonsoir. Donc le premier point concerne la vérification de l'encaisse communale. Donc c'est une obligation de publier l'encaisse communale régulièrement. Donc ici c'est pour information. Je ne sais pas si vous avez des questions.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Merci, Madame la présidente.

Monsieur l'échevin des Finances, effectivement, il faut vérifier l'encaisse communale régulièrement, mais vous n'êtes pas assez précis. La loi exige que cette vérification est lue tous les trois mois. Ici, on vérifie l'encaisse communale sur base annuelle. Donc si je vois bien, c'est du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Or, l'article 131 de la nouvelle loi communale est très clair au moins une fois chaque trimestre. Ça, c'est la première remarque. De plus, ce même article 131, paragraphe premier, de la nouvelle loi communale exige qu'il y ait un PV avec les remarques de l'échevin délégué. Ce n'est pas obligatoirement l'échevin des finances. Je suppose que c'est vous qui avez été délégué par le collège pour effectuer cette tâche. Je cherche dans les points, je ne vois pas de PV. Je vois effectivement la situation de l'encaisse en français et en néerlandais, mais le PV avec vos remarques le cas échéant si vous n'en aviez pas, donc sans aucune remarque, mais je ne vois pas de PV et puis alors la périodicité de la vérification ne correspond pas à l'esprit de la loi. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Voilà, en effet, le service a d'ailleurs reçu une remarque de la tutelle du fait qu'il ne le publiait pas trimestriellement. Et donc cela va être fait. J'ai signé ce matin l'encaisse communale du premier trimestre 2023.

Pour le PV je vérifie et je signe. Je vais me renseigner et je ferai le PV puisque le service ne m'en a pas parlé. Donc je vais prendre mes renseignements et je ferai le PV. Vous avez déjà vu ma signature dans le document. Voilà.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Ça devient habituel ici de relever des erreurs, enfin de cette majorité. Il y a tellement d'erreurs. Que l'encaisse communale ne soit pas effectuée tous les trois mois, c'est inquiétant. On dit que la tutelle a fait la remarque.

Je rappelle le déroulement de l'encaisse communale, la vérification. Je rappelle que l'échevin délégué, en tous les cas le collège, a la responsabilité de vérifier l'encaisse communale. Et vous savez ce que dit la loi quand on va dans les travaux préparatoires de la loi par rapport à la vérification de l'encaisse communale ? On dit qu'il faut vérifier l'encaisse communale sans même prévenir. Donc, il est de la responsabilité du collège d'effectuer cette tâche au moins une fois chaque trois mois et pas de nouveau se cacher derrière les services. C'est une responsabilité du collège de vérifier l'encaisse communale tous les trois mois, au moins une fois chaque trois mois. Ça peut être vérifier, même tous les jours. Et il n'y a aucune loi qui l'interdit. Merci.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil prend connaissance. De Raad neemt kennis.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting. Khadija Zamouri entre en séance / treedt in zitting. Joke Vandenbempt quitte la séance / verlaat de zitting.

13. Finances – Budget communal 2023 – Modification budgétaire n°01-2023 Financiën – Gemeentelijke begroting 2023 - Begrotingswijziging nr. 01-2023

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Donc, nous vous présentons les premières modifications budgétaires 2023. Donc, s'il y a un budget, il peut y avoir des modifications budgétaires. Les modifications budgétaires font partie de la gestion financière annuelle. En ce qui concerne nos modifications budgétaires 2023, elles ont été acceptées par le comité d'accompagnement et l'inspecteur. La condition était l'équilibre et donc la somme des majorations des diminutions en dépenses et en recettes donne une neutralité des résultats. Pour cette première modification budgétaire de l'année, il n'y a rien de très significatif. Néanmoins, je vais vous citer quelques exemples et ensuite j'écouterai vos questions. Donc, comme je l'ai dit, les modifications budgétaires sont en équilibre. Donc le boni à l'exercice propre n'a quasi pas changé à part de 0,33 €. Et donc le résultat général non plus.

Alors qu'est-ce qu'il y a comme mouvement? Si vous avez pu examiner les documents en annexe dans le BOS, vous verrez qu'il y a quand même, même si je dis il n'y a rien de significatif, vous verrez qu'il y a quand même pas mal de mouvements. Donc moi je les ai un peu regroupés parce que, par exemple, il y a le transfert, donc il y a le remboursement de l'emprunt FRBRTC. Donc il a été demandé de tout mettre sur une fonction zéro, zéro, zéro. Donc là ça nous fait quand même déjà pas mal de lignes qui ont été générées dans le système, mais c'est simplement un transfert sur une fonction bien spécifique au lieu d'en avoir sept tout est repris sur un.

Alors il y a diverses diminutions en dépenses de fonctionnement pour un montant de 473.365 €. Divers majorations en recettes, produits, récupérations diverses c'est une note de crédit de Engie sur la facture annuelle 85.000 €. Nous avons aussi la vente de véhicules déclassés. Bon, ce n'était pas énorme, mais ça fait quand même 6.804 € et une augmentation d'un subside pour la bibliothèque néerlandophone de 22.123 € et aussi le subite écochèque pour les crèches de 10.506 €. Nous avons malheureusement mais heureusement s'il y en a, c'est limité, une augmentation, donc des majorations en dépenses. Il y a une augmentation des intérêts d'emprunts à court terme suite à l'augmentation des taux qui on a prévu ici 410.000 € pour cette augmentation de taux pour les crédits à court terme.

Alors, vous savez que pour 2024, il va y avoir les élections. Donc on commence aussi à mettre notre ligne budgétaire pour déjà pouvoir préparer les différents bureaux et matériels nécessaires pour les élections.

Alors pour l'extraordinaire comme chaque année aussi, adaptation du programme d'investissement de la DIDU. La charge d'emprunt n'augmente pas, même une légère diminution. Par contre la modification budgétaire extraordinaire est en léger mali à l'exercice propre de 186.646 € mais sans conséquence puisque le résultat cumulé est de 10.600.180€. Voilà, je vais écouter vos questions à vous.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Merci, madame la Présidente. Alors, j'ai une première question, mais avant de poser cette question, par rapport à vos augmentations ou vos diminutions on dirait que le budget 2023, j'ai l'impression que c'est le budget de 1923 pas de 2023 parce que quand je vois le pourcentage d'évolution, il est impressionnant. Vous faites une augmentation du montant des intérêts débiteurs des comptes courants de 4.100 %. On dirait qu'on travaille avec un décalage d'un siècle. Vous mettez 10.000 € au budget initial pour les intérêts et vous faites une augmentation de 410.000 €. C'est 4.100 % de plus en deux mois. Vous avez présenté votre budget en trois mois, vous avez présenté votre budget au mois de février. J'aimerais bien comprendre ce qui explique cette évolution de 10.000 €. On passe à 420 000 € au niveau des comptes courants.

Alors, mes questions par rapport à ce point : quel est le déficit de trésorerie actuel? Première question ça permet d'avoir une idée de l'importance des montants empruntés à court terme. Ce sont bien des emprunts à court terme, c'est pour payer la trésorerie courante, c'est de la trésorerie courante.

Ma deuxième question est ce que les taux Euribor ont évolué de manière aussi importante? J'ai consulté un peu la Banque centrale européenne. Je n'ai pas vu une évolution aussi importante. Donc quel était le taux l'Euribor à court terme, c'est bien ce taux-là qui est utilisé pour calculer les intérêts à court terme? Donc en début d'année par rapport à maintenant, quelle est l'évolution? Ça, c'est la deuxième question.

Ma troisième question est quels sont les organismes qui vous avancent ces fonds pour combler votre déficit de trésorerie? A ma connaissance, c'est Brinfin. Mais est ce qu'il y a d'autres organismes aujourd'hui? Des organismes privés peut-être? Brinfin étant une institution publique? Donc c'était mes questions par rapport aux intérêts.

Alors j'ai d'autres questions. Je vois une diminution des frais de garderie. Qu'est-ce qui l'explique? Je vois une diminution importante aux frais, aux repas scolaires. Qu'est-ce qui l'

explique? Puis alors, je vois une diminution de subside aux organismes culturels, une diminution de 7.920 €. Pourquoi cette diminution? Qu'apporte-t-elle à la commune de si important? Pourquoi pénaliser les organismes culturels francophones avec cette diminution? Je vois aussi une diminution par rapport aux organismes qui s'occupent du développement durable et c'est une diminution de 15.000 €. Ce sont mes questions.

Alors, ce qui est pour le moins choquant, c'est de voir une diminution dans les frais de fonctionnement. Alors tous les services de la commune se plaignent de manque de matériel et il y a qu'à voir, pour citer le service le plus en vue, le service de la propreté publique. On sait bien que si la propreté publique aujourd'hui à Molenbeek est une catastrophe, c'est dû à une seule raison, c'est que les moyens ne sont pas donnés à l'échevine qui a la compétence. On voit bien qu'il y a un manque, une diminution de personnel par rapport à quelques années. En tous les cas, tous les travailleurs sur le terrain le disent et le répètent, , ça a été quasi divisé par deux, je dis bien quasi. Même si la bourgmestre ne veut pas l'admettre, la bourgmestre a toujours d'autres versions. De toute façon, ça on en a pris l'habitude. Ça, c'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est qu'on me dit et plusieurs personnes me disent, même les balais, même les balais, c'est devenu un luxe. Alors on ne parle même pas des camions, là, les frais pour la réparation des camions. Les camions sont en panne, personne ne les répare. Les gloutons qu'il y a quelques années étaient achetés à la pelle, maintenant, même l'entretien des gloutons, on le paye plus. C'est normal qu'ils fonctionnent plus puisqu'on n'entretient même plus les gloutons. Et alors? On ose diminuer les frais de fonctionnement.

Je ne vais pas aller plus loin. Je ne vais pas dire ce que dit Mr El Khannouss que le papier toilette manque dans les écoles, mais c'est aussi une réalité. Donc voilà, on ose diminuer le frais de fonctionnement. Donc si vous avez un retour par rapport aux frais de fonctionnement des services ou les moyens, les crédits inscrits dans le budget ne sont pas nécessaires ben qu'on les affecte à d'autres services. Hier ou avant-hier j'étais encore avec certaines personnes des Molenbeekois et ils m'ont dit qu'ils n'avaient jamais vu les rues de Molenbeek aussi sales en 40 ans. Ce n'est pas possible. Je le dis et je le redis, c'est par manque de moyens. Donc ce n'est pas l'échevine de la propreté publique qui va sortir avec un balai et balayer les rues, hein? Non, il faut lui donner les moyens et on ne donne pas les moyens ni en termes de matériel ni en termes de moyens humains. Donc, expliquez-moi pourquoi vous diminuez les frais de fonctionnement, vous ne les affectez pas aux services qui en ont besoin. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, madame la Présidente. Monsieur l'échevin, je ne vais pas répéter tout ce que mon collègue nous a dit. Une simple petite question, mais vraiment très petite, où en sont les comptes 2022? Est-ce que vous avez déjà une idée de l'atterrissage? Vous pouvez déjà nous donner quelques petites informations parce que théoriquement, vous devez les présenter avant la fin du mois de juin. Donc vous devez déjà avoir une petite idée du trou qui est creusé. Et la question, c'est comment est-ce que vous allez le combler? Merci.

M. El Khannouss:

5 à 6 millions d'euros de déficit.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Alors, je vais commencer par la question de monsieur Eylenbosch. D'abord, nous parlons des modifications budgétaires. Donc je ne vais pas m'étendre sur un autre point. C'est vrai, monsieur Eylenbosch, vous a donné, mais ne rigolez pas toujours, vous vous posez des questions pour rigoler, ça n'a même pas l'air des questions sensées. Alors le compte va passer au mois de juin. Nous sommes en train de préparer les documents et monsieur El Khannouss a donné le résultat parce qu'apparemment il a de bonnes sources à la commune. Tant mieux pour lui, mais le compte, ça sera pour le mois prochain.

Alors pour les modifications budgétaires, je pense que pour un ancien échevin des finances, vous aimez bien de de faire un peu le malin parce que vous savez aussi à quoi servent les ajustements.

Alors pour les garderies et ça je m'en doutais un peu que la question allait être posée, c'est évidemment en concertation avec l'instruction publique qui a suffisamment calculé le montant qu'il avait besoin et comme ici, on a déjà un certain nombre de mois, ils savent exactement ce dont ils auront besoin et donc ils ont autorisé une diminution. Mais évidemment, cette diminution est utilisée pour d'autres postes, Donc idem pour les garderies et les frais d'école.

Alors pour les intérêts, ben oui, malheureusement, je vais vous le dire, je l'ai noté, les taux ont augmenté assez fortement. Donc au début de l'année c'était du 2,18 puis c'est passé à 2,53, 2,90, 3,31 et maintenant on a trois 3,530. Donc vous voyez que les taux montent. Nous espérons que ça ne va pas continuer trop, mais bon, il vaut mieux être prudent. Donc nous avons prévu ce montant.

Vous posez la question du financement, dans quel organisme nous prenons nos emprunts? Eh bien justement, vous avez dans la délibéré situation de caisse, vous voyez qu'actuellement on emprunte chez Brinfin 10 millions d'euros.

Alors, vos histoires de balais et de camions c'est un peu facile de revenir avec ça. Il y a eu en effet certains soucis dans les commandes mais actuellement tout a été réglé? Il y avait différentes raisons à ceci, c'est que ben il est parfois difficile, enfin maintenant ça commence à se régulariser, mais suite au Covid, il a fallu un certain temps avant que les commerces puissent nous livrer régulièrement. Et vous savez aussi que quand nous sommes en douzièmes provisoires, on ne peut pas dépenser plus d'un certain montant par mois et donc nous ne pouvions pas commander tout en une fois. Mais maintenant tout ça est réglé. Et pour les camions, c'est aussi en cours. Voilà.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, madame la Présidente. Monsieur l'échevin, je suis content que vous ayez appris la nouvelle par rapport au déficit de la bouche de monsieur El Khannouss, puisque vous avez dit que c'est lui qui avait la bonne réponse. J'espère que la présentation des comptes sera accompagnée d'une section réunie où nous aurons la totalité des détails. Mais je vais vous dire que pour cette modification budgétaire, malheureusement, je vais voter contre pour la

bonne et simple raison que si vous aviez déjà connaissance de ce déficit là, vous ne faites pas de modification ou vous intégrez dans votre modification budgétaire alors que vous essayez sérieusement de serrer les boulons et d'arrêter les investissements pour pouvoir récupérer tout ce que vous avez perdu l'année passée et que l'année passée, vous êtes aussi venu avec des modifications budgétaires sur lesquelles vous étiez soi-disant en équilibre. Et puis quand on arrive à l'atterrissage, on se rend compte que 6 millions de déficit, vous ne les avez pas montrés. Et quand on vous a dit que vous alliez arriver à cette échéance-là, ben non, non, ce n'est pas le cas. Tout est en ordre, on a tout dans les mains, etc. Vos services nous l'ont dit dans des réunions. Eh bien ici, vous voyez la qualité des informations que vous nous donnez, et on se pose la question de la qualité des personnes qui vous accompagnent pour vous donner les informations et vous permettre de gérer convenablement les finances de la commune. Et je crois que vous avez intérêt à remettre très, très rapidement de l'ordre dans le service de telle façon que les autres services de la commune puissent fonctionner convenablement et tenir compte des limitations de dépenses qu'ils vont devoir faire dans les prochains mois pour pouvoir compenser le déficit. Merci. Et ce n'est pas un emprunt qu'il va falloir parce qu'un emprunt, ça va encore nous coûter encore plus d'argent.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Merci. Donc je ne vais pas m'exprimer sur le compte. J'attendrai le mois de juin quand vous annoncerez officiellement en Molenbeekois après que vous ayez mis la commune à genoux, que la commune va se mettre à plat ventre au mois de juin. Donc, c'est la grande annonce. Donc j'attendrais le mois de juin pour faire mes remarques par rapport aux comptes pour voir quelles sont les raisons de ce déficit catastrophique.

Donc monsieur l'échevin, vous dites je fais le malin, mais je ne fais pas le malin. Moi j'ai posé des questions tout à fait objectif l'évolution des taux d'intérêt est de 4100% Vous expliquez, j'ai suivi un peu votre taux, c'est deux virgule et quelques on est passé à trois virgule et quelques. Ça fait pour tout une augmentation de 50 % et ici vous faites une augmentation de 4100 %. Alors arrêtez de faire le naïf moi je vous dirai si vous pensez que je fais le malin.

Alors par rapport aux organismes, j'ai bien vu dans la vérification de qu'est-ce qu'il y avait 10 millions qui est emprunté auprès de chez Brin Fin le déficit de trésorerie à la commune est beaucoup plus important que 10 millions d'euros. Enfin, je suppose. Il n'y a pas que 10 millions d'euros qui sont avancés à la commune pour qu'elle puisse payer ses frais de fonctionnement. Je suppose que les avances de trésorerie sont beaucoup plus importantes. C'est pour ça que j'ai demandé si à côté du prêt de Brinfin y avait donc un autre organisme privé qui a avancé, qui faisait des avances de trésorerie à la commune d'où ma question. Mais j'ai bien vu que Brinfin avançait 10 millions d'euros, ça me paraissait peu par rapport à votre déficit de trésorerie. Maintenant, vous pouvez me corriger et me dire non, non, le déficit de trésorerie ne dépasse pas 10 millions d'euros, mais donnez-moi le montant, J'attends le montant de votre déficit de trésorerie et je sais bien que ce déficit, donc ce sera une photo à une date. Vous pouvez me dire au 31 mars il était d'autant, au 30 avril il était d'autant. Je sais que le déficit de trésorerie varie tous les jours et donc ce n'est qu'une photo. Mais donnez-nous au moins une idée de ces déficits de trésorerie pour lesquels vous augmentez les intérêts d'emprunt à court terme de 4100 %. Merci.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Je vous enverrai le calcul précis.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia Fernandez.

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

Merci, madame la Présidente. Monsieur Haouari, je vous remercie vraiment beaucoup de vous soucier de la propreté publique et je vous remercie encore plus de demander des moyens, parce que c'est vrai qu'il nous faut des moyens. Par contre, je voudrais quand même rectifier quelque chose. Vous avez parlé de balai qui manque de toute une série de matériel qui manque, c'est vrai. Il y a eu un arrêt de travail au mois de septembre. Depuis fin septembre cette situation, elle est réglée. Je voulais quand même le dire. Donc les balais sont là, les gants sont là, le matériel roulant fonctionne. Ceci dit, il y a des camions qui sont vétustes, ils tombent parfois en panne et on ne les répare, mais on le suit de très près. Donc voilà, la photographie que vous avez donnée n'est pas la photographie d'aujourd'hui et je tenais à le souligner. Mais je vous remercie d'insister pour qu'il y ait plus de moyens.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

31 votants: 22 votes positifs, 6 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers: 22 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

14. Culture néerlandophone - Subventions de projets Pixel Museum. Nederlandstalige cultuur - Projectsubsidies Pixel Museum.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia Fernandez.

Mme Garcia Fernandez:

Alors, il s'agit d'un subside que mes équipes et moi-même avons voulu accorder au musée Pixel qui se trouve à Tours et Taxis et il se fait que ce musée reçoit énormément d'écoles néerlandophones parce qu'il est tout près de Molenbeek, des écoles néerlandophones de Molenbeek et aussi des maisons de quartier et que le petit dépliant qu'ils avaient, c'était un dépliant en français et en anglais, et que les personnes néerlandophones devaient donc lire l'anglais, puisque beaucoup de ces personnes lisent l'anglais ou même parfois le français et que moi j'ai considéré que c'était pas tout à fait normal et qu'il fallait que ces personnes puissent avoir bien un petit dépliant en néerlandais, que les affiches puissent être faites aussi en néerlandais et donc cet argent servira et pour le dépliant et pour les affiches, et aussi pour un traducteur qui fera des visites en néerlandais pour les personnes qui le souhaitent. Voilà.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan de heer Bijnens.

Dhr. Bijnens:

Het gaat over Nederlandstalige cultuur en U doet het in het frans.

Het is goed dat U het Nederlands in dat museum wil verbeteren maar ik stel me gewoon de vraag, het is een museum gelegen in Tour en Taxis dat is 1000 Brussel waarom is het aan de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, we hebben daarnet de budgettaire situatie gehoord waarom is het de gemeente Molenbeek die dat geld moet voorzien? Kan stad Brussel dat niet doen of de Vlaamse Gemeenschap kan daar de vraag niet aan gesteld worden?

Mme. La Présidente:

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia Fernandez.

Madame attendez il y a un autre conseiller qui veut intervenir.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Madame la Présidente, juste étant donné que vous n'étiez pas là, madame la bourgmestre, lorsqu'on a discuté le point sur la modification budgétaire, j'aimerais juste faire un rappel de deux mots.

Mme la Présidente :

Monsieur Haouari, on est maintenant dans le point de la Culture Néerlandophone

M. Haouari:

Une remarque de deux mots, un rappel de deux mots. J'ai fait un rappel il y a deux semaines à madame la secrétaire faisant fonction par rapport à la section réunie que vous avez promis par rapport au pensions. J'ai fait un rappel écrit, je n'ai toujours pas eu de nouvelles, donc je fais ici un rappel verbal par rapport à cette section réunie pour vous rappeler qu'on est en attente de cette section réunie et avant les comptes budgétaires du mois prochain, s'il vous plaît.

Mme la Présidente :

Je vous rappelle que l'anarchie n'est pas de mise dans ce conseil communal. Si vous voulez faire ce type de remarques, vous les faites dans un point qui est approprié ou en entrée de conseil, lorsqu'on parle de l'ordre du jour et de ce type d'affaires. Mais là, je dois remarquer que vous n'étiez pas là à l'entame du conseil. J'imagine que c'est la raison pour laquelle vous avez attendu ma présence lors d'un point de culture néerlandophone pour parler de ça. On vous remercie.

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia Fernandez.

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

Mijnheer U moet me excuseren maar dat is een gewoonte. In het vervolg zal ik er op letten maar ik zal het in het Nederlands herhalen voor U.

Dus Pixel museum krijgt veel mensen, veel jongeren van Nederlandstalige scholen. Het museum bevind zich te 1000 Brussel maar U moet weten dat dit het enige speelgoedmuseum is van Brussel. Ik vond het niet normaal dat zoveel jongeren van Molenbeek daar gaan en dat ze een uitleg in het Engels of in het Frans krijgen en ik wou dat die jongeren die uitleg in het Nederlands kregen. Het is daarom dat ik het absoluut normaal vond een kleine subsidie aan dat museum te geven.

Mme la Présidente:

Ik geef het woord aan mevrouw Zamouri.

Mevr. Zamouri:

Dank U mevrouw de Burgemeester. Wat ik wil zeggen is aan mevrouw de schepen voor Nederlandstalige cultuur, ik denk dat U hierbij een hel juiste beslissing hebt genomen om te kijken, uiteindelijk Tour en Taxis is vlakbij. Ik weet niet of je die geschiedenis een beetje kent maar vroeger was dat molenbeeks grondgebied en Brussel Stad heeft dat afgepakt. In principe is dat een plek die nog altijd kortbij is en als er zoveel molenbeekse Nederlandstalige scholen naartoe gaan waarom zouden wij dan niet een steentje bijdragen? Ik denk dat U daar eigenlijk de juiste correcte keuze hebt gemaakt. We laten ons niet door kleine grenzen... het is niet in het centrum en U heeft een extra argument aangehaald, het is een speelgoedmuseum dus iets dat we eigenlijk zelf niet hebben. Ik denk dat U daar het juiste reflex hebt gehad. Dank U.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 31 votants : 31 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers: 31 positieve stemmen.

15. Développement Durable - Programme de subside communal visant à soutenir les potagers collectifs - POTAGERS 1080 édition 2023.

Duurzame ontwikkeling - Gemeentelijk subsidieprogramma ter ondersteuning van collectieve moestuinen - MOESTUINEN 1080 editie 2023

Mme la Présidente :

On est dans la suite de notre programme potager 1080 avec un budget de près de 10.000 € pour les potagers collectifs molenbeekois et donc, selon le nombre de demandes réceptionnées, on pourra répartir ce budget parmi les potagers collectifs qui auront répondu à l'appel. Je pense que vous connaissez ce programme.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 31 votants : 31 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers: 31 positieve stemmen.

Mohamed Amine Akrouh entre en séance / treedt in zitting. Abdelkarim Haouari quitte la séance / verlaat de zitting. 16. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Sumlu, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la création d'un passage piéton aux couleurs du Rainbow Flag à Molenbeek - Report du 26/04/2023.

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de heer Sumlu, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de aanleg van een voetgangersoversteekplaats in de kleuren van de Regenboogvlag in Molenbeek - Uitstel van 26/04/2023.

Mme la Présidente :

On arrive à la fin de la partie du collège et on est sur maintenant la partie réservée aux conseillers.

M. Sumlu avait déposé une motion qu'il va présenter. Allez-y monsieur.

M. Sumlu:

Merci. J'avais déposé deux motion ici. Il s'agit de la première qui demande la création des passages piétons arc en ciel à Molenbeek. Beaucoup d'entre vous peuvent poser la question pourquoi nous sommes encore en train de demander ces passages pour piétons dans l'espace public? Je rappelle juste quelques faits, ces derniers temps, même malgré plusieurs droits qui qui ont été obtenus pour les communautés LGBTQIA+ en Belgique, nous sommes le deuxième pays européen en matière. Mais il y a toujours des violences et discriminations qui existent envers ces personnes. Pour rappel, il y a des passages arc en ciel qui sont vandalisés ou refusés par certains bourgmestres. Exemple Woluwe-Saint-Pierre, il y a des stands de sensibilisation à l'homophobie, ils sont attaqués. Des personnes en raison de leur genre sont agressées dans la rue et des lieux queer sont vandalisés en plein centre de Bruxelles et même des ex-députés des partis d'extrême droite du nord du pays qui parlent librement sur les réseaux sociaux de leur homophobie. Je rappelle, comme je commençais mon discours, en disant que la Belgique est le deuxième pays en termes de droits pour la communauté LGBT. En même temps, je rappelle aussi que les droits qui sont obtenus en dernier sont les premiers qui disparaissent. Alors, est-ce que notre commune de Molenbeek fait déjà un travail au-dessus ou pas pour ces communautés ? Et oui, je rappelle que notre commune de Molenbeek accueille sur son territoire un centre d'accueil pour demandeurs d'asile LGBTQIA+. La commune de Molenbeek a déjà mis en place un plan de diversité pour réaliser des actions concrètes afin de sensibiliser le personnel communal à la diversité, la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination. La commune de Molenbeek affiche son soutien à la communauté LGBTQIA+ en hissant le drapeau arc en ciel pendant la semaine des fiertés qui était la semaine dernière. En même temps, je rappelle aussi que ces passages piétons qui ont déjà été réalisés dans plusieurs communes belges, bruxelloises et même européennes. Et au niveau de la sécurité routière, il est nécessaire et possible de conserver les bandes blanches qui définissent selon le code de la route, le caractère du passage pour piétons. Alors, malgré autant d'avancées, vous pouvez toujours poser la question pourquoi encore on demande dans l'espace public des créations, des passages piétons arc en ciel? N'oublions pas que, à Molenbeek, même certains diront. refuserons que cette communauté n'habite pas dans cette commune. Pour certains, c'est extrêmement compliqué d'assumer ses choix sexuels, de vivre librement sa vie, ses choix. Et parfois, beaucoup vivent cachés. C'est un combat tous les jours, personnel. C'est un combat qui est culturel et je pense que la commune de Molenbeek, effectivement, elle travaille beaucoup pour parler de de la diversité. Mais en même temps, je pense que créer un passage pour piétons qui est proche de la Maison communale, qui est dans un espace public et qui n'est pas juste une semaine affichée sur la maison communale, mais affichée fièrement dans l'espace public, montrerait que toute personne, n'importe son origine, n'importe son origine sexuelle est toujours bienvenue dans la commune de Molenbeek et accueillir fièrement, même certains personnes qui vivent de manière cachée, ils pourront se sentir vraiment soutenus par la politique Molenbeekoise. Évidemment, cette motion demande de créer ou transformer un passage ou plusieurs passages piétons aux couleurs arc en ciel à proximité de la Maison communale de Molenbeek, évidemment en concertation avec les services techniques et la police quant au choix du lieu et des techniques utilisées. Merci.

Mme la Présidente :

Merci M. Sumlu.

M. Bijnens:

Ik sta der achter, ik zou voorstellen het kruispunt Gentsesteenweg - Brunfautstraat - Graf van Vlaanderenstraat, voor symbolische redenen. Vorig jaar na de pride daar een transjongen is geadresseerd door 25 jongeren, fysiek aangevallen denk dat het een goede plaats zou zijn om dat in die plaats te leggen.

Mevr. de Voorzister :

Heel erg bedankt.

Monsieur De Block.

M. De Block:

Voilà. Molenbeek est une commune qui s'oppose à toutes les formes de discrimination, qu'elle soit de discrimination à cause de sa couleur de peau, sa religion, son origine ou son orientation sexuelle. Une commune où tout le monde a sa place et est le bienvenu. Finalement, l'amour, c'est l'amour et on ne choisit pas de qui on tombe amoureux. Nous sommes tous et toutes différentes, mais au fond, on a tous et toutes le même rêve trouver l'amour, un emploi digne, se sentir bien dans sa peau. Je pense surtout à cette jeune adulte que j'ai connue dans mon travail de la jeunesse et qui était insécurisée par rapport à la réaction du groupe concernant son orientation sexuelle. Anxieuse de ne pas être acceptée. Pour un jeune et même pour un adulte et beaucoup d'adultes, c'est très lourd à porter. Un soir, elle l'a annoncé et a demandé au groupe si ça pose un problème. Non, lui ont répondu ses compagnons de groupe. Et on a tous passé un excellent voyage ensemble, riche en émotions, et où chacun se sentait en sécurité et se sentait respecté. Voilà le Molenbeek que je connais, dont je suis fier, où nos différences ne nous séparent pas. Mais malheureusement, pas tout le monde connait aujourd'hui ce degré d'acceptation et doit encore malheureusement subir parfois des regards, des insultes, parfois des violences pour la seule raison de qui on est. Je pense qu'un passage piéton est un symbole. Les symboles ne peuvent pas remplacer le travail de fond, de travail de cohésion dans la collectivité. Mais un symbole a son importance et peut donner un coup de pouce à tous ceux qui parfois en ont besoin.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur De Block, Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci, Madame la Présidente. Je vais un tout petit peu aller à contre-courant. Évidemment, pour ceux qui me connaissent, la lutte contre toutes les formes de racisme, je dis bien toutes les formes de racisme, quelles qu'elles soient, quels qu'ils soient, que ce soit l'antisémitisme, l'islamophobie, l'homophobie. Je ne vais pas faire la litanie de toutes les formes de racisme qui existent, qui doivent être combattues avec force. Je veux me joindre à un des points qu'a évoqué mon collègue Dirk De Block. Le travail essentiel qui doit être fait, c'est celui de l'éducation. Il faut dire à notre jeunesse que le rejet des personnes qui pourraient

avoir des différences peuvent amener jusqu'à la mort. Je ne veux pas rappeler ce qui s'est passé avec Ihsane Jarfi, jeune qui a été assassiné à cause de son orientation sexuelle. Je crois que c'est notre responsabilité à tous, quel que soit notre origine ou nos responsabilités dans cette société, de lutter avec force contre toutes ces formes de discrimination. Il est aussi bon de rappeler que ce que je vais appeler l'essentialisation peut nuire à certains combats. Moi, j'ai été extrêmement choqué par la manière dont on a traité les joueurs de football, par exemple en France, qui ont refusé de porter les couleurs du mouvement gay, la manière dont on les a stigmatisés et la manière dont on les a traités, qui est contre-productif par rapport à ce combat qui doit être le nôtre, de lutter contre toutes les formes de discriminations. Moi, j'avais une position qui était claire, qui rejoignait celle du bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre, que mon collègue a évoquée, qui était est ce qu'il est nécessaire de peindre un passage pour piétons pour affirmer un combat? On a parlé du problème de la sécurité que cela peut engendrer. Ça a été balayé d'un revers de la main des spécialistes de la mobilité, mais néanmoins cette essentialisation me pose un problème à plus d'un titre parce qu'elle va à contre-courant du résultat qu'on veut obtenir. On l'a encore vu d'ailleurs. Et évidemment, ça doit nous interpeller, montrer qu'il y a un travail de fond à faire. Ce qui s'est passé dans une école à Genk il y a quelques jours encore. Donc, pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, le combat contre la discrimination, quelle qu'elle soit, c'est notre responsabilité à tous. Mais on doit réfléchir sur les moyens à utiliser. Et je ne partage pas du tout ce besoin de peindre un passage pour piétons. Je pense que ça pourrait être contre-productif par rapport aux objectifs qu'on voudrait se fixer. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Madame Evraud.

Mme Evraud:

Merci, madame la Présidente. Ça fait du bien d'entendre de l'humanité, de l'amour et du respect des personnes. On a tous certainement dans ses relations des gens qui ont eu des maux ou qui ont voulu suicider, où vous parliez d'assassinat ou de ou de vies gâchées, en tout cas à cause de cette intransigeance de certains. Mais ce qui m'inquiète un peu, c'est l'emplacement des lignes. J'ai entendu que Vias d'ailleurs mettaient des réserves qu'on les mette avant le passage pour piétons à un endroit fatidique et qu'il soit bien visible et bien entretenu et même éclairé, oui, mais peut-être pas nécessairement aux passages pour piétons qui pourraient distraire le conducteur et peut-être risquer un accident. Donc ce n'est vraiment pas une question, et je crois que je peux parler au nom de mon groupe, ce n'est pas du tout une question d'opposition à mettre en exergue le soutien qu'on porte à ces communautés, mais peut-être l'emplacement. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci.

Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, madame la Présidente. Je vais rejoindre la proposition qui est faite par Emre. D'ailleurs, on en a parlé en début de séance et il est arrivé chez moi et il m'a dit, tu vas soutenir ma motion? Et directement, il a eu un « «non, non, c'est vrai, pas toi ». Je lui ai expliqué la raison pour laquelle j'allais accepter, pour des raisons qui font partie de mes relations et ma vie privée, et je ne vais donc pas m'étendre là-dessus, mais on peut avoir des opinions tranchées sur certaines choses, mais il est un fait que quand on a une discrimination, qu'elle soit de race ou de nationalité, que ce soit de genre ou que ce soit par des choix de pensées

philosophiques ou autres, on peut les avoir. Mais la discrimination et le combat ou la haine vis à vis de ces personnes-là n'est pas acceptable. Et donc il faut absolument que l'on puisse faire passer certains messages. Alors malgré tout, comme je le lui ai dit, il faut se méfier à certains moments, parce qu'aujourd'hui, c'est vrai qu'on parle énormément de ce combat et on a aujourd'hui certaines personnes qui commencent un petit peu à dire mais pourquoi encore? Eh bien tout simplement parce que je crois qu'il faut répéter que quand on est dans une commune comme la nôtre, où nous savons que nous avons encore des réticences qui sont parfois liées à des cultures de vie, un geste comme celui-là est un geste important et donc je vais le soutenir. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech:

Merci, Madame la Présidente. Écoutez, je ne vais pas être long. Pour nous, il n'y a pas de débat, c'est un sujet important. On paye cette cohérence depuis toujours au Parti socialiste, nous luttons contre toutes les formes de discrimination, en ce compris les discriminations liées à l'orientation sexuelle. Et nous ne le faisons pas à géométrie variable ou en fonction de certaines communautés ou pour des aspects électoralistes. Donc nous soutiendrons la proposition de création d'un passage piéton aux couleurs arc-en-ciel. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci.

Monsieur Milis.

M. Milis:

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, je ne vais pas être long non plus. Nous soutiendrons bien entendu cette motion qui relate un combat très important au sein de notre commune et au sein du monde entier. Mais c'est vrai que j'attire l'attention sur le problème de la sécurité. Je me rends compte que déjà certains passages pour piétons manquent de luminosité alors qu'ils sont blancs. Et donc j'attire l'attention pour que le choix soit fait pour avoir un passage pour piétons bien entendu aux couleurs arc-en-ciel, mais qui soit suffisamment visible au niveau luminosité le soir, la nuit ou surtout la nuit par temps pluvieux parce que beaucoup de passages pour piétons sont déjà parfois trop peu lumineux. Et je me demande même si certains répondent aux normes de lux suffisants au sol pour pouvoir être assez visibles.

Mme la Présidente :

La question de la lumière. Donc ok. Eh bien écoutez, je pense que ça c'est un obstacle surmontable. Et je voyais aussi Monsieur Sumlu qui avait peut-être envie de répondre par rapport à cet argument de la sécurité. Je le voyais quand madame Evraud parlait, mais je pense que le collège souhaite également soutenir la motion. Et donc il n'y a pas, il n'y a plus énormément de débats. Donc, si vous voulez apporter un élément sur la sécurité, je crois que c'est le moment et après on votera.

M. Sumlu:

Donc déjà un grand merci. Donc je pense que, à part évidemment, j'ai entendu mon collègue ici M. El Khannouss qui souhaite de ne pas soutenir. Je remercie de ne pas me couper. C'est la deuxième fois ce soir, vous demandez à madame la bourgmestre de ne pas couper. C'est la même chose. Ok, merci. Merci, M. El Khannouss. Je peux continuer? Merci. Donc je remercie en tout cas l'ensemble des collègues qui en tout cas qui souhaitent soutenir cette motion. Ça aide la sensibilisation. Comment ce soir? Donc le fait déjà de pouvoir parler au conseil communal de manière apaisée, c'est déjà un grand signal pour moi. A Woluwe-Saint-Pierre, peut-être qu'on n'arrive pas à faire ça, mais à Molenbeek, on l'a fait. Et ça, c'est déjà une fierté, une fierté pour tous les groupes politiques ou des indépendants. Je pense que ça, on peut le porter fièrement haut et en tout cas au sein de ce conseil.

Deuxième chose, le travail de sensibilisation doit continuer à exister parce qu'un des collègues ici présents, il a parlé du mouvement gay. On ne dit plus ça, on dit mouvement LGBTQIA+. Je pense qu'il faudra un peu se renseigner aussi parfois quand dans certains sujets, quand on prend la parole et de pouvoir vraiment dire les choses correctement. Et ça montre bien aussi que cette sensibilisation est essentielle au sein même de ce conseil.

Troisième chose, on a parlé de Ihsane Jarfi. Oui, c'est un événement triste. Ça s'est passé à Liège et pendant plusieurs années, on s'est tous réunis autour de son papa et qui venait à Bruxelles chaque année. Il a dit, si on avait pu vraiment parler beaucoup plus tôt, peut-être que mon fils, il sera encore là. Je pense que c'est aussi un symbole, Ihsane Jarfi et je pense que ce soir le fait de vraiment soutenir, même si c'est quelque chose de symbolique, je pense que pour toutes ces personnes-là qui sont peut-être décédées ou peut-être qui n'arrivent pas à vivre ouvertement leurs choix sexuels, je pense que c'est extrêmement important. Voilà, en tout cas pour la question de sécurité routière, c'est pour ça que j'ai bien mis dans ma motion qu'il faudra travailler avec les services techniques à la police quant au choix du lieu et des techniques utilisées, je pense que maintenant c'est au collège en tout cas de pouvoir travailler et de sa réalisation. En tout cas, je vous remercie énormément.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Est-ce qu'on peut avoir un écran de vote s'il vous plaît?

Le Conseil approuve le point.

31 votants: 30 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers: 30 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mme la Présidente :

La motion est adoptée à 30 voix et une abstention. Félicitations, monsieur Sumlu. Il faut signaler que madame Schepmans était assise à la place de madame Ouberri qui était assise à la place de M. Achaoui pour l'enregistrement des votes.

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting. Saliha Raiss entre en séance / treedt in zitting. Rachid Ben Salah entre en séance / treedt in zitting. Fatima Zahmidi quitte la séance / verlaat de zitting. 17. Secrétariat communal - Motion déposée par les groupes ECOLO SAMEN, PTB-PVDA, Molenbeek Autrement, relative au maintien et au renforcement des guichets physiques. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door ECOLO SAMEN, PTB-PVDA, Molenbeek Anders, betreffende het bijhouden en de versterking van de fysieke loketten. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Alors euh, on va sur une autre motion et un sujet bien différent, maintien et renforcement des guichets physiques qui va présenter cette motion? Monsieur Sumlu, allez-y!

M. Sumlu:

Donc, c'est une motion évidemment, pour le maintien des guichets physiques. Et pourquoi aujourd'hui on propose cette notion? Parce que, premièrement, il y a une ordonnance du ministre Clairfays, qui était une ordonnance qui s'appelle Bruxelles numérique, qui est qui est passée la première lecture, qui demande un avis du Conseil consultatif et il passera en deuxième lecture avec des modifications. Si ce soir, effectivement, il n'a pas été noté dans cette motion parce qu'il n'y a pas encore de texte et c'est pour cette raison là qu'aujourd'hui on vous propose cette motion pour mettre l'importance sur le maintien des guichets physiques au sein de la commune de Molenbeek. Évidemment, il faut il faut se souvenir qu'il a la crise sanitaire de covid 19 a impliqué durant de nombreux mois, la réduction, voire la fermeture de nombreux guichets physiques disponibles, ce afin de préserver au mieux la santé de la population. Une fois ces mesures sanitaires levées, de nombreux quichets sont restés fermés que l'accessibilité aux guichets physiques et humains n'a, depuis et dans sa globalité, pas été renforcée. Le numérique de manière générale et les solutions numériques disponibles pour les personnes sont quant à elles en perpétuel développement. Que l'on parle de transition numérique, que les solutions numériques semblent aujourd'hui se développer sans obstacle. Les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes en situation de fracture numérique dans leurs démarches et plus particulièrement les personnes vulnérables, donc les personnes handicapées sans chez soi, analphabètes, ne maîtrisant pas les langues officielles, des personnes âgées, en situation de vulnérabilité économique, sociale se situant entre deux statuts et cetera. Aujourd'hui, en Belgique, une personne sur deux est en situation de fragilité numérique que 3.5 millions de Belges de moins de 75 ans souffrent de ces inégalités socionumériques et que ces chiffres semblent plus importants en Région Bruxelles-Capitale. L'accessibilité de ces quichets physiques, notamment en ce qui concerne les heures d'ouverture. Ces guichets doivent demeurer accessibles dans des créneaux permettant aux personnes qui travaillent de s'y rendre. Évidemment, on demande aussi de rendre systématique la possibilité de se rendre à un guichet sans prise préalable de rendez-vous en ligne ou par voie téléphonique, parfois pour plusieurs catégories de personnes. C'est quelque chose qui est vraiment difficile par rapport à la fracture numérique. On demanderait effectivement de favoriser les dispositifs liés à l'inclusion numérique afin que les personnes en situation d'inégalité socio numérique qui le souhaitent puissent se former aux outils du numérique. Il faudrait effectivement pérenniser et développer les aides octroyées aux CPAS. ce afin d'assurer l'accompagnement des publics vulnérables et ou analphabètes. Deux II faudra également mettre à disposition de chaque agent de l'administration des formations initiales et continues utiles à l'usage du numérique et de le renforcer le cas échéant. Il faudra également mettre au point les outils de formation physique gratuits et performants pouvant être utilisés par les usagers et usagères en situation d'apprentissage. Il faudra œuvrer dans le sens d'une simplification administrative dans la limite des compétences liées à la commune. Et en dernier, il faudra renforcer l'information destinée à la population en ce qui concerne la gratuité des démarches administratives le cas échéant.

Maintenant, effectivement, nous avons déposé cette motion avec le groupe Mama et le PTB. Donc, je laisse la parole, en tout cas, mes collègues, peut-être d'abord Luc, après Ahmed, s'ils veulent me compléter. Merci.

Mme la Présidente :

Donc, d'abord, ceux qui présentent la motion. Donc, Monsieur Bijnens, je pense que Monsieur El Khannouss et Monsieur De Block ou Monsieur Vancauwenberge pour le PTB vont d'abord prendre la parole et ensuite je donnerai la parole aux autres conseillers. Donc c'est d'abord Monsieur Vancauwenberge, puis Monsieur El Khannouss, puis Monsieur Bijnens.

M. Vancauwenberge:

Voilà, merci à la Présidente. Euh. Moi je veux intervenir pour souligner les enjeux de ce débat et de cette motion et je remercie Monsieur Sumlu de l'avoir initié. Donc on parle aujourd'hui de simplification administrative. On peut télécharger des fichiers, on peut faire des rendez-vous ou des réservations en ligne. Tout ça c'est formidable, c'est très bien, donc, et ça va pour beaucoup d'entre nous, faciliter notre vie. Et donc il ne s'agit pas du tout de s'opposer à cette évolution dans la société, que du contraire. Mais on doit être aussi conscient des dangers car il y a des personnes qui vont être exclues et ce ne sont pas quelques exceptions. Donc il y a le dernier baromètre de l'inclusion numérique, c'est une étude qui a été pilotée par l'UCL et la VUB en 2022, à la demande de la fondation du Roi Baudouin, qui disent que 46 % des Belges sont dans une situation de fragilité numérique parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires, parce qu'ils n'ont tout simplement pas accès Internet, ca concerne 3 millions et demi de Belges et on ne compte pas même des personnes au-dessus de 75 ans dans cette étude. Alors le 2 mai, le journal Le Soir a fait une étude et une enquête là-dessus. Et le journaliste, il fait la remarque pour un Belge sur deux, donc je cite pour un Belge sur deux, la dématérialisation des services publics est synonyme d'angoisse, voire de détresse absolue lorsqu'il n'arrive pas ou plus, ne serait-ce qu'à maintenir leurs droits. La simplification administrative a complexifié leur vie, alimentant au passage la précarité, les inégalités et la colère envers les institutions. La disparition des quichets physiques n'est pas qu'un problème de vieux ou de pauvres, c'est un enjeu démocratique majeur. Et donc, dans toute cette étude, dans Le Soir avec des témoignages est décrit comment cette numérisation, elle génère du stress intense chez de nombreuses personnes pour qui tout devient compliqué, que ce soit le logement, la santé, le travail et des gens qui y perdent leur confiance en eux-mêmes. Et cela engendre aussi pas mal de situations catastrophiques. Il y a des gens qui remplissent mal ou pas leurs formulaires, ils n'y arrivent pas et ils perdent les allocations ou d'autres revenus.

Alors il y a un formateur numérique de l'action de recherche culturelle qui déclare quand l'administration met en ligne des nouvelles applications, de nouveaux sites, en réalité, cela facilite la vie de personnes qui ont déjà des facilités et complexifie la vie de celles en difficulté. Finalement, ce n'est pas un service, ce sont des dépenses publiques qui accroissent les inégalités. Voilà, donc je pense que c'est vraiment important que nous puissions, avec le Conseil, adopter cette motion pour vraiment œuvrer pour aider les gens à surmonter ces difficultés, pour les insérer, pour leur apprendre petit à petit aussi le système le plus possible. mais en tout cas pour ne pas exclure une partie importante de la population. Il y a encore un autre aspect que je veux souligner, ce sont les associations qui le signent. Donc la plateforme a été signée par 200 associations, dont 22 à Molenbeek. Donc eux, ils soulignent qu'ils sont en contact avec ce public, précarisés en partie, et les gens s'adressent à eux pour remplir leur formulaire, pour résoudre leurs problèmes. Mais ces associations, ce n'est pas leur boulot. Ils ne sont pas équipés pour ça et donc ça leur empêche même de le faire, leur vrai boulot. Parce que des gens, par exemple, pour lire et écrire, ils viennent pour apprendre à lire et écrire. Mais s'ils sont submergés de problèmes de stress parce qu'ils n'arrivent pas à remplir leurs formulaires, bien évidemment, c'est très difficile de se concentrer pour apprendre quelque chose. Et donc ces associations, donc elles se sont rassemblées dans différentes communes,

ici à Bruxelles, avec des centaines de personnes. Et ça montre que c'est vraiment aussi dans notre commune, un gros problème. Voilà, je vous remercie.

M. El Khannouss:

À mon tour, je vais remercier mon collègue Emre Sumlu pour l'initiative d'avoir proposé cette motion. Cette motion qui a tout son intérêt parce qu'elle s'inscrit dans le cadre de ce qui se prépare au niveau régional, dans le cadre d'une soi-disant simplification administrative. On veut numériser les relations entre les habitants et les administrations. Aujourd'hui déjà, le fossé est déjà énorme entre les pouvoirs publics et l'administration, et plus particulièrement dans des communes comme les nôtres. Je rappelle que les nombreux Molenbeekois, mais aussi les habitants des autres communes qui vont faire la file devant les administrations communales sont pour la plupart des gens qui rencontrent des difficultés pour l'utilisation de l'outil numérique. Une partie d'entre eux sont victimes de cette fameuse fracture numérique. Et donc aujourd'hui, dans le cas de cette simplification initiée par le ministre Clairfays, vouloir diminuer le nombre de guichets parce que c'est ça qui va se passer et permettre à un maximum de citoyen bruxellois de faire des démarches administratives via l'ordinateur alors qu'ils ne savent pas utiliser l'outil numérique ou qu'ils n'ont pas les outils nécessaires pour pouvoir le faire, va faire qu'aggraver ce fossé qu'il y a entre les citoyens et les pouvoirs publics. J'en profite de cette interpellation pour vous dire que la situation aujourd'hui est déjà catastrophique. Aujourd'hui, aller à l'administration communale pour un extra européen, avoir un rendez-vous, c'est attendre plusieurs mois pour avoir par exemple un rendez-vous pour remplacer sa carte d'identité. C'est devoir faire un certain nombre de démarches avant de pouvoir obtenir certains documents, documents qui sont vitaux pour voyager par exemple. Et donc, si on ajoute cette simplification administrative qui est indispensable je pense, mais qui doit être faite en parallèle du maintien des guichets. Les guichets sont fondamentaux pour les personnes qui ont des difficultés. Et mon collègue Luc Vancauwenberge a rappelé le travail qui est effectué par les très, très nombreux services sociaux des associations molenbeekoises, parfois même des médecins qui accompagnent qui accompagnent des citoyens auprès de l'administration communale. Nous avons vraiment ici un besoin criant d'un contact physique pour une partie de la population. Il faut pouvoir avoir en face de soi une personne qui puisse nous comprendre et qui puisse faire les démarches nécessaires pour éviter effectivement que les difficultés ne s'accroissent et s'aggravent pour cette partie de la population qui malheureusement est victime de la fracture numérique. Pour toutes ces raisons qui ont été évoquées par mes collègues et par moi-même, évidemment, nous soutenons avec force cette motion qui a tout son intérêt et j'espère qu'au niveau régional, nous serons entendus, bien évidemment. Merci pour votre écoute.

Mijnheer Bijnens:

Ik heb een later punt op de agenda staan, dat gaat over het uitbreiden van een digitale dienst naar de breder bevolking, een dienst die nu beschikbaar voor een groep. Maar dat wil niet zeggen dat er aandacht moet zijn voor groepen die momenteel het risico lopen op achtergesteld te geraken door digitale revolutie die plaatsvindt. Dus ik sta achter de geest van de motie die is ingediend door de verschillende partijen.

M. Ben Salah:

Je vous remercie, Madame la Présidente. Effectivement, je tiens à saluer la proposition. L'idée de la réforme au niveau régional vise à la simplification administrative pour toutes et pour tous. Dans cette mesure, je ne pense pas qu'il y a un agenda caché visant à ne pas permettre à certaines personnes de pouvoir avoir usage de cette simplification administrative. L'objectif principal est l'autonomie des communes, en est la preuve d'une certaine manière, puisque l'autonomie des communes, c'est aussi se dire, non d'une certaine manière à la diminution du personnel sur place pour pouvoir servir justement la population.

Donc il suffit que la commune décide, et là je pense que cette proposition a tout son sens. Il suffit que la commune décide de garder des personnes physiquement pour pouvoir servir la population et le tour est joué si je puis me permettre. D'où l'importance de ne pas oublier les compétences communales sur le sujet. Et c'est pour ça que je salue et je voterai cette motion favorablement car je le sais, beaucoup de citoyens sont en souffrance de par le manque de capacité de pouvoir toucher l'un des organismes les plus importants de leur commune, d'une certaine manière, c'est à dire l'administration communale à travers tout un tas de tâches entre guillemets administratives qui devraient être aisées pour toutes et pour tous. Je pense au guichet pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de pouvoir parler, donc les sourds et muets, etc. J'avais fait une demande il y a plus d'un an sur le sujet pour avoir une personne qui est formée à la population pour pouvoir répondre notamment à ces personnes-là. Donc mon idée de base, c'est dans cette prolongation veiller à faire en sorte que tout le monde soit servi et physiquement et de manière informatique. L'objectif, c'est qu'il n'y ait pas de laissés pour compte. Et normalement, l'autonomie des communes prévoit justement la soupape qui vise à faire en sorte de dire non à la Région. C'est déjà arrivé pour Good Move, c'est déjà arrivé pour tout un tas de séries de dispositifs que la Région a voulu soumettre à la commune. Je ne vois pas pourquoi, à ce niveau-là, la commune ne dérogerait pas à cette règle qui consiste à dire nous, nous voulons effectivement la simplification administrative, physiquement comme électroniquement. Donc moi, on y voit pour certain une confrontation. Moi j'y vois une opportunité pour cette commune et pour les citoyens d'avoir un service optimal autant au niveau physique qu'électronique. Je vous remercie.

Mme Evraud:

Mais en fait, vous traitez beaucoup de points. Et moi, ça me rappelle le coup d'angoisse que j'ai eue au dernier conseil à propos des cartes d'handicapé où finalement on a demandé, et on a voté la possibilité pour les handicapés de se parquer, mais donc en ayant un smartphone et en se servant de son smartphone pour pouvoir se parquer et se faire connaître, de lier en plus cette carte à une plaque alors que c'est complètement aberrant puisque la carte est liée au handicap. Et donc ça veut dire qu'un enfant ou une personne âgée peut être handicapé sans être conducteur. Et cette histoire de smartphone, quand je connais plein de gens qui n'ont qu'un GSM et pas de smartphone et qui même avec un GSM, ne savent pas se servir des applications. Donc c'est un élément qu'il faudrait ajouter aussi à votre interpellation et je me demande si on ne devrait pas, si vous êtes d'accord, peut être demander une interruption de séance pour bien étudier tous les points que vous soumettez, parce que votre proposition est intéressante, mais elle est très lourde et donc il faudrait peut-être qu'on en discute à fond. Ça vaut vraiment le coup d'en parler, mais peut-être plus en profondeur et pour ne pas voter des bêtises ou renoncer alors que c'est intéressant, je vous remercie beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci Madame et merci pour les remarques et la proposition.

Madame Dekens.

Mme Dekens:

Oui, je voulais juste préciser qu'ici il s'agit d'un projet d'ordonnance qui est porté par le ministre Clairfays, de DEFI, n'est-ce pas? Et en fait, le projet d'ordonnance prévoit que chaque administration doit aussi prévoir des alternatives. Donc ce n'est pas exclusivement digital. Le but c'est justement que bon, il y a la possibilité de faire les choses digitalement, mais de l'autre côté, il faut aussi offrir donc des alternatives, c'est à dire des guichets, le fait que les gens puissent se joindre par téléphone, etc. Donc ce n'est pas, je ne sais pas, mais il y a tout ce foin sur cette ordonnance, ce n'est pas cette ordonnance qui dit que c'est interdit dorénavant de recevoir des gens en personne, de les avoir au téléphone, etc. Sinon, moi, en tant que

fonctionnaire dirigeante, j'aurais hurlé aussi. Donc nous, on a discuté aussi de ce projet d'ordonnance. On a eu l'avantage d'avoir le cabinet qui est venu expliquer. Et donc voilà, c'est clair qu'il n'y a pas l'exclusivité du digital ici qui est demandée. Il y a bien justement même la demande d'avoir des alternatives d'office, toujours, pour que les gens puissent quand même avoir accès aussi, vu notre population bruxelloise. Il faut reconnaître qu'on a beaucoup de gens qui ne sont pas capables de travailler de manière digitale, voilà leur formulaire, etc. Voilà, je voulais juste préciser, on fait un procès d'intention qui n'est pas dans cette ordonnance.

Mme la Présidente :

Merci Madame Dekens.

Monsieur Boufraquech:

Merci, madame la Présidente. Le projet d'ordonnance du ministre Clairfays prévoit notamment la réduction des guichets physiques. C'est très important de le rappeler. Et nous, nous demandons, nous, pour le groupe PS-Vooruit, le renforcement des guichets physiques. Ce que je propose, madame la Présidente, pour qu'il y ait un vrai débat entre les différents chefs de groupe, parce qu'en réalité, on ne sait pas, on ne s'est pas encore vu, c'est qu'on fasse une peut-être une interruption de séance et qu'on puisse discuter entre nous et puis revenir vers vous avec des propositions concrètes.

Mme la Présidente :

D'accord, merci pour la proposition. Si les autres l'acceptent, je pense que c'est une bonne idée pour arriver à un texte commun. Monsieur Milis, allez-y!

M. Milis:

Juste un petit mot, mais il va de soi qu'effectivement on évolue vers l'ère numérique dans tous les domaines et que de très nombreuses personnes, d'un côté sont demandeuses de cette facilité de pouvoir commander à distance des documents administratifs et autres et de ne plus devoir se déplacer ou faire la file. D'autres personnes ont besoin bien entendu du guichet électronique, mais à ce jour, il n'a jamais été question à Molenbeek de supprimer les quichets physiques. Et à ce jour, les guichets physiques existent toujours. Dans certains services, avec un rendez-vous pour certains documents, dans d'autres sans rendez-vous. Mais ca existe toujours. Après, lorsque je lis cette motion, cette motion ne demande pas simplement de maintenir des guichets physiques, elle demande bien plus que cela. Elle demande de mettre en place toute une série de dispositifs pour accompagner les gens, pour former les gens, pour informer les gens et autres qui nécessitent bien entendu un travail et un impact financier qui ne vont pas toujours pouvoir être mis en place. Donc il est clair que nous devrions peut-être nous mettre d'accord sur une possibilité de maintenir ces guichets physiques, mais revoir un petit peu cette motion parce qu'effectivement nous n'en avons pas eu le temps, on a eu l'occasion de se concerter sur ces points, et que donc ce serait peut-être intéressant d'en rediscuter ensemble. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur Milis.

Madame Zamouri.

Mme Zamouri:

Merci, madame la bourgmestre. Moi, je voulais juste soutenir ce que ma collègue Tania Dekens vient de dire. En fait, moi, je fais partie de cette commission à la Région où cette ordonnance est discutée et à aucun moment, à aucun moment, le ministre Clairfays n'a dit qu'on ne peut pas avoir des guichets physiques ou d'avoir une autre solution pour des gens, que ça dépend d'une commune à l'autre, mais que c'est vrai qu'on est dans un temps où la digitalisation maximale se fait. Mais chaque commune a la liberté pour garder une ou deux ou trois par rapport à sa population. Je voulais quand même soutenir ça et c'est vrai que c'est ma collègue Tahar, la collègue de Mr Sumlu qui a posé cette question en fait et qui insiste sur les guichets physiques. Mais elle a bien reçu la réponse du ministre comme quoi ce n'est absolument pas vrai qu'il n'y a une interdiction quelconque. Voilà, je voulais juste souligner ça pour ce que ça vaut.

Mme la Présidente :

Merci. Alors Mr. Mahy avait des choses à dire sur la situation actuelle, en particulier dans ses services à la Démographie. Et puis moi j'ai rencontré les collectifs qui défendent ce combat et donc je souhaiterais aussi vous dire un mot de ce côté-là, Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy:

Oui, juste pour assurer. La situation à Molenbeek, on ne désire pas, bien sûr remplacer les services digitaux, les services physiques, par des services digitaux. Évidemment, ça vient en complément. Les deux viennent en complément et nos ouvertures de guichets physiques, avec et sans rendez-vous, sont là pour le prouver. Le nombre de visites, les milliers de visites qu'on rencontre par mois dans nos services de la démographie, mais aussi au-delà des services de démographie, il y a plein d'autres services qui utilisent des guichets physiques parce que c'est nécessaire. Eh bien, je voulais simplement remettre l'église au milieu du village, dire que ce n'est pas un débat en fait, on n'est pas du tout là-dedans et je voulais insister là-dessus. Et je pense qu'il est nécessaire, enfin, je ne veux pas donner une injonction, mais je pense qu'il est vraiment nécessaire que les chefs de groupe se voient parce que le volet formation soutien à l'apprentissage n'est pas du ressort de la commune. Ce n'est pas son core business. Non, ils n'ont pas cette capacité, cette expertise de pédagogie, Ce sont des institutions spécialisées qui peuvent faire ce genre d'accompagnement à l'utilisation du numérique. Voilà, c'est la seule chose que je voulais dire. Merci à vous.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Avant de laisser partir les chefs de groupe pour qu'ils puissent effectuer ce travail, moi je voudrais quand même porter l'idée que Molenbeek, non pas nécessairement par sa situation et ses propres guichets aujourd'hui, parce que je pense que nous avons une attention particulière dans cette question et nous nous débattons malgré nos faibles moyens, pour continuer d'avoir du sans rendez-vous, des guichets ouverts et beaucoup de soutien aussi aux citoyens qui en ont besoin dans ces matières, avait un rôle à jouer sur la scène régionale en plaidant pour non seulement toutes les personnes qui sont en situation de fracture numérique, mais aussi, ne l'oubliez pas, toutes les personnes qui sont simplement en difficulté, que ce soit avec le français parlé ou avec le français écrit. Et donc là, c'est plutôt une question socio-économique et une question d'origine parfois, nous regorgeant de ce type de personnes qui ont des difficultés dès qu'on leur met un medium, quoi que ce soit entre la demande et eux, que ce medium soit un formulaire, que ce medium soit du numérique ou une autre chose qui les éloigne. Et donc je pense que nous avons effectivement apporté une voix sur ce sujet qui n'est pas obligatoirement la voix identique à celle de ceux qui s'élèvent contre l'ordonnance numérique de Clairfays. Je pense que ce n'est pas ça la question. Je n'aimerais pas, moi personnellement, que ce soit autour de ca qu'on travaille, mais bien qui soit la nécessité de se préoccuper de toutes ces personnes qui sont en difficulté face à l'écrit, quelle que soit sa nature. Et alors l'un d'entre vous a évoqué l'autonomie des communes en disant que dans tous les cas, de toute façon, on pourrait faire tout ce qu'on voudrait. C'est une réflexion un peu dangereuse en la matière, je pense, parce qu'il faut se rendre compte quand même que, dans une vision idéale des choses, on devrait permettre à chacun d'utiliser l'outil le plus intéressant pour lui pour joindre ces services communaux. Et donc si c'est quelqu'un qui n'a pas envie de bouger de chez lui et qui a des moyens de gérer l'informatique, c'est peutêtre l'informatique qu'il va préférer. Dans le cas dont j'ai parlé précédemment, c'est plutôt vraiment le guichet. La question qui suit, c'est évidemment que les communes ne sont pas égales du tout par rapport à la quantité des deux types de publics. Et donc là, on aurait une grande difficulté parce que franchement, exercer l'autonomie communale quand finalement on a besoin d'énormément d'agents au guichet, là où je prends une autre commune dont on a parlé tout à l'heure, Woluwe-Saint-Pierre a besoin de beaucoup moins de guichets et de beaucoup plus d'informatique. Mais après, vous voyez bien où je veux en venir. C'est que si les financements en termes de membres du personnel par habitant par exemple, sont les mêmes, et bien on est vu. Donc juste se dire que c'est l'autonomie communale qui va tout régler, ce n'est pas juste parce qu'il y a une question derrière de l'investissement financier qui est nécessairement beaucoup plus important quand on veut organiser du guichet que si on arrive à pratiquer une forme de simplification administrative pour un grand nombre des citoyens. Donc, il y a vraiment une question, là derrière aussi, pour une commune comme la nôtre, qui a nécessairement besoin de continuer encore, d'avoir beaucoup de guichets par essence. Voilà ce que je voulais ajouter au débat. Je vois que madame Ouberri voudrait prendre la parole. Allez-y.

Mme l'échevine Ouberri :

Merci, madame la Présidente. Je voulais juste apporter un complément d'information. Vous savez aussi qu'à l'Action sociale, nous avons des guichets, nous recevons le public et notamment des personnes qui sont en difficulté lorsqu'elles doivent introduire une demande de reconnaissance de handicap, car ça se fait en ligne. Et aussi une demande de pension. C'est aussi en ligne, donc ils viennent au quichet et on travaille avec ces personnes pour les aider à introduire. À côté de ça, pour les personnes qui sont en difficulté numérique ou qui ne sont pas vraiment en difficulté numérique, mais qui n'ont pas les outils nécessaires, ni un PC à la maison, ni une connexion internet. Notre guichet citoyen est né, il est mis en place. Je remercie au passage les services de Jef pour nous avoir aidé à le mettre en place. Donc il est opérationnel sur rendez-vous. Les personnes peuvent venir et se faire aider s'ils savent se débrouiller, ils sont là pour faire le job. Donc ils ont un PC, une connexion internet, une imprimante. S'ils ne peuvent pas se débrouiller, l'équipe, elle est là pour les accompagner. Ça, je voulais souligner vraiment parce que bien quand même, l'être humain est au centre de nos préoccupations et on voudrait les accompagner, les aider. Merci madame. Et j'en profite aussi pour vous dire que pour les personnes qui ne savent pas utiliser de Tax-on-web, c'est bientôt les déclarations fiscales, avec l'aide de la bourgmestre et son soutien qu'elle a défendu bec et ongles pour qu'on puisse avoir les agents du fisc, les fonctionnaires pour venir nous aider. cette année, on va le faire au centre de notre commune, à la salle des mariages. Ça va être le douze, treize et quatorze juin, sur rendez-vous et l'Action sociale va fixer les rendez-vous, va recevoir, écouter les personnes. Si c'est pour des déclarations simplifiées, elles rassurent la personne qu'elles ne doivent rien faire. Si c'est pour une déclaration, il y a des petites choses à ajouter, des frais à défalquer et que la personne ne sait pas se débrouiller, rendez-vous sera donné et les fonctionnaires de Bruxelles Fiscalité seront là pour aider. Merci Madame la bourgmestre.

Mme la Présidente :

Merci Madame l'échevine de l'Action sociale, toujours au plus près des citoyens. Ok, alors vous avez besoin d'une interruption de séance ou alors je peux par ailleurs continuer

avec un autre point, peut-être de l'ordre du jour. Attendez, je regarde ce que j'ai. Est-ce que Monsieur El Bouazzati peut faire son intervention pendant que les chefs de groupe ... Ah, il n'est pas là? Ok, on reporte, d'accord?

Alors, Monsieur De Block, est-ce que je peux vous proposer de faire votre interpellation pendant qu'ils travaillent à la motion?

Est-ce que les chefs de groupe peuvent se réunir sur la motion numérique accessibilité des guichets? Et pendant ce temps, le collège répond à Monsieur De Block ? Ok pour vous, comme ça on continue d'avancer. Allez-y Monsieur De Block.

Monsieur Sumlu.

M. Sumlu:

Donc on garde dans le considérant que la crise sanitaire du covid 19 a impliqué durant de nombreux mois la réduction, voire la fermeture de nombreux guichets physiques disponibles, ce, afin de préserver au mieux la santé de la population. Considérant que le Collège de Molenbeek a reçu les différents collectifs mobilisés contre le projet d'ordonnance demandant le renforcement des guichets de l'administration ayant débuté un travail avec ces associations. Considérant que la commune de Molenbeek souhaite maintenir l'ensemble de ces guichets physiques et que, par ailleurs, ceux-ci n'ont pas été réduits. Considérant les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes en situation de fracture numérique dans leur démarche de manière plus large par les personnes vulnérables et là, on n'a pas fait de modification. Considérant qu'aujourd'hui, en Belgique, une personne sur deux étant en situation de fragilité numérique, là c'est le même texte, donc on n'a pas de modification. Considérant l'important et indispensable travail effectué par le secteur associatif, là il n'y a pas de modification. Considérant le fait que l'avant-projet d'ordonnance déposé par le ministre du gouvernement, blabla. Là, il n'y a pas de modification.

Par contre, on maintient donc dans les demandes au collège de bourgmestre et échevins, donc on a enlevé l'ensemble, donc on garde que deux. On voudrait, première chose qu'on demande, c'est de conserver l'accessibilité de ces guichets physiques. Et deux de continuer à développer les dispositifs liés à l'inclusion numérique afin que les personnes en situation d'inégalité socio-numérique qui le souhaitent puissent se former aux différents outils numériques. Voilà. Donc là, en théorie, nous avons l'accord de tout le monde et je vous enverrai le texte, en tout cas au Secrétariat communal, par pièce détachée.

Mme la Présidente :

Je pense que ce serait bien qu'on l'ait quand même déjà maintenant, en tout cas ce soir, si c'est possible.

Est-ce qu'il y a unanimité sur ce texte? Oui. Je ne sais pas si tout le monde a travaillé. Donc voilà. Madame Evraud ?

Mme Evraud:

Oui, je vous remercie. Vous n'avez pas utilisé ma remarque sur le fait d'obliger les gens à utiliser des applis pour des actes sur lesquels ils pourraient être verbalisés. Or là, il y a pour moi un gros problème dans la mesure où un certain nombre de ces personnes ne sont pas en état de se servir de ces applis. Donc j'aimerais bien que ce soit ajouté, si c'était possible ?

Mme la Présidente :

Ok, on peut passer au vote, ça vous va?

M. Boufraquech:

Pour madame Aelbrecht. Ça va être compliqué de lire cette motion. Ensuite parce qu'on a changé beaucoup de choses. Tout ce qui a été changé, ce sont des amendements en fait. Voilà plusieurs amendements. Ça va.

Mme la Présidente :

Donc, c'est un texte amendé.

Pouvez-vous approuver?

Les amendements proposés sont adoptés à l'unanimité.

Le Conseil approuve le point.

33 votants: 33 votes positifs.

De voorgestelde amendementen worden unaniem aangenomen.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers: 33 positieve stemmen.

Mme la Présidente :

Très bien, parfait. Eh bien, merci! Bravo! Je propose qu'on s'applaudisse. Félicitations les chefs de groupe! Bravo! Moi je pense que sur ce sujet, comme je l'appelais de mes vœux, la commune de Molenbeek peut porter la voix de ceux qui ont plus difficile avec toutes les procédures. Bravo! Bravo et merci pour toutes ces personnes.

Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting. Amet Gjanaj quitte la séance / verlaat de zitting. Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting.

18. Secrétariat communal - Motion introduite par Mohamed El Bouzidi, Dirk De Block et Luc Vancauwenberge au nom du groupe PTB*PVDA, visant à garantir deux tournées poubelles par semaine du sac blanc et orange. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door Mohamed El Bouzidi, Dirk De Block en Luc Vancauwenberge namens de PTB*PVDA-fractie, om twee rondes witte en oranje zakken per week te garanderen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Alors on voit sur un autre sujet où on est dans l'actualité également, les tournées poubelles sacs blancs. Qui va présenter Monsieur El Bouzidi n'est pas là? Ah non parce qu'en fait c'est une motion du PTB. M. Vancauwenberge va présenter.

Mme Moureaux quitte la séance, Mme Ouberri prend la présidence. Mevrouw Moureaux verlaat de zitting en mevrouw Ouberri neemt het voorzittershap over.

M. Vancauwenberge:

Voilà. Merci, madame la Présidente. Là, c'est une motion en relation avec la réforme sur les déchets, sacs orange et toute une série de mesures qui ont été mises en route. Et ça

concerne, une de ces mesures, c'est de réduire le ramassage des sacs poubelles blancs à une tournée par semaine. Cette limitation à une tournée se limite pour l'instant à dix communes bruxelloises. Molenbeek n'est pas là-dedans, mais sur le site de Mr. Maron, on dit que tous les sacs seront collectés à terme une fois par semaine dans toutes les communes bruxelloises. Donc si on ne peut que comprendre ça, que ce n'est que pour l'instant la première phase et qu'à terme ce sera dans toutes les communes. Maintenant, nous savons que Molenbeek notamment. Donc il y a beaucoup de gens qui habitent dans les petits logements, les petits appartements, que ce n'est pas évident de garder différentes poubelles dans l'appartement, dans le logement en plus avec les déchets alimentaires, il y a les odeurs et cetera. Donc ça va poser des problèmes aux ménages et ça ne va pas résoudre le problème de la propreté dans la commune, parce qu'il n'y a aucun doute qu'il y a des gens qui ne vont pas garder ça chez eux et qui vont essayer de s'en débarrasser. Et donc ca ne va pas diminuer les dépôts sauvages, au contraire, ça risque de les augmenter. Et alors, madame Garcia aura encore des problèmes en plus. Euh, voilà. Ou alors il y a aussi une demande, de plus en plus de villes comme Amsterdam aussi à Barcelone, ils ont commencé par des containers souterrains où les gens peuvent déposer quand ils veulent leurs déchets. C'est aussi part par sorte de déchets et nous voulons demander qu'on mette en place un plan dans l'avenir pour investir là-dedans. Parce que je pense et on l'entend de plus en plus, que c'est la solution d'avenir pour régler le problème des déchets. Il y a encore un autre point qui compte, je pense, c'est que les syndicats sont aussi inquiets parce que ça risque si on passe seulement une fois par semaine, ben les charges risquent d'augmenter et donc voilà le poids porté par les travailleurs. Donc ça, ça pèse aussi sur eux. Et donc voilà, il y a de l'inquiétude de ce côté-là, mais qui n'est pas entendue. Donc je veux quand même insister que ce n'est pas une motion contre le tri, au contraire, en ce qui nous concerne, nous sommes tout à fait pour le tri et sur ce point-là, nous soutenons les mesures prises. Donc concrètement, on demande qu'il y ait deux collectes par semaine de sacs blancs soient maintenus et qu'il y a aussi deux collectes de sacs orange par semaine et qu'il y a en même temps un plan pour des aménagements de futur containers enterrés et à tri sélectif dans la commune et dans la région en général. Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente, Houria Ouberri:

Merci Monsieur Vancauwenberge. Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, madame la Présidente. Je vais soutenir la motion parce que je me demande si les personnes qui ont pondu ce nouveau règlement ont véritablement réfléchi. Quand vous avez des communes comme la nôtre, avec des quartiers dans lesquels vous avez des vieilles maisons, où il n'y a pas de balcon, il n'y a pas de jardin, ce sont des trottoirs étroits, etc. Il n'y a pas moyen de stocker des poubelles pendant une semaine. Prenez une famille qui a un ou deux enfants qui portent des langes, est-ce que vous savez sur une semaine combien de langes ça fait? Parce que vous pouvez les mettre que dans la poubelle blanche, hein? Donc si on en arrive à avoir une décision qui amène que puisqu'aujourd'hui on est encore toujours avec deux tournées pour les blancs, mais qui nous mettrait dans la même situation que les autres communes avec une seule tournée, vous imaginez le paquet de merde qui va se retrouver dans tous les immeubles et dans tous les appartements? Parce que c'est comme ça que ça s'appelle, hein? Avec des poubelles qui vont couler, ça va sentir bon, hein? Donc moi je suis désolé, mais ceux qui ont pondu ça, ils ne sont pas très futés, hein. À mon avis, ils n'ont pas d'enfants, hein? Ou alors ils sont anti-gosses. Ca, c'est autre chose. Mais moi, si je suis à leur place, je me poserais des questions de savoir si je suis encore intelligent et si je suis à ma place, à la fonction qu'ils occupent. Voilà. Merci.

Mme la Présidente, Houria Ouberri :

Merci, M. Eylenbosch. La parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu:

Merci, madame la Présidente. Donc effectivement, je n'utiliserais pas les mêmes termes que Monsieur Eylenbosch. Je crois qu'il a été assez clair et je vous rassure que les personnes qui ont pondu, ils ne sont pas anti-gosses. Il y a aussi des linges lavables qui existent, entre autres. Ce n'est pas une obligation bien sûr. Hum. Juste quelques remarques si je peux me permettre. Merci. Hum. Première chose, effectivement, il y a une motion qui est déposée. Je prends note. Mais en même temps, ici on parle de Molenbeek. Je crois qu'à Molenbeek, en fait, il n'y a pas de gros changement. Donc actuellement, il y a toujours effectivement le ramassage de la collecte de deux jours est maintenue. Deuxième chose, il y a un courrier qui est informatif, qui a été en tout cas distribué dans chaque boîte aux lettres. S'il y a en tout cas des changements ou pas de changement dans chaque boîte aux lettres, en tout cas des citoyens molenbeekois. Donc chacun a reçu l'information chez eux. Trois, le ramassage de rattrapage est bien présent en concertation continue avec les communes. Donc chaque fois, en tout cas, l'échevin de propreté qui attire l'attention de l'Agence Bruxelles Propreté, parce qu'il y a un souci par rapport à la réforme actuellement et directement l'Agence Bruxelles Propreté, en tout cas, fait le nécessaire à la demande. Évidemment, s'il y a un besoin pour le rattrapage, si aujourd'hui il y a une obligation de sacs orange qui a été lancée, effectivement, on n'a pas, enfin, ça n'a pas été inventé de quelque part. C'est une obligation européenne qui va rentrer en vigueur à partir du 1er janvier 2024. Donc on est quand même ici dans une réforme qui qui respecte aussi les obligations européennes. Alors tout est mis en place en concertation avec les syndicats, pour le ramassage de soirée ou le ramassage tout court. Donc là aussi, l'Agence Bruxelles Propreté a fait un bon travail. Et quand il y a des changements, il y a toujours une période d'adaptation. Ca, effectivement, je suis d'accord avec vous, c'est que dans certaines communes, effectivement, un seul ramassage, ça pourrait évidemment prendre un certain temps. Mais vu qu'en Molenbeek on a maintenu les deux ramassage, je pense que la question n'a pas à avoir lieu.

Evidemment Bruxelles Propreté va lancer une étude sur le conteneur enterré. Donc son ministre a bien annoncé ca publiquement. Donc aujourd'hui, évidemment, on ne peut pas donner un plan détaillé, parce que d'abord il faudrait évoluer. Mais en même temps, j'attire aussi votre attention que toute nouvelle unité du logement doit déjà prévoir des containers souterrains. Donc vous pouvez le voir par exemple du côté de Tivoli donc parce que j'habite à côté, donc vous pouvez aller voir qu'il y a déjà des containers qui existent. Donc ça c'est une obligation. Et même en terminant, effectivement, les sacs orange, c'est une obligation. Donc vous demandez le ramassage de deux, je pense que l'objectif est quand même clair on voudrait une commune propre et aussi on voudra quand même, on doit quand même produire moins de déchets. Donc ca, ca doit être quand même quelque chose peut être sur la longue durée, on doit, on doit y arriver, en même temps, pour les sacs oranges, je pense que l'objectif ce n'est pas forcément de pouvoir peut être avoir deux ramassages, mais aussi pouvoir utiliser les composts de quartiers qui existent. Donc on a dans certains parcs de nos communes, ils sont très bien présents, peut-être que sera aussi une bonne initiative de la commune, de pouvoir peut être mettre une carte disponible ou faire une information, en tout cas aux habitants, aux habitants qui sont proches de ces endroits-là, en disant qu'il n'y a pas que les sacs orange. Moi aussi, on peut trier ses déchets organiques de manière différente. Merci.

Mme la Présidente, Houria Ouberri:

Merci M. Sumlu. M. Boufraquech.

M. Boufraquech:

Merci Madame la Présidente, pour notre groupe, évidemment, on s'oppose à la mesure de réduire la double collecte hebdomadaire du sac poubelle blanc à une seule qui n'est pas

d'application pour le moment à Molenbeek. Mais c'est important qu'à moyen et à long terme, on n'aille pas vers cette voie-là. Je rappelle que Molenbeek est une commune densément peuplée. Tout le monde n'a pas un jardin, tout le monde n'a pas un balcon. Il serait temps de cesser cette écologie punitive. Parce que je pense que parfois, les écologistes ont un problème avec les classes populaires. Et donc moi, ce que je propose, ce que je propose, c'est d'apporter quelques amendements à ce texte. Je vais en discuter peut-être avec le PTB qui a déposé le texte. Donc, j'aurais deux amendements ensuite à déposer. Merci, madame.

Mme la Présidente, Houria Ouberri :

Merci beaucoup. M. Milis.

M. Milis:

Merci, madame la Présidente. Mais vu le travail effectué par le collège et l'échevine en particulier pour maintenir la double collecte à Molenbeek, vu les efforts consentis pour répondre aux demandes de la commune, ainsi que pour répondre à la nécessité de certains repassages dans la commune pour l'enlèvement de déchets, de sacs blancs. Sachant qu'on est dans un processus d'évaluation et que ce n'est qu'après cette évaluation qu'on pourra juger de la nécessité ou non de maintenir un double passage dans tous ou dans certains quartiers. Considérant aussi que, à ce jour, les immeubles qui disposent de conteneurs globaux bénéficient encore toujours de deux passages, tant dans les communes en test que chez nous. Le tri des déchets destinés aux sacs orange est imposé par une directive européenne et nécessite aussi une évaluation. Vu la situation et vu les avancées et le respect des engagements mutuels que nous avons obtenus, mais nous nous abstiendrons pour cette motion.

Mme la Présidente, Houria Ouberri:

Merci, madame la Présidente. Je voulais simplement une petite remarque qui m'a été faite par une personne handicapée qui a de gros problèmes moteurs, qui a donc pour l'aider, du personnel qui part vers 17 h et qui évidemment du coup n'a plus personne pour descendre la poubelle. Et cette personne s'est manifestée aux instances et on lui a répondu demandez à votre voisin. Le problème c'est que le voisin n'a pas de main non plus. Donc je pense qu'il faudrait quand même aussi réfléchir à ce problème des personnes qui sont dépendantes de personnes qui viennent les aider pendant la journée, mais pas entre six et huit. Et la deuxième chose que je veux faire remarquer, c'est que ça a été dit dans les logements sociaux très souvent, eh bien il n'y a pas de terrasse, mais il y a souvent aussi des problèmes dans les caves et donc il n'y a pas moyen de déposer les poubelles dans les caves non plus. Donc attention à ça. Merci.

Mme la Présidente :

Ok, merci alors l'échevine de la Propreté, madame Garcia, allez-y.

Mme l'échevine Garcia:

Merci, madame la Présidente. Alors, moi, je rejoins Monsieur M. Sumlu qui connaît bien la réforme. Bon, je ne te rejoins pas, Michel, sur ce coup-là. Non, non. Donc, en réalité, quand pour la motion du PTB, vous prenez une phrase entre guillemets, c'est vrai que c'est une phrase qui se trouve sur le site, mais c'est ignorer le fait que Molenbeek a obtenu une dérogation, pas la seule commune. Mais d'emblée, avec la bourgmestre, nous avons écrit au ministre. Je crois que nous avons d'ailleurs été une des premières communes à le faire pour nous opposer au fait que nous ne souhaitions pas à un seul passage. Et nous avons bien sûr

motivé. Et donc nous avons obtenu une dérogation. Et, pour cette législature, il n'est pas question de revenir là-dessus, en ce qui concerne les sacs blancs.

Alors, en ce qui concerne les sacs orange, je ne pense pas que ce soit une idée pertinente que de demander un deuxième passage, parce que d'abord on n'a pas eu, on n'a pas de recul suffisant, et que l'idée, vous l'avez dit vous-même, monsieur Vancauwenberge, vous n'êtes pas contre le tri, le tri est indispensable, le traitement des déchets coûte excessivement cher et de plus, c'est une directive européenne, comme l'a rappelé M. Sumlu, qui entre en vigueur, je pense, dans le courant du mois de janvier 2024. C'est une directive européenne, donc applicable à tous les États membres. Alors, je pense, en tant qu'échevine de la Propreté publique, qu'il est plus judicieux de mettre des moyens à sensibiliser et à informer les personnes pour que les habitudes de consommation soient différentes pour apprendre aux gens à trier, à faire du compost. Ah oui, vraiment à consommer différemment. Je crois que les moyens doivent être mis là plutôt que des moyens humains avec des passages supplémentaires. Et alors? En ce qui concerne les syndicats, ils ont évidemment été consultés et même s'il n'y a qu'un seul passage en utilisant les sacs orange, eh bien en principe, ca devrait diminuer de 30 à 40 % le contenu des sacs blancs. Donc les sacs blancs sont en principe deviendront en principe moins lourds. Et enfin, je terminerai par dire qu'il y a vraiment tout un accompagnement qui est fait par l'agence. Mais pour ça, il faut que les échevins de la Propreté publique ou les équipes opérationnelles aillent aux réunions. Il y a énormément de réunions et pour assister à de nombreuses réunions, je peux vous dire que toutes les communes n'y participent pas. Donc c'est compliqué évidemment de donner son avis ou de faire des revendications quand on ne va pas à certaines réunions, alors que le rôle des échevins, c'est quand même de représenter et surtout de défendre les intérêts de leur commune, et en ce qui me concerne, des Molenbeekois. Et je terminerai par dire qu'au niveau des sanctions qui sont prévues, nous avons aussi obtenu que les sanctions ne soient pas appliquées avant le mois de septembre parce que les gens doivent s'habituer. Alors vous allez voir que sur les sacs blancs qui sont sortis en dehors des heures qui sont prévues à cet effet, il y a des autocollants qui vont être collés. C'est des très grands autocollants. Alors il y a des QR code. C'est pour les gens qui ont des smartphones. Et sinon il y a un numéro de téléphone et les gens peuvent téléphoner et on leur explique. Enfin, c'est quelqu'un de l'agence et pas quelqu'un de la commune qui explique à quelle heure, selon les quartiers dans lesquels ils sont, ils peuvent, ils peuvent sortir. Et moi je vais encore avec les équipes ici à la commune. On va encore travailler sur des heures de sorties qui, à titre personnel, me paraissent trop courtes. Donc on a six zones à Molenbeek, six zones de ramassage et la zone un, ça n'a rien changé. Mais pour les cinq autres zones, la plupart d'entre les personnes doivent sortir les sacs entre 18 h et 20 h. A titre personnel, j'estime que c'est trop court parce que si vous sortez du boulot, vous devez amener les enfants aux activités. C'est trop court. Et là, ça, c'est vraiment une négociation qu'on mène pour l'instant avec l'agence. On n'aura pas gain de cause tout de suite. Mais j'ai quand même bon espoir que d'ici le mois de septembre, ils élargissent ces tournées-là, parce que franchement, ça, ce n'est pas ce n'est pas suffisant. Voilà, j'ai dit.

Mme la Présidente :

Alors, il y a un travail qui est en train d'être réalisé par les chefs de groupe sur ce sujet. Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech:

J'ai juste quelques amendements à apporter pour le groupe PS Vooruit. Donc au niveau des considérants, madame Aelbrecht, je vous enverrai ensuite le mail détaillé. Donc on accepte tous les considérants. On ajoute un considérant en particulier considérant l'intervention en conférence des bourgmestres de la bourgmestre à l'attention du ministre Maron, invité à s'exprimer sur la réforme, intervention lui expliquant clairement que la

diminution à une collecte hebdomadaire du sac blanc serait un véritable désastre et que le collège s'y opposait fermement. Deuxième considérant, considérant l'avis rendu par le Collège sur la réforme particulièrement négatif vis à vis d'une réduction des collectes du sac poubelle blanc et le dernier considérant est celui-ci, considérant que le ministre Maron nous a entendus jusqu'ici, puisque la réduction des collectes du sac poubelle blanc n'est pas d'application à l'heure actuelle sur notre territoire. Et au niveau du décide, on souhaite supprimer l'article un et là y a un accord avec le PTB.

Mme la Présidente :

Merci Mr Boufraquech.

Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Oui, je voulais dire voilà, vous dites qu'il y a une exception pour Molenbeek, etc. Mais vous dites vous-même, c'est pour cette législation. Bon, moi je vois sur le site du ministre, il met ça, c'est clair, c'est net. Voilà. Alors, mettons-le, disons voilà, pour Molenbeek, ce n'est pas possible. De manière générale, si ce n'est pas l'intention, s'ils ne le font pas, bah tant mieux. Mais je ne vois pas pourquoi on ne peut pas dire que ce n'est pas applicable pour Molenbeek. Ça va être une catastrophe. On va tous pâtir de ça, les odeurs, etc. Parce que moi je veux bien, les composts, etc. Tout ça c'est très bien, mais on sait bien que ce n'est pas possible à court terme, qu'il faudra tout un travail et cetera pour arriver à des résultats. Mais aidons les gens à appliquer ça le mieux possible, œuvrons ensemble pour que la commune soit propre. Mais ici, quand on va appliquer cette réforme, la commune ne va pas être plus propre, hein. Y aura les dépôts clandestins en plus et ça va puer, hein. Donc je pense qu'on doit demander ça. Et si ce n'est pas nécessaire, bah tant mieux.

M. Boufraquech:

Juste pour préciser, madame la Présidente, parce que mes collègues me demandent pourquoi on souhaite supprimer l'article un. L'article un, en fait, mentionne que la commune doit s'opposer à la mesure de réduire la double collecte hebdomadaire du sac poubelle blanc. En fait, c'est simple, la commune s'est déjà opposée. C'est pour cela qu'on demande de le supprimer. Ça va?

Mme la Présidente :

Alors vous avez donc un ensemble d'amendements. Je mets l'ensemble d'amendements au vote. Est-ce que l'ensemble d'amendements peut avoir une unanimité? Il faut un vote. Alors, un vote, s'il vous plaît! Il faut noter au PV que madame Ouberri vote au poste de Monsieur Achaoui et madame Schepmans vote au poste. Madame Ouberri.

Les amendements proposés par le PS - SP.A sont adoptés par 27 votes positifs et 3 abstentions.

De door PS - SP.A voorgestelde amendementen worden aangenomen met 27 stemmen voor en 3 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Monsieur Sumlu veut justifier son abstention. Allez-y!

M. Sumlu:

Juste une petite justification, c'est évidemment, on est d'accord, la collecte de deux sacs poubelles, mais il est déjà maintenu. Donc pour nous, évidemment, c'est un peu compliqué de voter un amendement pour quelque chose qui est déjà maintenu avec la collecte de deux sacs. Donc, si on vote quelque chose qui est déjà écouté, entendu et qui est en place, c'est pour cette raison-là qu'on s'abstient.

Mme la Présidente :

Mais c'est justement pour ça que dans les amendements, il y a : enlever l'article un. On a enlevé l'article un pour cette raison-là, en fait. Donc, moi, je pense que les amendements, c'était OK, mais bon. Ok, très bien. Alors, on vote sur le texte amendé.

Le Conseil approuve le point.

30 votants: 15 votes positifs, 3 votes négatifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 15 positieve stemmen, 3 negatieve stemmen, 12 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'il y a des justifications d'abstention? Madame Garcia Fernandez.

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

Voilà, je ne vais pas répéter tout ce que j'ai dit tout à l'heure, mais je pense que quelque chose qui fonctionne déjà correctement, de mon point de vue, ne nécessite pas une motion.

19. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal indépendant, relative aux attestations de conformité du stade Machtens, de stabilité, de sécurité pompier et de conformité URBSFA.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Eylenbosch, onafhankelijk gemeenteraadslid, over de conformiteitscertificaten voor het Machtensstadion, stabiliteit, brandveiligheid en URBSFA-conformiteit.

Mme la Présidente :

Ok, alors je vous propose de continuer avec Mr Eylenbosch. C'est Mr. Van Damme qui va vous répondre. Allez-y!

M. Eylenbosch:

Bonne chance pour lui... Merci, madame la Présidente. Ça va aller vite, pas de souci. Si on se retrouve ici aujourd'hui avec cette interpellation en conseil communal, c'est tout simplement parce que j'avais formulé les demandes écrites. Et puis la réponse a été une fin de non-recevoir. Et donc simplement pour mettre les choses en ligne, je vais faire un petit récap de ce qui s'est passé et les réponses que j'ai reçues. Le dimanche 7 mai à 22 h 08, j'envoie un mail à l'attention de la Secrétaire communale pour demander : « Pourriez-vous me communiquer les trois derniers rapports concernant le contrôle de conformité du stade Machtens par l'<u>Urbsfa</u>, le rapport pompiers et sécurité, le contrôle de stabilité des trois tribunes ». Pourquoi est-ce que j'ai introduit cette demande, parce que suite à l'intervention des parents de l'école des jeunes, il y avait une interrogation par rapport à certains problèmes d'entretien et de suivi, etc. au niveau du stade. Et donc je reçois une réponse le 8 mai, donc le lendemain à 9 h 34, donc ça a été très vite : « Le service des Sports n'a pas la gestion du stade Machtens, l'asbl Molenbeek Sport ne l'avait pas non plus. Nous ne disposons pas de

ces documents et ne pouvons malheureusement pas accéder à votre demande ». Je leur réponds directement parce que ça me semblait un petit peu surprenant qu'on me revienne par l'asbl Molenbeek Sport, qui n'a pas la gestion du stade. Mais je précise donc que, et ça se passe le lundi 8 mai à 10 h 46, le stade Machtens ne relève pas de l'échevin des Sports, mais des Propriétés communales et des Travaux publics et, je suppose, de l'Urbanisme. Ces documents doivent être communiqués par le club occupant à la Commune pour qu'un contrôle de bonne gestion puisse être effectué. Et là, je reçois le 10 mai à 11 h 23 : « le service gestion immobilière nous fait savoir que c'est le club RWDMF lui-même en tant que gestionnaire principal du site qui fait les démarches, - c'est logique, c'est un normal, c'est au club à le faire - pour avoir les documents ci-dessous chaque année pour pouvoir exercer son activité du club sur place ». Fin de non-recevoir, pas d'autre commentaire, rien du tout. Donc moi je n'ai pas d'autre solution que de poser les questions dans le cadre de mon interpellation où je rappelle donc les documents que j'ai demandé et qu'on me les présente en séance et j'espère que c'est la chose qui va pouvoir se faire. Je voudrais quand-même attirer l'attention du Collège que dans le cadre de la loi foot, il y a quelques obligations qui doivent être suivies par le club, mais également que le club a l'obligation de donner des informations à la Commune et que quand on prend l'article deux, il est indiqué que « tout stade utilisé pour l'organisation d'un match de football doit satisfaire aux normes définies dans l'annexe du présent arrêté ». Ça, c'est très clair. A l'article quatre, pour les stades où sont disputés des matchs de football nationaux et ou internationaux, et il me semble quand-même que l'équipe qui occupe le stade Machtens aujourd'hui joue au niveau national, l'organisateur transmet dans le courant du mois de juin de chaque année, de chaque année, les documents suivants à la cellule football et au bourgmestre de la commune dans laquelle se situe le stade : un rapport détaillé daté de moins d'un an, établi par le service d'incendie territorialement compétent. Ce rapport mentionne les normes qui ne sont pas respectées, en particulier en ce qui concerne la prévention d'incendie. L'organisateur adresse à cet égard une demande écrite en temps utile au bourgmestre. Segundo, un rapport daté de moins d'un an relatif à la stabilité du stade et de ses composants. Il revient à l'organisateur de faire établir ce rapport par un expert neutre préalablement agréé. Il ressort de ce rapport que les garanties de stabilité prévues dans l'annexe du présent arrêté sont respectées. Et au paragraphe deux, pour les stades où sont disputés des matches de football nationaux ou internationaux, l'organisateur fait, outre l'expertise visuelle annuelle, établir une expertise plus approfondie, avec test à l'appui, par un expert neutre préalablement agréé par la cellule football. Je fais grâce de tout le reste. Et donc on revient de nouveau avec l'organisateur d'un match de football donne immédiatement, tout de suite utile aux remarques figurant dans les rapports mentionnés au paragraphe premier, deux et trois du présent article et aux remarques formulées par les différents organismes. Vous avez également des contrôles qui doivent être faits pour les incendies, des sièges, etc., qui doivent correspondre à certaines normes et certains organismes doivent vous permettre de faire ces tests. Alors aujourd'hui, j'ai demandé ces rapports pour les trois tribunes et je me suis trompé, je n'aurais pas dû demander trois. J'aurais dû demander deux tribunes parce que la troisième, elle n'existe pas à ma connaissance. Celle qui se trouve sur le terrain trois aujourd'hui n'a toujours pas été régularisée. Elle est toujours illégale, elle ne peut pas être utilisée. Alors qu'elle est utilisée aujourd'hui avec énormément de monde qui se trouve dedans, lorsqu'il y a des matchs qui se passent sur ce terrain-là et que donc ça, ça pose un problème, parce que cette tribune-là, je ne suis pas certain que la RWDM fait le nécessaire que pour avoir les documents qui concernent sa sécurité. Donc, maintenant, je suis curieux de savoir, monsieur l'échevin, puisqu'on m'a dit que c'était vous qui alliez parler ou donner les informations que vous allez pouvoir nous présenter ces documents et nous affirmer et nous confirmer que vous les avez bien effectivement recus au plus tard au mois de juin de l'année dernière, et que vous aurez cette année-ci, dans le courant du mois de juin au plus tard, les documents qui concernent les licences pour la prochaine saison. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur Taelemans.

M. Taelemans:

Oui Monsieur Eylenbosch, je comprends votre désarroi, mais je vous rejoins au niveau sécurité. C'est très important au niveau pompier machin, l'Union belge, tout ça c'est très bien. Mais est-ce que vous vous êtes posé la question du temps du White Star où vous étiez très impliqué? A ce moment-là, vous ne vous êtes pas posé la question de la non-conformité ? Est-ce que vous aviez les papiers en ce temps-là? Ça, c'est une question. Et le terrain trois, ah vous n'avez pas utilisé cette tribune... Je ne vous ai pas coupé, permettez de me laisser continuer. Merci. Voilà, je pense que la pilule n'est pas très bien passée et que vous êtes anti RWDM.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Taelemans. Alors, Monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, Monsieur Eylenbosch, je vais vous répondre en ce qui concerne les questions techniques, pas pour ce qui est sécurité etc. C'est donc la loi football, ce n'est pas, ce n'est pas, ce n'est pas mon obligation. Ce n'est pas dans mes attributions de contrôler l'application de la loi football. Donc, je pense que vous devez interpeller les gens qui doivent respecter la loi football, notamment le club. Maintenant, sur le fond, je me rappelle quand même un épisode et je vais être un peu plus, un peu moins direct que Monsieur Taelemans. Mais sur le fond, je suis quand même assez d'accord avec lui. C'est à dire que j'étais là au conseil précédent, quand on a eu de longs débats houleux sur l'avenir, l'avenir du stade de foot et où je me rappelle que vous êtes intervenu à plusieurs reprises en faveur d'un autre club que le RWDM et que vous avez pour le moins eu une attitude douteuse, pour ma part, entre une implication personnelle privée et votre rôle au conseil communal. Donc, je m'inquiète un peu quand vous recommencez à interpeller par rapport au foot. Je me demande parfois s'il n'y a pas un autre message là derrière que simplement une question dans l'intérêt communal. Voilà, je clôture cette introduction.

Sur le fond, je veux quand même rappeler que la convention sur laquelle vous posez des questions, je vais vous la renvoyer. Il n'y a pas de problème, je vous la renvoie, mais c'est vous qui l'avez négociée dans la majorité précédente. Et donc vous m'interpellez aujourd'hui sur des choses que vous même avez négociées, comme moi en tant qu'échevin des propriétés communales, qu'on a dû reprendre de la majorité précédente et donc pour lesquelles on n'est pas à l'origine des clauses qui sont reprises et des clauses qui y sont reprises sont assez claires. Je ne vais pas vous la lire toutes, mais c'est assez clair que les différents articles concernés renvoient tous vers des obligations qui incombent aux clubs et donc que toutes les obligations infrastructurelles pour tout le site sont uniquement la responsabilité du club et donc pas et pas de la commune. Et donc nous interpeller nous, par rapport aux obligations que le club a envers le fédéral pour la loi foot, franchement, je n'y vois pas tellement d'utilité, d'intérêt. C'est comme si nous avons conclu un contrat de longue durée envers un locataire et que vous dites ah ben le locataire ne respecte pas l'obligation envers des tiers. Ben non, ce n'est pas notre rôle de répondre à ça aujourd'hui. Nulle part dans la convention, il est spécifié que nous devons vérifier en tant que communes, les choses que vous évoquez là. Et donc, si le club ne respecte pas ses obligations envers la loi football, je suppose que l'Union belge du foot les interpellera et ils n'auront pas leur licence. Mais ce n'est pas à la commune d'intervenir ou d'interpeller les clubs à ce niveau-là. Ce n'est pas notre rôle et ce n'est pas dans la convention que vous avez mise en place.

Mme la Présidente :

Merci. Alors Monsieur L Eylenbosch, vous avez le dernier mot? Allez-y!

M. Eylenbosch:

Alors, Monsieur Van Damme, la première chose, et que ce soit très clair : à chaque fois, et je dis bien à chaque fois qu'il y a eu une intervention quelconque sur un point qui concernait ou le White Star ou le RWDM dans la législature précédente, je me suis toujours, toujours retiré de la séance, donc je ne suis jamais intervenu dans les points. J'étais président et je n'ai pas présidé la séance, je me suis mis dans le public, sauf une fois, c'est tout, et c'était sur base d'une interpellation où il n'y avait strictement pas de réponse à faire de ma part. Donc il faut arrêter. Et ça, ça a été un conflit autre. Mais je vous promets et vous pouvez aller vérifier dans tous les textes qui ont été faits dans les rapports de ces conseils, je me suis toujours retiré. C'est la première chose.

La deuxième chose, je ne vous ai pas demandé de m'expliquer si le travail avait été fait. Ce que je vous demande, est-ce que vous avez les documents? Madame la Bourgmestre, en tant que Bourgmestre, c'est clairement indiqué dans la loi et pas dans une convention, dans la loi, doit recevoir chaque année ces documents. Et ça, aujourd'hui, vous ne m'avez pas répondu et vous ne me les présentez pas. Donc la question c'est : est-ce que vous les avez ou est-ce que les avez pas? Parce que si vous ne les avez pas, c'est un courrier qui va partir au ministère de l'Intérieur. Parce que là il y a un problème, parce que si vous ne les avez pas, ça veut dire aussi que peut-être ils n'existent pas. Et s'ils n'existent pas, vous avez un club qui est occupé à jouer dans un stade qui n'est pas contrôlé, ni d'un côté ni de l'autre. Parce que pour obtenir la licence, ce qui est contrôlé, ce n'est pas ça, hein, c'est la viabilité du club. Ne faites pas le mélange des deux informations. Et donc je le dis clairement et je demande est-ce que vous avez ces documents oui ou non? Et si vous les avez, présentez-les-nous? Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Alors l'incident est clos.

20. Secrétariat communal - Interpellation déposée par M. De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à la destruction des tours Beekkant. (Complémentaire) Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, over de vernietiging van de Beekkanttorens. (Aanvullend)

M. De Block:

Ben je crois qu'on a déjà pu en discuter. Il y a certaines réponses qui ont été déjà données. Il y a deux choses précises que je voudrais à vous...

M. Eylenbosch:

L'interpellation

Mme la Présidente :

Je sais bien, je sais bien, mais ça va tout à fait dans l'autre sens en fait. Et donc je propose qu'on fasse l'interpellation de Monsieur Bijnens après et que Monsieur Bijnens par ailleurs, puisqu'il a parlé aussi au sujet de la motion, puisse travailler à la motion avec vous,

tout simplement Monsieur Bijnens, allez-y et travaillez à la motion, vous aussi, sans souci, évidemment. Monsieur De Block, allez-y.

M. De Block:

Dans l'interpellation ou l'intervention que j'avais envoyée, il y avait deux questions qui n'ont pas été réellement abordées encore. La dernière était en fait une demande de pouvoir avoir une section réunie sur l'ensemble des plans dans ce secteur. Donc il y a des plans sur Lion City. Je vous rappelle qu'il y a, avant le COVID, il y a eu une motion qui a été votée, d'ailleurs ensemble avec le chef de groupe de l'époque du PS, demandant une participation, une vue et aussi une section réunie pour que les conseillers puissent s'approprier le dossier. On est, je pense, au moins trois années plus tard, entre-temps, il y a la Gare de l'Ouest qui, je pense a déjà dépassé la deuxième lecture au niveau gouvernement régional, je crois loin. Donc voilà. Donc ça, c'est la première question est-ce que ce n'est pas intéressant d'avoir une vue d'ensemble sur ce méga quartier quelque part? Et la deuxième question qui est un peu plus précise, est-ce que dans les plans du Logement molenbeekois, on parle de démolir et de reconstruction? Ces reconstructions seront des logements sociaux entièrement et la majorité qui est représentée au conseil d'administration du Logement s'engage à reconstruire et que ça reste social entièrement ou...

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions. Alors, en ce qui concerne la commission réunie, moi je n'y vois aucun inconvénient. Je suppose que ce sera avec beaucoup d'urbanisme, avec aussi de la planification et donc ça va concerner plusieurs membres du collège. Ce n'est pas une commission réunie facile à organiser parce que je pense qu'on aura besoin nous-mêmes de retourner aussi chercher des informations supplémentaires sur certains avancements, mais je pense que c'est une bonne idée.

Alors, en ce qui concerne votre deuxième question, tout à fait. Il n'est pas question que ce qui arrive aujourd'hui dans ces deux bâtiments nous amène à perdre des unités sur ce site. Ce n'est pas, ce n'est pas du tout la manière dont nous voyons les choses. Par contre, il est tout à fait évident aussi que dans la mesure où la SLRB fonctionne avec un plan pluriannuel d'investissement qui est déjà fixé pour les années qui suivent et dans lequel nous avons déjà énormément de projets, nous avons la rue de Birmingham, nous avons la rénovation de Jean Dubruck et j'en oublie parce que je sais qu'il y a d'autres projets qui sont dans le pipe. Il faudra qu'on trouve une place pour cela dans le plan pluriannuel d'investissement. Et donc là, il y a vraiment des questions qui se posent comment on va faire pour pouvoir être dans des temps qui ont un sens, éviter qu'on ait des délais qui n'auraient pas de sens. Donc on entend qu'ici le choix qui a été fait de vider du haut en bas, c'est un choix pour des raisons de sécurité, pour pouvoir, étage après étage, garantir qu'il n'y ait pas de difficultés de sécurité dans les étages supérieurs. Mais on se rend bien compte que derrière, il faut un plan pour pouvoir aller démolir et reconstruire. Il faut des sous pour ca. Donc voilà, l'intention dans le chef de ce collège n'est certainement pas de mettre autre chose à cet endroit-là. Par contre, il y a une question d'opérationnalisation, les plans ne sont pas connus aujourd'hui, de ce que nous allons pouvoir faire et de l'échéancier en cette matière. Monsieur De Block.

M. De Block:

Oui, merci pour la réponse. Important évidemment dans cette considération, c'est est-ce que ces deux blocs sont deux blocs importants avec 200 appartements? Est-ce que l'engagement et qu'on garde un même volume, le même nombre de d'appartements?

Mme la Présidente :

Alors c'est très compliqué pour moi de m'avancer sur cette question. L'idéal serait évidemment que oui, maintenant on l'a vu dans l'exemple de la tour Brunfaut, pour garder le même nombre de logements et en même temps avoir des logements qui soient mieux adaptés à la population, c'est à dire plus uniquement des deux chambres comme c'était le cas auparavant, mais aussi des plus grands logements. Donc il a fallu en fait augmenter en hauteur et en largeur la tour, et donc c'était un exploit non seulement intellectuel et architectural, mais aussi de réalisation. Et évidemment, on va se retrouver avec des questions semblables, en fait à cet endroit-là. Donc je sais qu'ils étaient avec un budget de rénovation importante, ce qui était déjà prévu, et de plans de ce type-là. Ici, on se rend compte que finalement, ce qu'on trouve en termes de respect des normes et en termes de structure n'est pas suffisant, doit nécessairement amener une rénovation beaucoup plus lourde et probablement démolition, reconstruction. Et donc on est sur d'autres plans. Je pense que c'est prématuré de vous répondre. Et monsieur Mahy veut ajouter quelque chose.

M. l'échevin Mahy:

Il y a aussi un élément important qui nous empêche d'avoir une définition exacte de ce qui va se passer, c'est que la Région est autorité délivrance. Donc, il va falloir composer avec la Région, tout simplement. Mais voilà, elle est financière et autorité délivrance.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Et du coup, je propose une véritable interruption de séance parce que je n'ai plus moyen de mettre d'autres questions avant qu'on reprenne les travaux avec les chefs de groupe. Est-ce qu'on peut avoir une interruption de la retransmission avec le slide qui va avec? Merci.

La séance est interrompue 10 minutes. De vergadering wordt 10 minuten onderbroken.

21. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Bijnens, Conseiller communal N-VA, relative à la prise de rendez-vous en ligne dans les services communaux. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Bijnens, gemeenteraadslid N-VA, over het online boeken van afspraken bij de gemeentelijke diensten. (Aanvullend)

Mevr. de Voorzitster:

Ik geef het woord aan Mijnheer Bijnens.

M. Bijnens:

Tijdens de lockdown in 2020 was het me opgevallen dat mensen die op de vreemdelingendienst moesten zijn, online een afspraak konden boeken op de website van de gemeente Molenbeek:

Ze konden zien wanneer er een openstaand moment was en dan een afspraak inplannen. Tot op de dag van vandaag kan dit nog steeds.

Inwoners van de gemeente die een andere dienst nodig hebben, by de dienst bevolking of burgerlijke stand moesten telefonisch een afspraak maken of een mail sturen en een afspraak vragen. Nadien, toen er versoepelingen waren, kon men voor 11u in een lange rij gaan aanschuiven en hopen dat men binnen geraakte.

Ik heb verschillende malen moeten mailen om een afspraak vast te krijgen, want verschillende mails bleven onbeantwoord. Telefonisch was helemaal een klucht, want je bleef heel lang in de wacht staan. Ik werkte door tijdens de lockdown, dus mijn pauze van 30 minuten was niet lang genoeg om aan de beurt te geraken. Eén dag was ik vrij en heb ik na anderhalf uur in de wacht toch iemand aan de lijn gekregen. Maar het bleek dat er toen maar 2 Franstalige dames beschikbaar waren die geen woord Nederlands verstonden. Dat er bij het gemeentepersoneel een gebrek aan kennis van de taal van de meerderheid van het land is, zullen we voor een ander debat laten.

Mijn vraag aan het college is waarom de eigen bevolking van de gemeente niet via zo'n online systeem afspraken kan plannen bij de gemeente en mensen die bij de vreemdelingendienst moeten zijn dat wel kunnen? Dat lijkt me niet logisch. Ik zou willen vragen dat dit afsprakensysteem zo snel als mogelijk wordt opengesteld voor alle inwoners en zoveel als mogelijk voor alle diensten.

Mevr. de Voorzitster :

Bedankt. Mijnheer Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Mais je pense que ce sujet-là, on l'avait abordé il y a quelques mois justement par rapport aussi aux services des Etrangers et aux rendez-vous à la problématique des rendezvous que la population rencontre quand elle prend un rendez-vous au service des Etrangers. On ne peut pas accepter. On ne peut pas dire à la population molenbeekois d'attendre trois, quatre mois pour avoir un rendez-vous au service des Etrangers. Alors, je pense que le service des Etrangers est compréhensif à certains situations. Mais il est vrai que s'il y a beaucoup de demandes et qu'il faut essayer de trouver une solution par rapport à ces rendez-vous qui sont étalés dans le temps. Exemple, un simple exemple, c'est qu'une prise, une prise de rendezvous pour un document de prise en charge, on doit attendre, on doit attendre en moyenne quatre mois. Ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal parce que les situations sont différentes d'une personne à l'autre et qu'il faut au minimum, au minimum essayer de trouver une solution pour les situations urgentes. Ceci dit, voilà, je pense. Je demande aussi à notre échevin de trouver des solutions à ces situations-là, parce que ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal en tout cas de rester dans ce système, et dire en tout cas à la population qu'il faut respecter, qu'il faut respecter le système de prise de prise de rendez-vous en ligne sans aucune alternative, sans aucune alternative. Donc j'attends des réponses par rapport à cette situation.

Mme la Présidente :

Merci. Alors Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy:

Je vais d'abord répondre à M. Bijnens et après je reviendrai vers vous. Monsieur. Na afloop van de covid periode hebben we de drie afdelingen demografie de balans opgemaakt van hun respectieve werkwijzen. De dienst vreemdelingenzaken blijft werken op afspraak, deze worden gemaakt via het Irisbox platform. In geval van urgentie hebben burgers de mogelijkheid om per email te vragen hun afspraak te vervoegen. Als zij computerprobleem hebben kunne ze ook op dinsdag, woensdag en donderdagochtend bij de receptie terecht voor hulp bij het maken van een afspraak, afhankelijk van de drukte worden sommige snelle verrichtingen zonder afspraak uitgevoerd. De afdeling burgerlijke stand werd uitsluitend op

afspraak. Deze volgen meestal op een uitwisseling van email waardoor dossiers kan worden voorbereid en onnodige afspraak kunne worden vermeden. Daarom verloopt het niet van een online platform. De dienst bevolking werkt elk ochtend zonder afspraak. Op maandag en woensdag middag worden burgers op afspraak ontvangen mar va deze mogelijkheid worden relatief weinig gebruikt gemaakt door burgers. Alle andere diensten zijn ook steeds bereikbaar per email, het is dus mogelijk om per email een afspraak te maken. We zullen verder onderzoeken of we eventueel een gemeenschappelijke platform kunnen opmaken voor alle diensten van de gemeente. Dit brengt echter bijkomende uitgaven met zich mee en gezien de situatie kunne niet alle initiatieven uitgevoerd worden. Een onderzoek zal gestart worden door de Gemeentesecretaris in verband met uw andere opmerkingen.

Pour répondre aux questions liées aux étrangers, aux services spécifiquement étrangers que vous avez abordés il y a quatre mois, je vais revenir avec les mêmes réponses, c'est à dire que nous avons les solutions par rapport à l'afflux des demandes. Je vais vous réexpliquer les solutions que nous avions, c'est que les demandes qui peuvent être repoussées à trois ou quatre mois, ou à deux mois ou à un mois, sont repoussées à ce délai pour permettre de répondre aux demandes urgentes. Si des demandes de prise en charge urgentes se font savoir au service des étrangers, elle est prise en compte immédiatement. Si vous n'avez pas eu ce service, c'est que vous n'avez peut-être pas frappé la bonne porte, mais en tout cas, c'est ce qui se passe aujourd'hui. Et moi, je me refuse de me poser, de poser un constat sur votre cas ou un seul cas, parce que les milliers de cas qui sont gérés par les services étrangers le sont bien dans la mesure où on a un afflux énorme de demandes. La question précédente sur l'interpellation précédente apportait déjà des éléments qui montraient qu'il y avait une pression énorme sur les services Etrangers. Et malgré cela, nous parvenons à répondre aux demandes à la fois aux services Etrangers, mais aussi à tous les autres services de la démographie. Voilà, j'en ai terminé.

Mme la Présidente :

Merci, Mijnheer Bijnens.

M. Bijnens:

Ik had uiterste ook gezien dat het een 3 - 4 maanden duurde voordat iemand bij de vreemdelingendienst kon binnen geraken, dus dat klopt wel als je probeert een afspraak in te boeken. Sinds 2 jaar is het mogelijk om gebruik te maken van een antenne die dicht bij het Machtensstadion ligt, ik ben de naam van de straat even kwijt. Het is een heel mooi nieuw bureau heel veel loketten, maar Er zijn nog altijd maar twee of 3 bemand dus misschien is het wel goed dat het in de motie die door onder andere Ecolo Samen is ingediend om de vreemdelingdienst te decentraliseren en daar misschien een aantal loketten ook te voorzien om zo de mensen beter te kunnen opvangen.

Mevr. de Voorzitster :

Het probleem komt niet van de loketten, maar wel van de ambtenaren dus dat oplossing is onmogelijk, maar bedankt.

22. Secrétariat communal - Interpellation déposée par M. El Bouazzati, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à la simplification administrative. (Complémentaire) Gemeenschappelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Bouazzati, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende administratieve vereenvoudiging. (Aanvullend)

Le point est retiré de l'ordre du jour, en l'absence de M. El Bouazzati. Het punt wordt van de dagorde gehaald, door de afwezigheid van M. El Bouazzati. 23. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à l'évacuation du centre Sebrechts. *(Complémentaire)*

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, over de ontruiming van het Sebrechtscentrum. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Alors si vous en êtes d'accord, on fait ce breaks maintenant avec l'interpellation de Mr. Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Ok, merci. Donc le mercredi passé, le 17 mai à 7 h du matin, donc les policiers ont débarqué au centre Fedasil, Sebrechts, pour expulser une partie des 440 personnes qui résident dans le centre. Dans ces 440 personnes, il y a toute une série de familles et aussi de petits enfants. La police a procédé à l'évacuation d'une cinquantaine de personnes les a mis dehors de leur chambre, mais il n'y a aucune alternative de logement qui leur a été proposée. L'opération était une totale surprise pour les résidents et le personnel, même si la semaine précédente, il y a eu cinq personnes de la commune qui se sont présentées, ils ont invoqué des plaintes de voisins et tout ça, mais il n'était pas question à ce moment-là, selon nos informations, de procéder à des expulsions quelques jours après. Alors visiblement, c'était une opération préparée, ce n'était pas improvisé. On apprend dans la presse aujourd'hui qu'il y aurait un accord entre vous, la Bourgmestre et le Fedasil, pour 350 places et que Fedasil aurait sept jours pour diminuer le nombre de résidents, donc à 350, il y en a 440 pour l'instant, donc ça fait nonante personnes qui doivent partir. Est-ce que cette information est correcte? Et si c'est le cas, alors si l'accord n'est pas respecté, si les personnes ne partent pas en une semaine, est-ce qu'on va, est-ce que vous allez reprendre les expulsions? Et aussi, pourquoi ce chiffre de 350? Sur quoi il est basé? Est-ce que c'est par rapport à la qualité du bâtiment? Est-ce qu'il y a des rapports là-dessus de pompiers ou je ne sais quoi? Donc, il y a un an, on parlait de 600 places potentielles. Vous aviez dit à ce moment-là que c'était trop. Vous avez demandé ce qui est raisonnable pour vous? Mais il n'y a pas eu de réponse à ce moment-là. Maintenant, on parle de 350. Il y avait déjà un bruit il y a quelques jours comme quoi il y avait un accord déjà avec la secrétaire d'Etat pour 350 places. Donc voilà, ce chiffre revient plusieurs fois. Donc sur quoi il est basé? Alors on s'interroge aussi sur vos motivations pour faire évacuer ce centre maintenant. Est-ce qu'il y a eu des événements qui ont fait que tout à coup ça justifiait une intervention et donc, la presse, on avait aussi parlé que le centre allait être complètement vidé à la mi-juin? Est-ce que cette info est exacte? Est-ce qu'elle est dépassée ? Nous sommes allés jeudi passé dans le centre, Sebrechts. Donc, le lendemain de l'intervention de la police et nous y avons trouvé un centre où il faisait calme, propre. Ça avait l'air bien organisé, donc un centre qui visiblement fonctionne bien, même si les résidents, eux, ils étaient assez abattus, stressés, inquiets, très inquiets. Donc il faut savoir que ce sont des familles qui, beaucoup ont déià vécu des situations traumatisantes dans leur pays d'origine ou sur les routes de l'exil. Là, ils arrivent ici, ils sont logés, nourris. Bon, pas dans un hôtel cinq étoiles parce qu'ils sont à trois ou quatre dans une chambre, mais tout est propre. Et donc ces genslà, beaucoup, ils attendent leur deuxième interview pour avoir le statut, pour être reconnus, etc. Maintenant, on leur annonce tout à coup, voilà qu'ils peuvent être retrouvés dans la rue du jour au lendemain. Donc on s'imagine le stress. Là je me demande comment ils font ces gens pour ne pas devenir fous. Mais bon. Alors franchement, je ne comprends pas la motivation d'une telle intervention. Est-ce qu'il s'agit de plaintes du voisinage? Moi j'ai vu très peu de plainte de voisinage ces derniers temps. Il y a eu il y a un an je pense, une pétition qui a circulé, qui était inspirée par le Vlaams Belang, mais je ne sais pas, je n'ai jamais vu cette pétition. Je ne sais pas si ce sont les gens dans les environs qui ont signé ou si ce sont des pétitions qui viennent d'ailleurs, ni ce qu'ils demandent vraiment. Sur les réseaux sociaux, j'ai vu quelques personnes qui intervenaient pour se plaindre, donc j'ai gardé le profil. Il y avait notamment un qui était très actif contre le centre et qui habite apparemment en Espagne et qui diffusait des posts du Vlaams Belang. Mais franchement, je n'ai pas vu qu'il y avait un grand problème dans les environs, dans le voisinage et le guartier est assez calme et propre. Les gens résident, ils sont parfois sur la terrasse, ils fument une clope, mais je n'ai jamais vu qu'il y avait beaucoup de bruit. Alors vous aviez vous-même invoqué dans la presse la surcharge de la commune. Et là, je ne comprends pas très bien non plus parce que c'est voilà, tout est pris en charge par Fedasil, le bâtiment, les résidents, etc. Donc de temps en temps, il y a la police qui passe pour voir s'il y a un problème ou parfois il y a peut-être aussi une plainte d'un voisin, mais c'est assez limité. Et là, pour l'administration communale, bon, on apprend qu'on a discuté avec quelqu'un à qui la commune avait refusé de renouveler sa carte orange. La personne il y a un mois, bon, elle a perdu son boulot à cause de ça. Et dans le passé, la presse a déjà fait état de plusieurs personnes, je pense même des dizaines de personnes qui avaient perdu leur boulot pour ça, pour cette raison-là. Alors je ne comprends pas qu'on agisse de cette façon-là. C'est lui donner un coup de pouce. Des gens qui essaient de reconstruire leur vie, on les enfonce encore plus avec ça. Franchement, je ne comprends pas et je voudrais bien comprendre. Voilà, je vous remercie de votre réponse.

M. El Khannouss:

Merci, Madame la Présidente. Je remercie mon collègue Luc Vancauwenberge pour son interpellation. Comme lui et comme un grand nombre de Molenbeekois, j'ai été sidéré par votre décision d'expulser les occupants du Home Sebrechts. D'autant plus, madame la bourgmestre, que je m'étais déjà exprimé ici et je vous ai rappelé ce qui s'est réellement passé dans ce dossier. Je vous ai rappelé ici, il y a quelques temps déjà, lorsque vous avez décidé d'intenter une procédure judiciaire contre Fedasil, que vous aviez rencontré Fedasil, que deviez marquer votre accord pour d'abord des réfugiés de manière générale, puis après pour les Ukrainiens, Fedasil a décidé d'envoyer les Ukrainiens à Woluwe. Et là, subitement, vous avez cédé à la pression non pas populaire, mais la pression de votre partenaire politique qui est le MR. Vous avez cédé au lieu de résister et de mettre un cadre comme celui que vous avez évogué, dans le cadre des négociations qui sont en cours. Ce bâtiment qui est, je l'ai aussi visité, est très bien entretenu et très bien géré. Les gens qui y habitent pour la grande majorité ne posent aucun problème. C'est vrai qu'il y a, et là je vous rejoins sur nombre de personnes qui occupent ce bâtiment. Il aurait fallu se limiter aux permis d'urbanisme historique qui avait été octroyé au home, peut-être l'augmenter un tout petit peu pour que même les réfugiés qui occupent ce bâtiment puissent l'occuper d'une manière correcte et pouvoir y vivre dignement. Vous avez aujourd'hui décidé de mettre en difficulté un certain nombre de réfugiés. Ces réfugiés, qui ont fui souvent des zones de misère, des zones de guerre, se sont vus réveillés par une intervention de notre police. Et je pense sincèrement que la police a d'autres choses à faire que d'aller s'occuper d'expulser des réfugiés alors que des solutions alternatives existaient. Vous avez décidé de faire du populisme. Vous avez décidé de vous déplacer dans le giron du MR sur ces questions-là et je trouve cela vraiment dommage. Je trouve vraiment dommage, parce que ce n'est pas dans la tradition de notre commune qui est une commune d'accueil, qui a toujours voulu trouver des solutions par rapport à ce genre de situation. En tout cas, je me réjouis d'entendre qu'il y a des négociations qui sont en cours, que vous allez essayer d'avoir un accord avec Fedasil pour limiter le nombre de personnes. Je pense que cela, ça devrait contenter non seulement les réfugiés, mais aussi les personnes, que ce soit les associations ou les personnes comme moi qui se préoccupent de la situation de ces réfugiés. Et surtout, évitez madame la bourgmestre, parce que nous allons rentrer aux année électorale qui va être très dure, je suppose que vous vous en doutez, d'être tentée par le chant des sirènes populistes, et prendre des options comme celles que vous avez prises en voulant évacuer, en utilisant des prétextes, vous avez parlé de sécurité, d'hygiène. Vous avez pu entendre aujourd'hui les habitants des logements sociaux qui vous ont dit qu'ils vivent dans des conditions misérables par rapport à l'état de leur logement, des logements publics dont

vous avez la responsabilité. Et donc, s'il vous plaît, trouvez une solution et sortez par la grande porte, la tête haute et avec la dignité qui s'impose. Merci.

Mme la Présidente :

Merci. Merci, Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Merci, madame la Présidente. Eh bien, je pense que je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit par mes collègues ici présents, mais je vais paraphraser mon dernier collègue, M. El Khannouss, quand il parle de sécurité et d'hygiène. Est-ce qu'aujourd'hui on peut garantir qu'ils ont la sécurité, l'hygiène nécessaire dans la rue, sous les ponts, dans une misère noire? Je pense qu'il y a une réponse dans la question. Je pense que dans cette situation, il y a deux actes. Le premier, c'est le relogement des personnes qui étaient tout le long du canal, je dis relogement, je devrais dire relogement supposé, car ce n'est pas et ça n'a pas été le cas, et il y a des éléments assez clairs qui l'ont déterminé. Et d'un autre côté, expulsion. Qu'est ce qui mérite d'une certaine manière, que d'un côté on décide d'annoncer, à travers une communication battante, la volonté de reloger une partie de ces personnes-là, parce que ce sont des êtres humains, avec des familles, avec des consciences, avec des sentiments, avec une nécessité et une volonté d'espoir à travers un semblant d'avenir. Parce qu'en définitive, s'ils sont partis de là où ils étaient, c'est pour pouvoir avoir un avenir pour eux et pour leur famille, pour leurs enfants. Honnêtement, je voudrais bien connaître le deux poids, deux mesures qu'il y a dans ce dossier-là. Alors oui, effectivement, le fédéral n'accomplit pas ses responsabilités, ne respecte pas ce dont en principe devrait respecter, à savoir apporter plus de place, au contraire à l'EN diminue. Je le regrette, je le dénonce, je le condamne. Et là, en l'occurrence, Molenbeek, a toute sa place face à ce brouhaha. Et Molenbeek a cette casquette qui est celle de commune hospitalière. D'où la raison pour laquelle je ne comprends pas la décision parce que c'est une décision claire et précise à travers un arrêté dont seule la bourgmestre peut décider. Parce que c'est facile d'imputer le MR ou d'autres. Je pense que la responsabilité propre de la bourgmestre est là, engagée. D'où la raison pour laquelle je souhaiterais avoir plus d'informations concernant la réelle situation entre guillemets actuelle de ces gens. Est-ce qu'on sait si certains d'entre eux ont été relogés ou si on a une communication qui vise à faire en sorte de leur permettre d'avoir la sécurité, l'hygiène et tous ces éléments qui ont été annoncés pour pouvoir les expulser. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci, madame la Présidente. En tout cas, j'ai quatre ou cinq points à mettre en évidence. Le premier, c'est que l'on se retrouve aujourd'hui avec des réfugiés qui ont traversé plus de 10.000 kilomètres et ils se retrouvent au jour d'aujourd'hui à la rue, à Molenbeek, à cause d'une bourgmestre socialiste. C'est vraiment triste. Deuxièmement, Mesdames et messieurs aussi, vous avez en tout cas demandé à ces gens de quitter les lieux, mais sans aucune alternative. Et c'est vraiment inhumain. Cette situation, ce n'est pas la première fois, ce n'est pas la première fois que vous la faites, madame la bourgmestre. On a abordé, on a abordé ce point-là il y a deux mois, avec aussi les réfugiés qui étaient logés rue Vanderstichelen et qui étaient aussi invités à quitter les lieux, sans aucune alternative. C'est malheureux. Alors, troisième point, madame la bourgmestre, vous dites que 438 personnes dans un centre comme celui-là, c'est trop. Mais madame la bourgmestre, moi je vous dis, il y a assez de surface pour loger ces personnes dans ce centre-là. Quatre mètres carrés par personne sur la surface maximale totale de ce centre. C'est assez pour le nombre de

personnes qui sont logées actuellement. Donc ce n'est pas trop, Madame la Bourgmestre. Alors, le dernier point, madame la bourgmestre, vous dites que c'est sale. Mais moi, je vous dis, madame la bourgmestre, tout simplement que ces personnes entretiennent, nettoient autour du centre trois fois par jour, et ils sont prêts aussi à nettoyer et à faire plus si vous voulez. Donc ce n'est pas sale et je passe souvent par là et ce n'est jamais sale devant ce centre-là. Donc, madame la Bourgmestre, les éléments que vous avez évoqués sont faux, madame la bourgmestre, et c'est vraiment malheureux de dire que c'est trop, qu'il n'y a pas assez de place. Et c'est malheureux aussi de dire que les gens salissent cet endroit-là. Ce n'est pas sale, madame la bourgmestre. Ils ont fait aussi des efforts pour nettoyer l'entourage et sont prêts aussi à faire plus pour vous satisfaire. Donc, madame la bourgmestre, je vous demande sincèrement de trouver des alternatives et de proposer quelque chose à ces personnes-là et d'arrêter tout simplement ces expulsions. Merci.

Mme la Présidente :

Bien puisque je ne vois plus d'interventions, je vais répondre. Et puis je pense que madame Schepmans voulait aussi prendre la parole sur ce sujet. Alors d'abord, il y a toute une série de contrevérités, voire de mensonges avérés qui ont été proférés, et je vais quand même m'attacher d'abord à les expliquer. Alors, je commence par une chose aberrante, je ne sais pas qui a dit que c'était sale, personne n'a jamais parlé de ça, donc je ne vois même pas de quel argument on parle. Personne n'a dit ça en fait. Mais après je reprends au départ et à l'interpellation de M. Vancauwenberge. Dans ce dossier, de manière manifeste depuis le début, le secrétariat d'État nous a mené en bateau et a fait du mal à Molenbeek. Et ça, malheureusement, nous ne pouvons pas l'accepter. Alors l'un d'entre vous a prononcé un mot très important la responsabilité. Ici, ce collège, il a une responsabilité et il a une responsabilité, en premier lieu vis à vis de tous ceux qui habitent déjà Molenbeek. Avant que le secrétariat d'État nous fasse plusieurs enfants dans le dos et nous les amènent après en disant que c'étaient nos enfants légitimes. Ce n'est pas du tout le cas. Alors je vais juste revenir maintenant, après avoir fait ce saut dans le passé et dans le présent. La semaine passée, mercredi passé, je suis désolée, en fait, si réellement une personne a été surprise dans le centre Fedasil de ce qui s'est passé, alors je n'y comprends rien. Parce que plus d'une semaine avant, nous avons transmis nos intentions. Un calendrier sur la mise des scellés par étape, semaine après semaine, en confirmant enfin que la situation, après moult mois de discussion, ne nous convenait toujours pas et que nous allions mettre en application les décisions de justice qui nous étaient favorables. Parce que vous oubliez quand même tous de dire qu'en fait, ce centre a été condamné par la justice à deux reprises. Donc totale surprise je ne sais pas. Ou alors c'est qu'il y a absolument aucune communication entre la direction de Fedasil et les gens qui étaient dans le centre. C'est bizarre parce qu'en fait le directeur général était là et il m'a jeté des papiers à la tête ce jour-là. Donc je pense qu'en fait la totale surprise, c'est juste un total mensonge.

Alors 50 personnes à la rue. Or là c'est plus du mensonge, c'est écœurant tellement c'est de la mauvaise foi. Donc qu'est ce qui s'est passé? Il y a effectivement seize personnes qui ont dû descendre d'un étage la semaine passée, personne n'a été à la rue. Il y a seize personnes dont on a fermé les chambres et qui ont en fait aussitôt regagné une autre chambre à l'étage d'en dessous. Ça, c'est ce qui s'est passé.

Alors un centre qui fonctionne bien. J'espère que Fedasil fait le maximum avec tous ces gens qui vivent sur quatre mètres carrés. Au moins ils ont un toit, ça c'est certain. C'est vrai par contre, et je pense que Madame Schepmans pourra vous relayer les différents faits qui sont allés en police, non il y a vraiment eu depuis l'installation de ce centre, une série de grands problèmes dans le quartier qui ont nécessité l'intervention des gardiens de la paix, de la médiation ou des forces de police. Et donc dire que tout va bien, c'est gentil, mais ce n'est pas vrai. Alors certainement la chose la plus comment, compliquée, et je vais partir de la question de Monsieur Ben Salah qu'est ce qui fait qu'on se bat à tout prix pour le relogement

des gens qui sont dans la rue un jour et puis que des mois après on aimerait quand même être entendus par rapport à notre situation avec ce deuxième centre qui a été amené dans notre dans notre dos et contre notre volonté sur le territoire. Je l'ai dit, je l'ai répété et je suis désolée si certains dans l'opposition ne le comprennent pas. Nous sommes dans une situation critique à Molenbeek. Nous sommes dans une situation critique du point de vue des budgets et nous sommes dans une situation critique du point de vue de la cohésion sociale et parce que nous sommes une commune hospitalière, revendiquée, hospitalière et mise en œuvre hospitalière, on a aujourd'hui 850 Ukrainiens qui demandent du travail à notre service des étrangers en supplément de notre population de base. On a aujourd'hui 1.250 sans-papiers, demandeurs d'asile, réfugiés, transmismigrants sur le territoire, que ce soit dans des squats encadrés ou non encadrés, la plupart sont dans des squats encadrés. Ca veut dire que la commune investit et travaille avec eux. Et ca. aujourd'hui, c'est le prix qu'on pave pour la solidarité. Et on le fait. On le fait par contre. Et donc j'arrive au point crucial, vraiment crucial. Fedasil, ce n'est pas une suite de demandeurs qui sont des individualités. C'est un organisme de l'État qui est chargé de la politique d'accueil, de l'asile et de la migration sur le territoire belge. C'est une puissante institution avec un cabinet politique qui doit indiquer la voie à suivre et que cette institution doit mettre, dont les ordres doivent être mis en œuvre par cette institution. Et donc, lorsque, de manière manifeste et répétée, l'Etat fédéral n'entend pas ce que Molenbeek dit, c'est Molenbeek. Nous sommes la commune de la solidarité, nous refusons le racisme, nous refusons la discrimination. Nous accueillons les demandeurs d'asile, nous accueillons les sans-papiers, mais nous sommes la tête sous l'eau. Nous n'en pouvons plus. Il faut nous aider. Et quand vous nous rajoutez non pas 100 personnes de plus, on a déjà un centre Fedasil de 100 personnes de l'autre côté. Et je ne parle même pas du centre dont a parlé Emre tout à l'heure, je veux dire le nombre de centres de personnes en grande vulnérabilité, en grande difficulté sur notre territoire. C'est du jamais vu dans toute la Région bruxelloise qui elle-même a dans cette matière un poids de la solidarité plus important et non pas un peu plus important, mais massivement plus important que son poids dans la pyramide démographique de notre pays. Et donc, quand nous disons ça de manière répétée et qu'on n'est jamais entendus, effectivement, on s'en prend non pas à une suite d'individus, mais bien à un organisme de l'État qui foule aux pieds nos capacités à exercer nos responsabilités vis à vis de nos propres citoyens. Et là, je vais vous dire pourquoi. Parce que c'est quand même quelque chose, tout à l'heure, on a parlé des quichets et on a dit il faut garder des quichets. Et I'un d'entre vous dans l'opposition a dit, c'est scandaleux, il faut six mois pour avoir certains papiers quand on est un étranger sur le territoire de la commune. Six mois d'attente, c'est déjà arrivé, heureusement, avec des pics, pas tout le temps, mais c'est déjà arrivé et c'est du jamais vu. Et pourquoi c'est arrivé maintenant? Parce que je vous l'ai dit, on doit gérer les papiers du 850 ukrainien. On doit gérer les papiers de 1.250 personnes qui sont sur le territoire en plus et qui sont des gens en grande vulnérabilité. Et en plus, on a le fardeau de Fedasil. Mais alors, qu'est-ce qu'on doit faire? On peut continuer comme ca? Vous croyez qu'on peut continuer comme ça? Vous croyez qu'on doit faire comme Jésus, tendre l'autre joue et dire Oh, écoutez, on a encore d'autres homes vides, venez et venez. Est-ce que c'est sérieux? Est-ce qu'on peut faire ça? Est-ce que vous pensez qu'on saura assumer nos responsabilités si on fait ça? Donc en fait, ie vous annonce tout de suite que tant au bureau des étrangers qu'au CPAS, la situation est critique parce que, alors j'aime beaucoup, mais c'est une contre vérité. Fedasil vient en disant, ne vous inquiétez pas, on s'occupe de tout. Et ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai. Il n'y a pas de médiation, il n'y a pas, il n'y a pas de sécurité. Il n'y a pas de gardiens de la paix payés par Fedasil. Il n'y a pas d'assistants sociaux du CPAS pour les cartes d'aide médicale urgente, pas un seul qui est payé par Fedasil alors qu'on a des milliers de cartes d'aide médicale urgente et de consultations pour ca et qu'en fait notre CPAS est remboursé pour l'aide médicale urgente elle-même, mais pas un balle pour les assistants sociaux qui vont devoir s'en occuper. Et donc la file au bureau de ces assistants sociaux, elle s'allonge et idem au bureau des étrangers. Oh pas de problème, on va vous transmettre une liste, il n'y a pas de soucis. Tout ça, ça va très vite. Mais non, on vérifie. Il y a 75 % qui est faux. On doit recommencer, on doit recommencer, on doit recommencer tous les quatre mois, on doit recommencer. Et donc, si le centre tourne bien, ce qui serait souhaitable pour un centre

Fedasil, on doit recommencer encore plus souvent tous les quatre mois pour refaire les papiers. On ne sait pas faire ça à Molenbeek aujourd'hui. Et donc oui, je sais, certains, voilà, ils ne sont pas à la responsabilité ou ils n'ont pas envie de la responsabilité, ou ils fuient les responsabilités. Mais la responsabilité, c'est aujourd'hui, malheureusement. C'est dire Écoutez, ca suffit! Etat fédéral, respectez votre commune la plus pauvre, respectez-nous et aidez-nous, plutôt que de nous mettre encore plus la tête sous l'eau. Et donc c'est ca qui se passe ici l'aveuglement de Fedasil à vouloir continuer alors que depuis le début on leur a dit on ne saura pas tenir. Et au début, on n'osait même pas moi, moi, la première fois que j'ai vu la demande pompier, j'ai fait des yeux comme ça. Donc le dernier permis d'urbanisme pour ce bâtiment, c'est 189 résidents. C'est un home pour personnes âgées. La demande de pompiers, c'est 664. Ok. Et donc c'est ça qu'on vient nous présenter à la dernière minute quand en fait, le bâtiment est déjà acheté par l'état fédéral et tout est déjà réglé. Et après, effectivement, on nous vend puisque la guerre en Ukraine débute, que finalement non, ne vous inquiétez pas, c'est vrai, on a réfléchi. 664 c'est un peu lourd, c'est un peu difficile. On va juste l'utiliser temporairement pour quelques Ukrainiens. Mais vous croyez que nous, on a pu dire non à ça au moment où la guerre en Ukraine est arrivée? Ça n'a rien à voir avec un choix, les Ukrainiens ou pas, les Ukrainiens ou des demandeurs Erythréens ou pas Erythréens ou des Burkinabés. pas Burkinabés ou des Palestiniens pas Palestiniens, ça n'a rien à voir avec ça. C'est juste que la masse des personnes en grande vulnérabilité supplémentaire sur notre territoire. Mais c'est irresponsable. En fait, c'est impossible. Ce n'est pas possible en fait. Donc moi je vous aime tous bien, mais j'aimerais bien que vous ne racontiez pas n'importe quoi sur ce dossier, que vous remettiez la vérité au centre, c'est à dire y a eu personne à la rue la semaine passée, il y a eu seize personnes qui sont descendues d'un étage. Et pourquoi? Parce que Fedasil, alors qu'on lui a donné le calendrier plus d'une semaine avant, on n'a rien fait. Si en plus, dans le comble de rien fait, c'est qu'ils n'ont même pas prévenu le centre. Excusez-moi, je n'en suis pas responsable. Nous d'abord, on a prévenu le secrétariat d'État, on a prévenu Fedasil à deux reprises par deux voies. Alors peut-être qu'ils ne savent pas lire, ou ils ont des problèmes numériques, mais ils ont même reçu un recommandé chacun. Donc ok. Et on est même passé au home le vendredi pour leur dire écoutez, on a besoin du registre pour savoir qui est où dans votre centre, parce qu'on va commencer à procéder à la fermeture des chambres par les étages supérieurs. Et donc on voudrait que ca se passe en sérénité, en sécurité. On a besoin de savoir qui est où et pas se retrouver avec des situations aberrantes ou dangereuses, ni pour les policiers, ni pour les résidents. Donc évidemment, qu'ils savaient qu'on allait faire ça? Et évidemment que malheureusement, il y a une poursuite de l'aveuglement et de la mauvaise foi de ce de cette institution et de son secrétariat d'État qui n'arrivent pas à résoudre la grande difficulté dans laquelle il s'est mis et qui demande à la commune la plus pauvre de Belgique de faire le travail à sa place. Eh bien écoutez, c'est quand même un comble si nous, on doit reloger les personnes que Fedasil n'arrive pas à reloger. Je veux dire, c'est aberrant. En fait, ca n'a ca n'a aucun sens. Donc voilà, pour finir, on a déjà un centre. Ca c'est le deuxième. Il est beaucoup trop grand, on ne sait pas faire face à ça. On ne peut pas continuer à dire à nos gens, au bureau des étrangers, vous aurez quatre mois d'attente à dire à nos assistants sociaux restez, restez, ne vous inquiétez pas, ça va s'arranger. Mais non, en fait, ça ne s'arrange pas. C'est impossible. Voilà. C'est impossible, madame Schepmans.

Mme l'échevine Schepmans:

Alors, en complément de l'intervention de l'explication donnée par madame Moreau, je voudrais vous apporter des informations supplémentaires et surtout vous donner le ressenti des habitants du quartier Sebrechts. On ne peut pas mesurer la gravité des nuisances subies par les habitants si l'on ne prend pas le temps de les rencontrer, d'être à leur écoute en vue de trouver des solutions à leurs préoccupations. Alors, j'entends que vous avez rencontré les résidents du Home Sebrechts du Centre Fedasil, mais je pense que vous n'avez pas rencontré les habitants parce que sinon, votre retour serait différent. En effet, si nous, mandataires locaux, ne faisons pas, ne le faisons pas, si nous n'allons pas à l'écoute des habitants, il ne faut pas s'attendre à ce que le Secrétariat d'Etat à l'Asile et Migration, qui a ignoré la commune

de Molenbeek et ses habitants, qui s'est installé dans un bâtiment en enfreignant les règles d'urbanisme, le fasse à notre place. Nous devons donc montrer à Fedasil que ce conseil communal, avec ses sensibilités différentes, avec sa majorité et son opposition, défend l'État de droit et les intérêts de ses habitants. Ainsi, Monsieur Vancauwenberge, vous avez parlé des résidents. Aujourd'hui, je peux vous dire que les habitants de ce quartier sont en colère parce que moi j'ai eu et d'autres conseillers communaux ont eu l'occasion de parler avec eux. Ils ont récolté plusieurs centaines de signatures pour faire entendre leur voix, parce qu'ils vivent au quotidien les nuisances qui sont provoquées par une présence trop importante de ce centre. Et je peux vous assurer que les signataires de ces pétitions, ce ne sont pas des gens d'extrême droite, hein! Ce sont des habitants de la commune. Ce sont des habitants de ce quartier qui vivent au quotidien des nuisances. Ainsi, depuis la prise de possession de ce bâtiment par Fedasil, je reçois, nous recevons membres du collège très, trop régulièrement des plaintes et je vais, comme le PTB le fait souvent. Eh bien moi, je vais résumer le contenu d'un mail qui a été envoyé par une habitante et cette habitante s'est faite harceler à l'entrée de son immeuble par un résident de Fedasil qui voulait absolument monter dans son appartement. Et elle précise que depuis qu'elle habite le quartier, depuis 2006, jamais elle n'a été abordée de cette manière, elle ne s'est sentie en insécurité et depuis un an, cela est déjà arrivé plusieurs fois. Alors elle précise que l'ouverture du centre a été, nous a été imposée. Nous devons subir cela. Mais si en plus cela devient un sentiment d'insécurité, c'est intolérable. Que devons-nous faire? Ainsi, chers conseillers, que doivent faire les habitants du quartier Sebrechts ? Cette question se pose à nous tous, sans distinction de partis politiques. Cet exemple n'est évidemment pas le fait des personnes de la toute grande majorité des personnes présentes à Fedasil. Je le précise et le souligne. Mais cet exemple n'est pas non plus le plus grave. Et je vous épargne les intrusions dans les jardins, les gens qui s'exhibent nus à leur fenêtre et bien d'autres faits. Lorsque vous réunissez comme Fedasil 440 personnes dans un bâtiment qui n'accueillait même pas la moitié des seniors, sans balises, sans accompagnement suffisant, vous créez les conditions pour exaspérer les habitants. Se pose aussi une autre question pourquoi Fedasil fait-il ce forcing, enfreint les règles, la concentration à Molenbeek plutôt que dans d'autres villes et communes, à Bruxelles, en Flandre ou en Wallonie? Nous ne pouvons pas accepter que Molenbeek soit moins respectée et nous ne pouvons pas accepter que les habitants vivent dans cette ambiance. Nous ne pouvons pas accepter que les habitants soient stigmatisés comme certains le font, pointés du doigt parce qu'ils aspirent juste à retrouver la quiétude de leur quartier, comme j'ai pu le lire et l'entendre.

Alors, concernant la crise migratoire, compétence fédérale, les régions peuvent collaborer avec Fedasil pour trouver des réponses, mais ne chargeons pas systématiquement la barque d'une des communes les plus pauvres si pas la plus pauvre de Belgique. D'autant plus que Molenbeek a déjà montré à maintes reprises qu'elle reste ouverte au dialogue pour trouver des solutions d'hébergement. Elle fait preuve de bonne volonté. Mais nous attendons évidemment aussi la même attitude de Fedasil. Et je suis persuadée que tous les conseillers communaux ici présents sont sensibles aussi aux difficultés vécues par les habitants de ce quartier et donc ce qu'ils attendent, ce qu'ils attendent de nous ce soir, c'est un soutien par rapport à leurs difficultés quotidiennes.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Un dernier mot Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Voilà, merci pour les quinze minutes de réponse. Ce que je veux dire, c'est que je ne suis pas ici pour défendre Fedasil. Et dire qu'eux, ils font tout bien et que vous faites tout mal. Ce n'est pas ça que je dis. Et si c'est pour se défendre contre Fedasil, eh bien on est avec vous. Mais ce que vous vous faites, ce n'est pas ça. Donc vous prenez des mesures. Pas contre Fedasil. Ce n'est pas madame De Moore qui va se trouver dehors. Parce que ce que

la bourgmestre a dit, c'est faux. Qu'il y a 50 personnes qui ont été mises dehors de leur chambre. Les chambres ont été scellées et ils n'ont rien eu d'alternatif. Mais une fois que la police est partie, ils sont revenus et le personnel a ou réouvert les chambres. C'est ça qui s'est passé. Maintenant, ce que je ne peux pas accepter, c'est voilà, on s'acharne sur des victimes. Je n'ai entendu aucune indication précise sur le nombre de plaintes. C'est quoi le contenu des plaintes? J'entends madame Schepmans dire un sentiment d'insécurité. Il y a trop de basanés, là. Je ne sais pas si c'est ça que vous voulez dire. Donc ça dérange les habitants. Mais en tout cas, je n'ai vu personne, aucune plainte précise. Combien de plaintes, rien du tout. Et si vous êtes responsables, franchement, alors vous allez voir comment résoudre les problèmes. Ces familles qui viennent là, évidemment, quand tu mets 400 personnes, plus de 400 personnes dans un centre, évidemment qu'il y a parfois des conflits, des gens qui viennent de partout dans le monde et qui doivent vivre ensemble dans un espace quand même relativement réduit. Voilà, il n'y a personne qui a dit qu'il n'y a jamais de tensions et dont j'ai entendu qu'il y avait eu quelqu'un qui volait. Donc il a été mis dehors, là, voilà. Finalement, tu vas avoir des cas comme ça. Mais, mais vous, qu'est-ce que vous faites? Est-ce que vous essayez de résoudre les problèmes? Est-ce que vous et vous aidez les gens du personnel qui est là, qui ont à parler avec eux? Euh essaye de faire marcher ca le mieux possible. Est-ce que vous les aider? Estce que vous les appuyez? Non. Vous allez avec une pétition du Vlaams Belang un peu attiser les peurs dans le guartier et attiser le sentiment d'insécurité. C'est ça le problème. 350, c'est quoi ce chiffre et qu'est ce qui va se passer? Vous allez mettre nonante personnes dehors ?

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. La seule chose que je peux ajouter, c'est que nous avons repris une nouvelle ligne de dialogue dans la foulée du planning que nous avons déposé et donc nous n'en dirons pas plus. Nous sommes occupés à discuter de nouveau avec la secrétaire d'Etat.

M. Vancauwenberge:

Ben oui, c'est ça, de nouveau, c'est l'opacité, c'est un manque de transparence. Et les gens là-bas, c'est eux qui subissent la situation. Ils sont dans un stress immense. Ils peuvent s'attendre à n'importe quel moment la police qui les met, qui les jette dans la rue. Et là, la sécurité, ça va être amélioré dans le quartier, vous allez jeter les gens dans la rue, c'est ça? C'est ça que vous voulez, madame Schepmans? Franchement, vous n'êtes pas des responsables!

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Vancauwenberge.

Alors, l'incident est clos.

Eh bien, chers conseillers, sauf erreur de ma part, ceci conclut nos débats en public et donc nous allons laisser partir nos techniciens. Un grand merci. Enfin, partir, c'est une façon de parler. Attendre dans le couloir nos techniciens. Un grand merci à tous. Merci aussi aux forces de police et à tout de suite pour ranger le matériel après le huis clos. Merci et merci au public encore très nombreux ce soir. Merci beaucoup.